

**REGISTRE
DES BAPTEMES, MARIAGES ET
SEPULTURES
DE LA PAROISSE DE GRAFFIGNY –
CHEMIN**

ANNEES 1790 à 1794



Copie du registre détenu par les Archives Départementales de Haute-Marne sous
la cote E dépôt 10374 BMS. 1790 – 1794

Transcription et commentaires : Jean Theveny

Mode d'emploi

Les registres.

Les registres paroissiaux de Graffigny - Chemin, jusqu'en 1775, puis les registres de Graffigny et de Chemin après cette date qui a connu la création d'un vicariat permanent à Chemin, se présentent sous la forme de feuillets sur lesquels sont enregistrés, soit de façon chronologique globale, soit de façon analytique les baptêmes, les mariages et les décès survenus dans la paroisse. Tous ces feuillets ont été réunis dans des registres numérisés et consultables sur le site des Archives départementales de Haute-Marne. Ceci explique les mentions de pagination, ajoutées systématiquement afin de permettre une consultation rapide des originaux sur Internet.

- **La page** : Il s'agit du numéro de chaque page du registre globalisé, de 1 (première page disponible) à 244 (dernière page disponible pour le présent registre). Les pages vierges ont été également numérotées.
- **Le feuillet** : Numéro du feuillet, compté du premier jusqu'au 122^{ème} et dernier du présent registre. Le numéro de feuillet correspond évidemment à chaque page impaire. Les feuillets vierges ont été également numérotés.
- **Le numéro de vue informatique** : La numérisation du document a été effectuée livre ouvert et chaque vue présente deux pages de deux feuillets différents. Cette référence, présentée sous la forme numéro de la vue / numéro total des vues (124 pour le présent registre), est indispensable pour retrouver rapidement la partie du document original correspondant au texte.

Par ailleurs, le présent registre débute les actes de l'état-civil républicain organisé par la loi du 20 septembre 1792. La municipalité de Graffigny Chemin reprend les registres paroissiaux de Graffigny et de Chemin à la fin de l'année 1792 et poursuit les inscriptions selon les nouvelles normes qui classent par registres distincts les naissances, les mariages et les décès.

Les adaptations

La copie du document original a été réalisée avec le plus de soins possible, ce qui n'exclut pas les imperfections (fautes, erreurs diverses, interprétation erronée...); elle correspond au texte original à quelques exceptions près.

En premier lieu, les fautes d'orthographe relevées sur l'original ont été corrigées, mais les tournures archaïques de l'époque sont, dans toute la mesure du possible, conservées. (A noter que les fautes observées à partir de nos conventions actuelles correspondaient peut-être à l'usage courant de l'époque).

Au XVIII^{ème} siècle, les patronymes ne possédaient pas de forme figée comme c'est le cas aujourd'hui. Il est courant d'observer deux ou trois écritures différentes pour le patronyme d'une même personne dans le même texte (dans le texte de l'acte et lors des signatures des témoins). Un patronyme est souvent écrit « Royer » dans le texte et les titulaires de ce nom signent tous « Rouyer » ; il en va de même pour « Colin » et « Collin ». Compte tenu de l'importance généalogique, les patronymes ont été saisis conformément au texte original et sans correction, à l'exception des fautes manifestes qui sont corrigées.

Les prénoms sont souvent écrits avec des fautes ; il existe également des abréviations peu évidentes. Les prénoms ont été corrigés pour correspondre aux pratiques actuelles.

Les marques hors textes

Quelques ajouts complètent le texte original entre parenthèses :

- Les numéros de pages, de feuillets et de vues (cf. ci-dessus)
- Des bribes de texte entre parenthèses : Il s'agit soit de compléter un mot omis dans le texte original (exemple : le mois de janvier souvent omis pour les dates de début d'année), soit d'apporter une explication, soit de signaler un ou plusieurs mots non déchiffrés. Sont ajoutées également les traductions en calendrier grégorien des dates républicaines.
- (?) Ce signe correspond à un doute qui s'applique au mot précédent qui n'a pu être déchiffré avec certitude.

Le sommaire qui figure en fin d'ouvrage permet de retrouver rapidement les actes par nature et par année.

E dépôt 10 374 – BMS Graffigny Chemin 1790 – 1794

Pièce 396 cotée OCC

(Page 1, 1^{er} feuillet, 2/124)

Le présent registre destiné à contenir les actes de baptême, mariage et sépulture de la paroisse de Graffigny pour l'an **mil sept cent quatre-vingt-dix**, a été côté et paraphé par premier et dernier au nombre de huit par nous messire Charles Nicolas Baudel, écuyer, lieutenant général civil et criminel au baillage royal du Bassigny séant à Bourmont. Le 26 déc. 1789. Signé Baudel

Le deux (janvier) de l'an mil sept cent quatre-vingt-dix, **Jean Marchal** et **Catherine Mahuet**, de cette paroisse, ont été fiancés et se sont promis mutuellement de se marier ensemble aussitôt que faire se pourra, lesquelles promesses ont été reçues et bénies par moi, prêtre curé soussigné en présence de Christophe Marchal, père, de Jean Collin, tous deux de la paroisse, de Jean Aubry, de Chaumont la Ville, qui ont signé avec nous et la fiancée, le fiancé a déclaré ne savoir signer.

Ont signé : Catherine Mahuet, C Marchal, J Collin, J Aubry, Claude, Ferrer curé

L'an mil sept cent quatre-vingt-dix, le treize janvier, après avoir ci-devant publié trois bans de mariage, savoir le 1^{er} le dimanche trois du mois, le 2^{ème} le jour des rois, le 3^{ème} le dimanche d'après les rois, entre **Jean Marchal**, fils mineur de **Christophe Marchal** laboureur et de **Marie Reine** ses père et mère d'une part, et **Jeanne Mahuet**, fille mineure de défunt **Joseph Mahuet**, vivant manouvrier, et de **Marie-Jeanne Thierry**, ses père et mère, tous de cette paroisse d'autre part, et pareille publication faite dans la paroisse d'Hacourt où demeure le curateur de ladite Mahuet, ainsi qu'il nous a été certifié par la lettre du sieur curé dudit Hacourt, sans que de part ni d'autre il s'y soit trouvé de part ni d'autre aucune opposition ni empêchement, je soussigné vicaire de Graffigny, (Page 2, 3/124) ai reçu leur mutuel consentement de mariage et leur ai donné la bénédiction nuptiale avec toutes les cérémonies prévues par l'Eglise en présence dudit Christophe Marchal, père laboureur, de Joseph Reine, marchand forain oncle du marié, de Jean Collin, cabaretier cousin de la mariée, de François Reine, cousin du marié, tous demeurant dans la paroisse, de Jean Aubri de Chaumont la Ville, de Jean-Baptiste Mahuet, curateur de l'épousée, de la paroisse d'Hacourt, et autres parents et amis qui ont signé avec nous et avec la mariée, le marié ayant déclaré ne savoir signer de ce interpellé.

Ont signé : Catherine Mahuet, C Marchal, Joseph Harroué, Claude, J Aubry, J Collin, JB Mahuet, Messenger, vic de Graffigny

Le trente (janvier) de l'an mil sept cent quatre-vingt-dix, est mort en cette paroisse **François Pissotte** âgé de dix-sept jours, et a été enterré le lendemain dans le cimetière en présence de François Pissotte son père, marchand forain, et autres parents et amis soussignés avec nous.

Ont signé : J Pissotte, N Curin, Messenger vic de Graffigny

Marie Elisabeth, fille légitime **d'Antoine Noiro**t (lire **Pierre**) marchand forain et **d'Elisabeth Thué** son épouse, de cette paroisse, est né le vingt février mil sept cent quatre-vingt-dix vers les cinq heures du matin et a été baptisé le même jour ; son parrain Nicolas Cravoisy, notaire à Brainvilliers, et pour marraine Marianne Diez, jeune fille de la paroisse, lesquels ont signé.

Ont signé : Cravoisy, Marianne Dieze, Ferrer curé

(Page 3, 2^{ème} feuillet, 3/124)

Jean Charles Joseph, fils légitime du sieur **Jean Gillot** et de **Marie Thérèse Monceau** son épouse, de cette paroisse, est né le premier jour de mars mil sept cent quatre-vingt-dix vers les quatre heures après midi et a été baptisé le lendemain ; il a eu pour parrain le sieur Charles Monceau demeurant à St Julien, laboureur grand père du baptisé, représenté par le sieur Joseph Gillot, fondateur, aussi grand père demeurant à Graffigny, et pour marraine Marianne Gillot, sa tante, veuve du sieur Henry Chauchard, de la paroisse, lesquels ont signé.

Ont signé : Marianne Gillot, J Gillot, Ferrer curé

L'an mil sept cent quatre-vingt-dix, le sept mars à quatre heures du soir, est mort **Jean Charles Joseph Gillot**, âgé de huit jours, et a été enterré le lendemain dans le cimetière en présence de Jean Gillot, laboureur son père, et de Claude Guyonnet, recteur d'école du lieu qui ont signé.

Ont signé : J Gullot, Guyonnet, Ferrer curé

Anne Victoire, fille légitime de **Claude Pinjeon**, marchand, et de **Victoire Reine** son épouse, de cette paroisse, est née le huit de mars vers cinq heures du matin et a été baptisée le même jour de l'an mil sept cent quatre-vingt-dix ; elle a eu pour parrain Jean-Baptiste Claude, jeune garçon de cette paroisse, et pour marraine Anne Pinjeon, jeune fille de la paroisse de Fresnoy de droit et de Hâcourt de fait, tante paternelle de l'enfant, lesquels ont signé lecture faite.

Ont signé : Anne Pinjeon, Claude, Messenger vic de Graffigny

L'an mil sept cent quatre-vingt-dix, le neuf de mars vers les dix heures du matin, est morte en cette paroisse après avoir reçu tous les secours de l'Eglise, **Elisabeth Jacques**, femme de **Jean Renaut**, laboureur, âgée d'environ trente ans. (Page 4, 4/124) Son corps a été enterré le lendemain dans le cimetière avec les cérémonies ordinaires en présence de Jean Renaut son mari, de Nicolas Jacques, laboureur son père, et quantité d'autres parents et amis qui ont signé avec nous.

Ont signé : Nicolas Renaut, N Diez, N Renaut, N Reine, Jean Renaut, N Jacques, Guyonnet, Midenet vic de Nijon

Charles, fils légitime de **François Drouot**, maître menuisier, et de **Barbe Diez** son épouse, de cette paroisse, est né le dix mars mil sept cent quatre-vingt-dix vers les quatre heures du soir, et a été baptisé le lendemain ; il a eu pour parrain Charles Mora, son cousin germain, et pour marraine Marianne Perrin, sa cousine germaine, tous deux de la paroisse. La marraine a été représentée par sa mère qui a déclaré ne savoir signer.

Ont signé : Charles Maura, Ferrer curé

Marie Elisabeth, fille légitime de **Charles Renaut**, laboureur et meunier, et de **Marguerite Marchal** son épouse, de cette paroisse, est née le vingt-cinq de mars mil sept cent quatre-vingt-dix vers les neuf heures du matin, et a été baptisée le même jour ; elle a eu pour parrain Claude Jean Collin, jeune garçon de la paroisse, représenté par son père Jean Collin aubergiste, et pour marraine Elisabeth Renaut, sa tante, jeune fille de la paroisse, lesquels ont signé avec nous.

Ont signé : Elisabeth Renaut, J Collin, Ferrer curé

L'an mil sept cent quatre-vingt-dix, le vingt-six mars vers les quatre heures du matin, est morte en cette paroisse après avoir reçu tous les secours de l'Eglise, **Catherine Remy**, femme de **Joseph Reine**, marchand forain, âgée d'environ trente-quatre ans. Son corps a été enterré le lendemain dans le cimetière en présence dudit Joseph Reine, son mari, de Joseph Reine son beau-père, de Claude Pinjeon, marchand forain son beau-frère et autres parents et amis soussignés avec nous.

Ont signé : C Pinjon, J Reine, Reine, N Guichard, Ferrer curé

(Page 5, 3^{ème} feuillet, 4/124)

Barbe Elisabeth, fille légitime de (prénom laissé en blanc : il s'agit d'**Antoine Joseph**) **Renaut**, marchand forain et **d'Elisabeth Mercier** son épouse, de cette paroisse, est née le six avril mil sept cent quatre-vingt-dix à deux heures après midi et a été baptisée le même jour ; elle a eu pour parrain Jean-Baptiste Mercier, son grand-père, et pour marraine Barbe Royer sa cousine germaine, lesquels ont signé.

Ont signé : JB Mercier, Barbe Rouyer, Messenger vic de Graffigny

L'an mil sept cent quatre-vingt-dix, le sept avril à onze heures du soir est morte en cette paroisse, après avoir reçu les secours de l'Eglise, à la réserve du viatique qu'il n'a pas été possible de lui administrer, **Marie Marchal**, femme de **François Ozaine**, manouvrier de profession et maître tonnelier, âgée de soixante-deux ans ; son corps a été enterré le lendemain dans le cimetière avec les cérémonies ordinaires en présence dudit François Ozaine son mari, de Jean Baptiste Ozaine, fendeur de bois son fils, de Jean Marchal laboureur son frère, de Mathieu Picaudé, laboureur son beau-frère, tous deux demeurant à Chemin annexe de Graffigny et autres parents et amis soussignés avec nous.

Ont signé : Ozaine, M Picaudé, Joseph Mercier, J Marchal, Ferrer curé

L'an mil sept cent quatre-vingt-dix, le huit avril vers les six heures du matin, est mort en cette paroisse après avoir reçu les sacrements de pénitence et d'extrême onction, n'ayant pas été possible de lui donner le viatique, **Joseph Fallot**, manouvrier âgé de soixante ans. Son corps a été enterré le lendemain dans le cimetière avec les cérémonies ordinaires en présence de François Fallot, maçon son fils, de Joseph Reine, manouvrier son beau-frère, de Joseph Vigneron, rentier cousin germain, de François Quentin, ancien laboureur aussi son cousin germain, tous de la paroisse, et autres parents et amis soussignés avec nous.

Ont signé : J Reine, Vigneron, F Fallot, N Reine, Ferrer curé

(Page 6, 5/124)

L'an mil sept cent quatre-vingt-dix, le vingt-trois avril vers les cinq heures du soir, est morte en cette paroisse après avoir reçu tous les sacrements de l'Eglise, **Rose Caillet**, âgée de trente-trois ans, épouse **d'Hilaire Collin** laboureur. Son corps a été enterré le lendemain dans le cimetière en présence dudit Hilaire Collin son mari, d'Antoine Caillet son père, ancien laboureur, de Jean Caillet son frère, aussi laboureur demeurant dans la paroisse, et autres parents et amis respectifs des parties qui ont signé avec nous.

Ont signé : A Caillet, J Verdet, H Collin, François Perrin, J Gillot, N Breton, N Collin, JB Caillet, Ferrer curé

L'an mil sept cent quatre-vingt-dix, le cinq mai vers minuit, est morte en cette paroisse après avoir reçu tous les sacrements de l'Eglise, **Marguerite Reine**, veuve de **Toussaint Dufer**, vivant laboureur, âgée de soixante-cinq ans ; son corps a été enterré ledit jour dans le

cimetière en présence de Jacques Dufer, son fils aîné, de Toussaint, Claude, Elophe Dufer, tous ses enfants et autres parents et amis qui ont signé avec nous.

Ont signé : J Dufer, J Dufer, Joseph Dufer, F Dufer, Elophe Dufer, C Dufer, F Dormois, N Diez, Ferrer curé

Marianne, fille légitime de **Joseph Clavigny**, (nommé **Clavillier** par ailleurs) marchand forain, et **Anne Diez** son épouse, de cette paroisse, est née le huit mai mil sept cent quatre-vingt-dix vers les trois heures après midi, et a été baptisée le même jour ; son parrain a été Hilaire Chauchard, jeune garçon de la paroisse, et pour marraine Anne Chevalier, jeune fille aussi de la paroisse, absente représentée par Marianne Chevalier, sa sœur, lesquels ont signé.

Ont signé : Hilaire Chauchard, M Anne Chevallier, Ferrer curé

(Page 7, 4^{ème} feuillet, 5/124)

Elisabeth, fille légitime de **Nicolas Mathieu**, maître menuisier, et de **Barbe Clavigny** son épouse, de cette paroisse est née le vingt-cinq de mai mil sept cent quatre-vingt-dix vers les onze heures du soir, et a été baptisée le lendemain ; elle a eu pour parrain Nicolas Moniot, maître tailleur d'habits, et pour marraine Elisabeth Diez, tous deux de la paroisse, lesquels ont signé.

Ont signé : N Moniot, Elisabeth Diez, Ferrer curé

Jacques Elophe, fils légitime de **Charles Cornevin**, marchand forain, et de **Marie Jeanne Desgranges**, son épouse de cette paroisse est né le vingt-sept mai mil sept cent quatre-vingt-dix vers les cinq heures du soir et a été baptisé le lendemain ; il a eu pour parrain Jacques Desgranges, absent représenté par François Desgranges, tisserand son frère et oncle du baptisé, et pour marraine Rose Garcin qui a déclaré ne savoir signer.

Ont signé : F Desgranges, Ferrer curé

Joseph, fils légitime de **Claude Guyonnet**, recteur d'école et de **Marie Magdeleine Pomageot**, son épouse, de cette paroisse, est né le deux juin mil sept cent quatre-vingt-dix à dix heures du soir et a été baptisé le lendemain ; il a eu pour parrain Joseph Page, jeune garçon de la paroisse, et pour marraine Anne Pomageot, jeune fille de la paroisse de Villotte, sa cousine, lesquels ont signé.

Ont Signé : Anne Pommageot, J Page, Ferrer curé

Jeanne Marguerite, fille légitime de **Nicolas Guillery**, laboureur, et de **Marguerite Quentin** son épouse, de cette paroisse, est née le vingt et un juin mil sept cent quatre-vingt-dix vers les dix heures du matin et a été baptisée le même jour ; elle a eu pour parrain Christophe Quentin, jeune garçon de la paroisse de Chemin qui a signé et pour marraine Jeanne Mahuet, femme de Joseph Vigneron, sa grand tante de cette paroisse ; laquelle marraine a dit ne savoir signer.

Ont signé : C Quentin, Ferrer curé

(Page 8, 6/124)

L'an mil sept cent quatre-vingt-dix, le vingt-trois de juin, est morte en cette paroisse **Marie Elisabeth Noiro**t, âgée de quatre mois, et a été enterrée le lendemain dans le cimetière en présence de François Thué son grand-père, de Jean Reine son oncle, et autres parents et amis, tous de la paroisse, qui se sont soussignés.

Ont signé : N Diez, Sol Thué, Messenger vic de Graffigny

L'an mil sept cent quatre-vingt-dix, le trois août, vers les huit heures du soir, est morte en cette paroisse après avoir reçu tous les sacrements de l'Eglise, **Barbe Renaut**, âgée de cinquante-cinq ans, femme de **Nicolas Chauchard**, maire de la municipalité ; son corps a été enterré le lendemain, vers les cinq heures du soir, dans le cimetière de la paroisse avec les cérémonies ordinaires en présence de son mari, de ses deux enfants François et Hilaire Chauchard, du sieur Joseph Gillot, ancien fondeur de cloches, de Charles Renaut, tous de la paroisse et autres parents et amis soussignés avec nous.

Ont signé : N Chauchard, C Mathieu, Charles Thiébaud, N Chauchard, François Chauchard, Hilaire Chauchard, Ferrer curé

L'an mil sept cent quatre-vingt-dix, le quatre août vers les sept heures du matin, est mort en cette paroisse après avoir reçu tous les secours de l'Eglise, **Marcel Royer**, marchand, âgé de quarante-cinq ans ; son corps a été enterré le lendemain dans le cimetière avec les cérémonies ordinaires en présence de Mathieu Royer, charron son frère, de Laurent Didier manouvrier son beau-frère, d'Hilaire et Joseph Royer ses neveux et autres parents et amis soussignés avec nous.

Ont signé : Mathieu Rouyer, N Chevallier, C Rouyer, Joseph Rouyer, Laurent Didier, J Rouyer, Ferrer curé

(Page 9, 5^{ème} feuillet, 6/124)

L'an mil sept cent quatre-vingt-dix, le seize septembre, vers les cinq à six heures du matin, est morte en cette paroisse **Jeanne Marguerite Guillery**, âgée d'environ trois mois ; son corps a été enterré le soir dudit jour dans le cimetière en présence de Nicolas Guillery, laboureur son père, de François Quentin et Nicolas Guillery, ses grands-pères paternel et maternel, et autres parents et amis soussignés avec nous.

Ont signé : N Guillery le jeune, N Guillery, Ferrer curé

Jean Baptiste, fils légitime de **Michel Desgranges**, tissier en toile et de **Marguerite Didier** son épouse, de cette paroisse, est né le deux octobre mil sept cent quatre-vingt-dix à deux heures du matin et a été baptisé le même jour ; il a eu pour parrain Joseph Royer, jeune garçon de la paroisse qui a signé, et pour marraine Françoise Didier de la paroisse de Sommerécourt, laquelle a déclaré ne savoir signer.

Ont signé : Jean Rouyer (prénom différent du texte), Ferrer curé

François, fils légitime de **François Perrin**, laboureur, et d'**Elisabeth Collin** son épouse, de cette paroisse, est né le six octobre mil sept cent quatre-vingt-dix à deux heures du matin et a été baptisé le même jour ; il a eu pour parrain François Jacques, jeune garçon de la paroisse et pour marraine Elisabeth Diez, jeune fille aussi de la paroisse, lesquels ont déclaré ne savoir signer.

A signé : Ferrer curé

L'an mil sept cent quatre-vingt-dix, le seize octobre, est mort **François Perrin**, âgé de dix jours ; et a été enterré le lendemain dans le cimetière en présence des soussignés, François Perrin, laboureur son père et autres parents et amis.

Ont signé : François Perrin, H Collin, Collin, Messenger vic de Graffigny

(Page 10, 7/124)

L'an mil sept cent quatre-vingt-dix, le dix-sept octobre, est mort dans cette paroisse à neuf heures du soir **Jean Baptiste Desgranges**, âgé de seize jours, et a été enterré le lendemain dans le cimetière en présence de Michel Desgranges, son père, et autres parents et amis soussignés avec nous.

Ont signé : Jean Baptiste Didier, Desgranges, C Renaut, Ferrer curé

L'an mil sept cent quatre-vingt-dix, le dix-huit octobre, est mort en cette paroisse à deux heures du matin, **Anselme Ravier** âgé de dix-huit mois, et a été enterré le soir dudit jour dans le cimetière en présence de Nicolas Curin, son grand-père et autres parents et amis soussignés avec nous.

Ont signé : N Curin, C Ravier, Messenger vic de Graffigny

Etienne, fils légitime de **François Pissotte**, marchand forain, et de **Magdeleine Brachard** son épouse, de cette paroisse, est né le vingt-sept octobre mil sept cent quatre-vingt-dix vers les huit heures du matin et a été baptisé le même jour ; monsieur Champion, docteur en médecine et très expert pour les accouchements demeurant à Bourmont, et ce à cause du danger de mort où l'enfant s'est trouvé, ce que ledit sieur Champion nous a certifié, en conséquence les prières et exorcismes, onctions et cérémonies du baptême ont été faites sur le baptisé les jour et an susdits ; le parrain a été Etienne Maura, jeune garçon de la paroisse, et la marraine a été (prénom laissé en blanc : il s'agit de Marguerite) Jacques, jeune fille aussi de la paroisse lesquels ont signé avec nous.

Ont signé : Etienne Maura, Marguerite Jacques, Ferrer curé

Jean-Baptiste, fils légitime de **Jean Marchal**, (ou **Jean Baptiste**) manouvrier, et de **Catherine Mahuet** son épouse, de cette paroisse, est né (Page 11, 6^{ème} feuillet, 7/124) le neuf novembre mil sept cent quatre-vingt-dix vers les onze heures du matin et a été baptisé le même jour ; il a eu pour parrain Jean Baptiste Haroué, garçon de la paroisse de Nijon, et pour marraine Marie Magdeleine Drouot, épouse de Charles Marchal, marchand forain, sa tante de cette paroisse, lesquels ont signé avec nous.

Ont signé : JB Haroué, Marie Madeleine Drouot, Ferrer curé

L'an mil sept cent quatre-vingt-dix, le treize novembre, est mort à une heure après minuit en cette paroisse **Etienne Pissotte**, âgé de seize jours, et a été enterré ledit jour dans le cimetière en présence de François Pissotte, son père marchand forain, et autres parents et amis soussignés avec nous.

Ont signé : Etienne Maura, F Pissotte, Ferrer curé

Marie Elisabeth, fille légitime de **Jean Baptiste Caillet**, laboureur et de **Marie Magdeleine Gilbert**, son épouse de cette paroisse, est née le cinq décembre mil sept cent quatre-vingt-dix vers les neuf heures du soir et a été baptisée le lendemain. Son parrain a été Antoine Caillet, son grand-père laboureur, et sa marraine Marie Elisabeth Gilbert, veuve de François Usi (?), sa tante de la paroisse d'Aingeville, lesquels ont signé avec nous.

Ont signé : Elisabeth Gilbert, A Caillet, Ferrer curé

Claude François, fils légitime de **Claude Mathieu**, marchand forain, et de **Marie Gillot** son épouse, de cette paroisse, est né le dix-huit décembre mil sept cent quatre-vingt-dix vers les huit heures du soir et a été baptisé le lendemain ; il a eu pour parrain Claude François Mathieu, son petit cousin, et pour marraine Marie Royer, tous deux de cette paroisse, lesquels ont signé avec nous.

Ont signé : Marie Rouyer, Claude François Mathieu, Ferrer curé

(Page 12, 8/124)

Vu et arrêté par nous, président du tribunal de Bourmont, le 30 jan. 1791. Signé Baudel

Le double du présent registre a été déposé au greffe du tribunal de district le 31 janvier 1791. Signé Meu... (?)

(Page 13, 7^{ème} feuillet, 8/124) Page vierge

(Page 14, 9/124) Page vierge

(Page 15, 8^{ème} feuillet, 9/124)

Pièce 396 cotée occ

Le présent registre destiné à contenir les actes de baptême, mariage et sépulture de la paroisse de Chemin, annexe de Graffigny, pour **l'an mil sept cent quatre-vingt-dix**, a été côté et paraphé par premier et dernier, au nombre de six par nous, messire Charles Nicolas Baudel, écuyer, lieutenant général civil et criminel au baillage royal du Bassigny séant à Bourmont. Le 31 décembre 1789 Signé Baudel

L'an mil sept cent quatre-vingt-dix, le vingt-huit janvier, est née dans cette paroisse **Marie Anne Guillemy** vers les six heures du matin et a été baptisée le même jour par moi prêtre vicaire soussigné ; fille légitime de **Nicolas Guillemy**, laboureur de ce lieu et originaire de Chaumont la Ville, et de **Marguerite Richier**, native de cette paroisse ; a eu pour parrain Nicolas Guillemy, jeune garçon de Chaumont la Ville, cousin germain de la baptisée, et pour marraine Marie-Anne Pissotte, tante de l'enfant à cause de Thomas Richier son mari, marchand de la paroisse de Graffigny, lesquels ont signé avec nous, lecture faite, le père absent.

Ont signé : N. Guillemi, M. Pissotte, Lepage vic de Chemin

L'an mil sept cent quatre-vingt-dix, le trente et un janvier, je soussigné prêtre vicaire ai reçu et béni les promesses de mariage entre **Jacques Thirion**, maître coutelier, fils mineur de feu **Louis Thirion**, laboureur de la ville de Bourmont, et de **Thérèse Rouyer** ; et de **Marie-Anne Mouzon**, fille majeure de feu **Nicolas Mouzon**, laboureur de ce lieu, et de **Marguerite Picauté**; laquelle bénédiction j'ai donnée en présence (Page 16, 10/124) de Charles Thirion, frère du fiancé, laboureur demeurant à Brainville, de François Rouyer, marchand demeurant à Gonaincourt, curateur dudit fiancé, de Jean Mouzon, frère de la fiancée, de François Mouzon, ancien laboureur du lieu, oncle paternel de ladite fiancée, et d'autres parents et amis qui ont signé avec nous, lecture faite.

Ont signé : J.N. Royer, Jacques Thirion, Richier, F. Mouzon, Marie Anne Mouzon, J. Mouzon, Lepage vic de Chemin

L'an mil sept cent quatre-vingt-dix, le premier février, après avoir béni précédemment les mutuelles promesses de mariage et après avoir publié un ban de mariage et énoncé que les parties avaient obtenu dispense des deux autres et permission de fiancer la veille, laquelle dispense jointe au registre qui doit servir de minute, semblable publication et énonciation ayant été faite au prône de la paroisse de Bourmont, domicile de fait du marié, et dans la paroisse de Gonincourt, domicile de droit à cause de la résidence du curateur, comme il conste par les lettres et signatures reconnues et respectives des pasteurs desdites paroisses, ; je soussigné prêtre vicaire ai donné la bénédiction nuptiale à **Jacques Thirion**, maître coutelier,

fils mineur de feu **Louis Thirion**, laboureur à Bourmont, et de **Thérèse Royer**, et à **Marie Anne Mouzon**, fille majeure de feu **Nicolas Mouzon**, laboureur de ce lieu, et (Page 17, 9^{ème} feuillet, 10/124) de **Marguerite Picaudé** ; laquelle bénédiction a été donné en présence de Charles Thirion, laboureur demeurant à Brainville, frère du marié, de François Nicolas Royer, marchand à Gonincourt, curateur dudit marié, de Jean Mouzon , garçon majeur, frère de l'épousée, de François Mouzon, ancien laboureur de ce lieu, oncle paternel, de Mathieu Picaudé, laboureur, oncle maternel, de Jean Richier, de Jean-Baptiste Gillot, , marchands de cette paroisse, tous les quatre oncles de l'épousée, , les deux derniers à cause de leurs femmes, et d'autres parents et amis qui ont signé avec nous lecture faite.

Ont signé : Marianne Mouzon, Jacques Thirion, L.N. Royer, François Royer, Richier, (?) Mouzon, J. Mouzon, (?) Gillot, Lepage vic de Chemin.

L'an mil sept cent quatre-vingt-dix, le premier février, est née dans cette paroisse à deux heures du matin, **Marie Geneviève Rouyer**, fille légitime de **Joseph Rouyer**, marchand de cette paroisse, et de **Marie Guillemy**, son épouse, originaire de Chaumont la Ville, et a été baptisé le même jour par moi, prêtre vicaire soussigné ; a eu pour parrain Thomas Diez, cousin germain de l'enfant du côté paternel et jeune garçon de Graffigny, et pour marraine Anne Geneviève Collin, jeune fille de Graffigny, cousine à cause de défunte Anne Collot, première épouse dudit Joseph Rouyer, lesquels ont signé avec nous, lecture faite, le père absent.

Ont signé : Anne Geneviève Collin, Thomas Diez, Lepage vic de Chemin.

(Page 18, 11/124)

L'an mil sept cent quatre-vingt-dix, le huit février, est née dans cette paroisse, à sept heures du matin, **Thérèse Marot**, et a été baptisée le même jour par moi prêtre vicaire soussigné, laquelle Thérèse est fille légitime de **Jean Marot**, marchand forain originaire d'Arréville et **d'Elisabeth Collin** originaire de Nijon ; a eu pour parrain Nicolas Collin, jeune garçon de Nijon, cousin issu de germain du côté maternel, et pour marraine Thérèse Collin, jeune file de la paroisse de Nijon, tante maternelle de l'enfant, laquelle a déclaré ne savoir signer ; la parrain a signé avec nous lecture faite, le père absent

Ont signé : N. Collin, Lepage vic de Chemin

L'an mil sept cent quatre-vingt-dix, le vingt-deux février, est né dans cette paroisse, vers les cinq heures du matin, **François Christophe**, fils légitime de **Christophe Renaut**, maître charron, et de **Anne Reine**, tous les deux originaires de ce lieu, et a été baptisé le même jour par moi, prêtre vicaire soussigné ; a eu pour parrain François Menu, jeune garçon originaire de Malaincourt, cousin germain du baptisé du côté paternel et actuellement commis au greffe de Bourmont, et pour marraine Marie Quentin, jeune fille de cette paroisse, lesquels ont signé avec nous, lecture faite, le père absent.

Ont signé : Marie Quentin, Menu, Lepage vic de Chemin

L'an mil sept cent quatre-vingt-dix, le vingt-deux février, est née dans cette paroisse vers les onze heures du soir **Marie Anne Quentin**, fille légitime de **Joseph Quentin**, laboureur de ce lieu, et **d'Elisabeth Renaut**, (Page 19, 10^{ème} feuillet, 11/124) originaire de Vaudrecourt, et a été baptisée le lendemain par moi, prêtre vicaire soussigné ; a eu pour parrain Jean Renaut, laboureur demeurant à Chaumont la Ville, oncle maternel, et pour marraine Marie-Anne Picaudé, jeune fille de cette paroisse, cousine germaine de l'enfant du côté paternel, lesquels ont signé avec nous, lecture faite, le père absent.

Ont signé : Marianne Picaudé, J. Renaut, Lepage vic de Chemin

L'an mil sept cent quatre-vingt-dix, le quatorze mai, est né dans cette paroisse, deux heures après midi, **Claude Nicolas Rouyer**, fils légitime de **Nicolas Rouyer**, marchand et de **Marguerite Renaut**, son épouse, et a été baptisé le même jour par moi, prêtre vicaire de Chemin ; a eu pour parrain Nicolas Richier, jeune garçon de ce lieu, et pour marraine Marguerite Renaut, originaire de cette paroisse, tante de l'enfant à cause de Jean Renaut son mari, laquelle a déclaré ne savoir signer ; le parrain a signé avec nous, le père absent, lecture faite.

Ont signé : Nicolas Richier, Lepage vic de Chemin

L'an mil sept cent quatre-vingt-dix, le quatre juillet, est né dans cette paroisse, à deux heures du matin, **Etienne Morizot**, fils légitime de **Louis Morizot**, maréchal-ferrant de ce lieu originaire de Médonville et **Marie Scolastique Mouzon**, son épouse, originaire de Chaumont la Ville, et a été baptisé le même jour par moi, prêtre vicaire soussigné ; a eu pour parrain Etienne Bonvié, marchand de Chaumont, oncle de l'enfant à cause de son épouse, et (Page 20, 12/124) pour marraine Marguerite Mathy, aussi tante du baptisé à cause de son mari, et originaire de Médonville ; lesquels ont signé avec nous, lecture faite, le père absent.

Ont signé : F. Bonvié, M. Mathy, Lepage vic de Chemin

L'an mil sept cent quatre-vingt-dix, le quatorze juillet, à cinq heures du soir, est né dans cette paroisse **Nicolas Cuny**, fils légitime de **Jean Cuny**, maître maçon originaire de Graffigny, et de **Barbe Renaut** son épouse de cette paroisse, et a été baptisé le lendemain par moi, prêtre vicaire soussigné ; a eu pour parrain Nicolas Martin, jeune garçon de Chaumont la Ville, cousin issu de germain de l'enfant du côté maternel, et pour marraine Marie Ravier, jeune fille de Graffigny, cousine du baptisé du côté paternel, lesquels ont signé avec nous, lecture faite, le père absent.

Ont signé : Marie Ravier, Nicolas Martin, Lepage vic de Chemin

L'an mil sept cent quatre-vingt-dix, le vingt-trois juillet, est né vers une heure du matin **Nicolas Broquet** fils légitime de **Charles Broquet**, marchand forain et de **Marie Gaudé** son épouse, et a été baptisé le même jour par moi, prêtre vicaire soussigné, a eu pour parrain Nicolas Moniot, maître tailleur d'habits et garçon majeur demeurant à Graffigny et pour marraine Marguerite Chauchard, jeune fille de ce lieu, lesquels ont signé (Page 21, 11^{ème} feuillet, 12/124) avec nous, lecture faite, le père absent.

Ont signé : N. Moniot, Mgt. Chauchard, Lepage vic de Chemin

L'an mil sept cent quatre-vingt-dix, le onze septembre, vers les sept heures du soir, après avoir reçu les sacrements de pénitence, d'eucharistie et d'extrême onction, est mort dans cette paroisse **Nicolas Reine**, originaire de Graffigny, âgé de soixante et dix-huit (ans) anciennement laboureur de ce lieu, et a été inhumé le lendemain avec les cérémonies ordinaires par moi, prêtre vicaire soussigné ; ladite inhumation est faite en présence de Jean Reine, son fils, manouvrier demeurant à Graffigny, de Nicolas Chevallier, marchand, cousin à cause d'Anne Brenelle son épouse, de Vincent Boileau (?) laboureur de Soulaucourt, aussi cousin à cause de feu Marguerite Reine son épouse, et de Claude Gillot, laboureur de cette paroisse, et d'autres parents et amis qui ont signé avec nous lecture faite.

Ont signé : J. Reine, J. Reine, N. Chevallier, V. (nom illisible), Lepage vic de Chemin

L'an mil sept cent quatre-vingt-dix, le vingt-trois septembre, à deux heures du matin, est né dans cette paroisse **Nicolas Martin**, fils légitime de **Joseph Martin**, maître recouvreur

de ce lieu est **Jeanne Godard** son épouse, originaire de Soulaucourt ; et a été baptisé le même jour par moi, prêtre vicaire soussigné ; (Page 22, 13/124) a eu pour parrain Nicolas Quentin, jeune garçon de cette paroisse, et pour marraine Marguerite Godard, fille majeure de Soulaucourt et tante de l'enfant du côté maternel, laquelle a déclaré ne savoir signer de ce interpellée, et le parrain a signé avec nous, lecture faite, le père absent.

Ont signé : Nicolas Quentin, Lepage vic de Chemin

L'an mil sept cent quatre-vingt-dix, le vingt-quatre septembre, à trois heures du soir, est mort dans cette paroisse, après avoir reçu les sacrements de pénitence, d'eucharistie et d'extrême onction, **Jean Christophe Gillot**, âgé de vingt-quatre ans et demi, et a été inhumé le lendemain (un mot illisible) que son décès, avec les cérémonies ordinaires par moi, prêtre vicaire soussigné, en présence de Claude Gillot, laboureur, père du défunt et veuf de Barbe Geny originaire de Nijon, et de Jean Gillot frère du mort, de Jean Geny, laboureur de Vaudrecourt, curateur, de Claude Quentin, ancien laboureur de ce lieu, lesquels ont signé avec nous, lecture faite.

Ont signé : C. Gillot, C. Quentin, J. Geny, Jean Gillot, Lepage vic de Chemin

L'an mil sept cent quatre-vingt-dix, le vingt-sept septembre, est mort dans cette paroisse à quatre heures du soir, **Etienne Morizot**, âgé de trois mois, fils légitime de **Louis Morizot**, maréchal ferrant originaire de Médonville, et de **Marie Scolastique Mouzon**, originaire de Chaumont la Ville, et a été enterré le lendemain par moi, prêtre vicaire soussigné, en présence de Louis Morizot, père du défunt, de (Page 23, 12^{ème} feuillet, 13/124) Joseph Quentin, jeune garçon de ce lieu, de Maurice Guyonnet, régent d'école, lesquels ont signé avec nous lecture faite.

Ont signé : Louis Morizot, N. Guyonnet, Joseph Quentin, Lepage vic de Chemin

(Page 24, 14/124) Page vierge

(Page 25, 13^{ème} feuillet, 14/124)

Pièce 397 cotée odd

Le présent registre destiné à contenir les actes de baptême mariage et sépulture de la paroisse de Graffigny pour l'an **mil sept cent quatre-vingt-onze** a été côté et paraphé par premier et dernier feuillet au nombre de six par nous Charles Nicolas Baudel, président du tribunal du district de Bourmont, ce jourd'hui vingt-deux décembre mil sept cent quatre-vingt-dix. Signé Baudel

Le douze (janvier) de l'an présent (1791), sur les onze heures du matin, est mort en cette paroisse, âgé de soixante-quatre ans, après avoir reçu les sacrements de l'Eglise, **Joseph Collin** laboureur ; son corps a été enterré le lendemain dans le cimetière avec les cérémonies d'usage en présence de Jean-Baptiste et Joseph Collin ses fils, de Nicolas Diez et Nicolas Jacques ses deux beaux-frères, tous domiciliés dans la paroisse, et autres parents et amis soussignés avec nous.

Ont signé : N Collin, N Diez, N Jacques, JB Collin, Ferrer curé

Le quatorze (janvier) de l'an mil sept cent quatre-vingt-onze, à une heure après minuit, est mort en cette paroisse, âgée de trente-six ans, après avoir reçu tous les sacrements de l'Eglise, **Agnès Philben**, femme de **Joseph Blondiot**, maître cordonnier établi dans cette paroisse depuis cinq ou six ans. La mauvaise odeur du corps a obligé de l'enterrer vers les cinq heures

du soir dudit jour en présence dudit Blondiot son mari, de Claude Guyonnet, recteur d'Ecole du lieu et autres témoins de la paroisse, faute de parents, lesquels ont signé avec nous.

Ont signé : J Blondiot, F Ozaine, Guyonnet, Ferrer curé

L'an mil sept cent quatre-vingt-onze, le quinze janvier, **Dominique Renaut** et **Marie Thérèse Chauchard** d'une part ; d'autre **François Chauchard** et **Marie Marchal**, tous de cette paroisse à la réserve de Dominique venu de la paroisse de Nijon, se sont fiancés et promis de se marier ensemble le plutôt que faire se pourra, lesquelles promesses ont été reçues et bénies par moi, prêtre curé soussigné avec les parties fiancées ainsi que leurs parents et amis respectifs.

Ont signé : Marie Thérèse Chauchard, Marie Marchal, D Renaut, F Chauchard, C Marchal, M Chauchard, F Thiébaud, Michel (signature incomplete), Ferrer curé

(Page 26, 15/124)

Extrait des registres de baptême et de mariage de la paroisse de Phalsbourg pour l'année 1791, Fol 1. (Cet extrait a été recopié sur le registre de Graffigny)

L'an mil sept cent quatre-vingt-onze, le dix janvier, après la publication de trois bans faite en cette église de même que dans celle de Graffigny, ainsi qu'il appert par le certificat de Mr. Ferrer, curé dudit lieu, en date du quatorze décembre dernier, après avoir vu le congé absolu du régiment de Guyenne, les (mot illisible : certificat ?) de baptême de l'époux futur et (mot illisible) de ses père et mère, le consentement du tuteur, dûment contrôlé en légalité, je soussigné, n'ayant découvert aucun empêchement canonique ou civil, ai béni, confirmé et notifié le mariage légitimement contracté en face de l'église par **Elophe Collin**, natif de Graffigny en Lorraine, diocèse de Toul, ci-devant brigadier au régiment de Royal Guyenne en garnison à Moulins, fils mineur de feu Elophe Collin, vivant marchand dudit Graffigny, et d'Elisabeth Mercier son épouse, ses père et mère d'une part, et par Dorothee Play native de Phalsbourg, fille majeure de Sébastien Play, maître cordonnier, bourgeois de cette ville, et de Marie Faim son épouse, ses père et mère d'autre part, lesquels dans la célébration ont déclaré reconnaître comme légitime et né de leurs œuvres un enfant mâle, né le deux mars mil sept cent quatre-vingt-huit, et en conséquence insérer le nom du père dans l'acte de baptême qui (?) a aussi signé, le tout en présence du père de l'épouse, de François Perrin, beau-frère de l'épouse, de Louis Louis, prudhomme du tribunal de paix, de Nicolas le Car, cordonnier de cette ville, d'Armand Beaucaire, de Jean-Baptiste le Quay, de François Ninois, qui ont tous signé avec moi. Le nom de l'enfant légitimé est François ; signé sur la minute : E Collin, Dorothee Play, Sébastien Play, François Perrin, Le Car, Louis, Beaucaire, Le Quay, Ninois, Spich prêtre vicaire.

Extrait des registres baptismaux de la paroisse de Phalsbourg, page 636.

L'an mil sept cent quatre-vingt-huit, le second mars, vers minuit, est né François, fils d'Elophe Collin et de Dorothee Play, fille de Sébastien Play, maître cordonnier et bourgeois de cette ville, et le jour suivant a été baptisé par moi soussigné ; il a eu pour parrain Jean-François Niroy, fils de Jean Niroy, bourgeois de cette ville, et pour marraine Catherine Play, tante de l'enfant ; le parrain a signé avec moi la marraine déclare ne savoir signer et fait sa marque ; + marque de la marraine, Signé Ninoy, E Collin, Vernans vicaire

Je soussigné prêtre curé de Graffigny déclare avoir transcrit les deux extraits ci-dessus, sur cause (?) qui nous a été adressé de Phalsbourg et que j'ai mis sur le présent registre pour y avoir recours en cas de besoin. Ce jour dix-sept janvier mil sept cent quatre-vingt-onze.

Signé Ferrer, curé de Graffigny

Claude, fils légitime de **Laurent Didier**, fontenier, et de **Marie Sylvestre**, son épouse, de cette paroisse, est né le vingt janvier mil sept cent quatre-vingt-onze, à deux heures du matin, et a été baptisé le même jour ; il a eu pour parrain Claude Royer, jeune garçon, et pour marraine Marie Drouot, tous dans la paroisse, lesquels ont signé. La marraine a déclaré ne savoir signer.

Ont signé : Claude (nom déchiré), Ferrer Curé

(Page 27, 14^{ème} feuillet, 15/124)

François, fils légitime de **Nicolas Cuny**, marchand forain, et de **Marianne Reine** son épouse, de cette paroisse est né le vingt-deux (janvier) de l'an mil sept cent quatre-vingt-onze à dix heures du soir et a été baptisé le lendemain : Il a eu pour parrain François Cuny, son oncle, et pour marraine Marianne Martin, présentée par sa mère, lesquels ont signé.

Ont signé : François Cuny, Marie Anne Martin, Ferrer curé

L'an mil sept cent quatre-vingt-onze, le premier février, après ma publication de trois bans faite aux prônes des messes paroissiales entre **Dominique**, fils majeur de défunt **Joseph Renaut** et **Anne Dupuy** de la paroisse de Nijon d'une part, et **Marie Thérèse**, fille mineure du sieur **Nicolas Chauchard**, maire de la municipalité du lieu, et de défunte **Barbe Renaut**, de cette paroisse d'autre part ; et pareille publication faite à Nijon ainsi qu'il m'a été certifié par le sieur curé du lieu sans que de part ni d'autre il n'y ait eu opposition ni empêchement ; je soussigné vicaire de Graffigny ai reçu leur mutuel consentement de mariage et leur ai donné la bénédiction nuptiale avec toutes les cérémonies usitées en présence du sieur Nicolas Chauchard, de François Chauchard, père et frère de l'épousée, de Charles Renaut son curateur, de François Thiébaud, de Christophe Marchal et de Charles Marchal et autres parents et amis respectifs des parties qui ont signé avec nous et les épousés.

Ont signé : Marie Thérèse Chauchard, D Renaut, N Chauchard, C Renaut, F Chauchard, F Thiébaud, Nicolas Renaut, Charles Marchal, Messager vic de Graffigny.

L'an mil sept cent quatre-vingt-onze, le premier février, après la publication de trois bans faite aux prônes des messes paroissiales entre **François Chauchard**, fils mineur du sieur **Nicolas Chauchard**, maire de la municipalité du lieu et de défunte **Barbe Renaut** d'une part, et **Marie Marchal**, fille mineure de **Christophe Marchal**, laboureur, et de **Marie Reine**, tous de cette paroisse, sans qu'il y ait eu opposition ni empêchement, je soussigné vicaire de Graffigny ai reçu leur mutuel consentement de mariage et leur ai donné la bénédiction nuptiale avec toutes les cérémonies usitées en présence dudit sieur Nicolas Chauchard et de Christophe Marchal, pères des épousés, de Charles Marchal, frère, de Charles Renaut, (mot illisible, neveu ?) de l'épousée, de Dominique Renaut, de François Thiébaud, et autres parents et amis respectifs des parties qui ont signé avec nous et les épousés.

Ont signé : N Chauchard, F CHauchard, Marie Marchal, C Renaut, D Renaut, D Marchal, F Thiébaud, Charles Marchal, Messager vic de Graffigny

(Page 28, 16/124)

L'an mil sept cent quatre-vingt-onze, le premier février, **Nicolas Renaut** et **Marianne Mathieu**, de cette paroisse ont été fiancés et se sont promis mutuellement de se marier ensemble le plutôt que faire se pourra, lesquelles promesses ont été bénies et reçues par moi, prêtre de Graffigny soussigné, en présence de Joseph Renaut et de Claude Mathieu, pères des fiancés, et autres parents et amis respectifs des parties qui ont signé avec nous et les fiancés.

Ont signé : C Mathieu, Joseph Renaut, N Renaut, Charles Thiébaud, F Mathieu, Marie Anne Mathieu, C Renaut, Ferrer curé

Marguerite, fille légitime de **François Gaillard**, marchand forain, et **d'Anne Cuny** son épouse, de cette paroisse, est née le treize février mil sept cent quatre-vingt-onze à huit heures du soir et a été baptisée le lendemain ; elle a eu pour parrain Hilaire Renaut, marchand forain de la paroisse de Vaudrecourt, et pour marraine Marguerite Mercier, de cette paroisse, lesquels ont signé.

Ont signé : Marguerite Mercier, H Renaut, Ferrer curé

L'an mil sept cent quatre-vingt-onze, le quinze février, après la publication de trois bans faite à jours compétents entre **Nicolas Renaut**, fils mineur de **Joseph Renaut**, tissier en toile et de **Cécile Reine** ses père et mère d'une part, et **Marianne Mathieu**, fille mineure de **Claude Mathieu** et de **Marguerite Renaut**, ses père et mère, tous de cette paroisse, d'autre part, sans qu'il s'y soit trouvé aucune opposition ni empêchement, je soussigné prêtre vicaire de Graffigny, ai reçu leur mutuel consentement de mariage et leur ai donné la bénédiction nuptiale avec les cérémonies prescrites par l'Eglise, en présence de Joseph Renaut et Claude Mathieu, pères des épousés, et Charles Renaut et Charles Thiébaud, oncles de l'épousée, de Jean Joly, oncle du marié et François Mathieu, oncle de la mariée, et autres parents et amis respectifs des parties qui ont signé avec nous et les épousés.

Ont signé : N Renaut, F Mathieu, Joseph Renaut, Mne Mathieu, C Thiébaud, C Mathieu, J Kyblaie, C Renaut, Jean Jolly, C Renaut, Messenger, vic de Graffigny

Jean François, fils légitime de **François Diez**, marchand forain, et de **Marie Drouot** son épouse, de cette paroisse, est né le dix-sept février mil sept cent quatre-vingt-onze à quatre heures du matin et a été baptisé le même jour ; il a eu pour parrain Jean Reine et pour marraine Barbe Clavigny, jeunes enfants, tous de la paroisse qui ont signé.

Ont signé : Barbe Clavigny, Jean Reine, Ferrer curé

(Page 29, 15^{ème} feuillet, 16/124)

L'an mil sept cent quatre-vingt-onze, le dix-neuf de février, **Claude Remy Reine**, de la paroisse de Nijon et **Marie-Anne Diez**, de cette paroisse, ont été fiancés et se sont promis mutuellement de se marier ensemble le plutôt que faire se pourra, lesquelles promesses ont été reçues et bénies par moi, prêtre curé soussigné, en présence du sieur Claude Reine, père, de Nicolas Diez, Pierre Reine, Michel La Croix, et François Diez qui ont signé avec nous et les fiancés.

Ont signé : C Remy Reine, Marianne Diez, Pierre Reine, N Diez, C Reine, M Lacroix, François Diez, Ferrer curé

L'an mil sept cent quatre-vingt-onze, le vingt et un février à six heures du matin, est morte en cette paroisse âgée de vingt-neuf ans, après avoir reçu tous les sacrements de l'Eglise, **Anne Lamy**, femme de **François Gaillard**, marchand forain ; son corps a été enterré le lendemain dans le cimetière avec les cérémonies d'usage en présence dudit François Gaillard, son mari, de Michel La Croix, bourgeois dudit lieu, de François Diez, de (prénom laissé en blanc) Lamy père de la défunte, et autres parents et amis respectifs des parties qui ont signé avec nous.

Ont signé : M Lacroix, P Martin (?), (signature illisible), J Gaillard, François Diez, FJ Lamy, H Renaut, Ferrer curé

Florentin, fils légitime de **Claude Deloy**, marchand forain, et **d'Anne Royer** son épouse de cette paroisse, est né le vingt et un février mil sept cent quatre-vingt-onze, à trois heures après midi et a été baptisé le lendemain ; il a eu pour parrain Florentin Larcher son oncle par sa femme, marchand forain, et pour marraine Marianne Cuny, tous deux de la paroisse, lesquels ont signé avec nous, à la réserve de la marraine qui m'a déclaré n'en avoir usage.

Ont signé : Florentin Larché, Ferrer curé

Anne, fille légitime de **Joseph Brachard**, marchand forain, et **d'Elisabeth Ozaine**, son épouse de cette paroisse, est née le vingt-six février mil sept cent quatre-vingt-onze à huit heures du soir et baptisée le lendemain ; elle a eu pour parrain Hilaire Royer, jeune garçon de la paroisse, et pour marraine Anne Quentin, aussi de la paroisse, lesquels ont signé avec nous.

Ont signé : H Rouyer, Anne Quentin, Ferrer curé

L'an mil sept cent quatre-vingt-onze, le sept mars, après la publication de trois bans faite à jours compétents entre **Claude Remy Reine**, fils majeur du sieur **Claude Reine**, laboureur et de défunte **Marianne Annoul**, de la paroisse de Nijon d'une part, et **Marianne Diez**, fille de **Nicolas Diez**, maréchal ferrant et **d'Elisabeth Reine**, de cette paroisse d'autre part, et pareille publication faite à Nijon, ainsi qu'il nous a été certifié par le sieur curé dudit lieu, sans que de part ni d'autre il s'y soit trouvé ni opposition ni empêchement, je soussigné prêtre curé de Graffigny, ai agréé leur mutuel consentement de mariage et leur ai (Page 30, 17/124) donné la bénédiction nuptiale avec les cérémonies prescrites par l'Eglise en présence desdits Claude Reine et Nicolas Diez, pères des épousés, de Michel Lacroix et de François Diez, oncles de la mariée, de Pierre Reine frère du marié et autres parents et amis respectifs des parties qui ont signé avec nous et les épousés.

Ont signé : N Diez, C Remy Reine, Marianne Diez, C Reine, Pierre Reine, M Lacroix, François Diez, Ferrer curé de Graffigny

Marie Elisabeth, fille légitime de **Jean Gillot**, laboureur et de **Thérèse Monceau**, son épouse, de cette paroisse, est née le huit mars mil sept cent quatre-vingt-onze vers une heure après minuit, et a été baptisée le même jour ; elle a eu pour parrain le sieur Joseph Gillot, notaire royal demeurant à Robécourt, et pour marraine Demoiselle Marie Elisabeth Quentin demeurant à Graffigny, le parrain oncle et la marraine petite cousine de la baptisée, lesquels ont signé avec nous.

Ont signé : ME Quentin, Gillot, Ferrer curé

Marie, fille légitime de **Jean Reine**, marchand forain, et **d'Elisabeth Curin** son épouse, de cette paroisse, est née la nuit du seize au dix-sept mars mil sept cent quatre-vingt-onze et a été baptisée le dix-sept mars ; elle a eu pour parrain Jean Curin, son oncle demeurant à Romain sur Meuse, et pour marraine Marie Ravier, jeune fille de la paroisse, sa cousine germaine, lesquels ont signé avec nous.

Ont signé : Jean Curin, Marie Ravier, Ferrer curé

L'an mil sept cent quatre-vingt-onze, le vingt et un mars vers les quatre heures du soir, est mort en cette paroisse, âgé d'environ cinquante ans, après avoir reçu tous les sacrements de l'Eglise, **Antoine Boileau**, ancien laboureur ; son corps a été enterré le lendemain dans le cimetière en présence de Jean-Baptiste et Joseph Boileau, ses deux frères demeurant à Blevaincourt, de Claude et Jean Magdelaine, de Joseph Drouot, ses beaux-frères demeurant à Graffigny, lesquels ont signé avec nous.

Ont signé : JB Boilau, J Boilau, J Madelaine, C Madelaine, F Richier, JB Drouot, Ferrer curé

Nicolas, fils légitime de **François Fallot**, manouvrier, et **d'Elisabeth Brachard** son épouse, est né la nuit du trente mars mil sept cent quatre-vingt-onze et a été baptisé le même jour ; il a eu pour parrain Nicolas Guillery et pour marraine Elisabeth Ravier, tous deux de la paroisse qui ont signé.

Ont signé : Elisabeth Ravier, N Guillery, Ferrer curé

(Page 31, 16^{ème} feuillet, 17/124)

Françoise, fille légitime de **Jean-Baptiste Cornevin**, manouvrier, et de **Rose Garcin** son épouse, de cette paroisse, est née le vingt-cinq juillet mil sept cent quatre-vingt-onze vers midi et a été baptisée ledit jour ; son parrain a été Joseph Cornevin représenté par Jean Rouyer, jeune garçon de cette paroisse, et sa marraine Françoise Garcin sa tante, de la paroisse de Bourmont, qui a déclaré ne savoir signer.

A signé : Jean Rouyer, Ferrer curé

Nicolas, fils légitime de **Nicolas Guillery**, laboureur, et de **Marguerite Quentin** sa légitime épouse, tous les deux de cette paroisse, est né et baptisé le vingt-neuf juillet mil sept cent quatre-vingt-onze ; il a eu pour parrain Nicolas Quentin, son cousin, jeune garçon de la paroisse de Chemin, et pour marraine Marie Quentin, aussi sa parente et de la paroisse de Chemin, lesquels ont signé avec nous.

Ont signé : Nicolas Quentin, Marie Quentin, Mercier, vic de Vaudrecourt

L'an mil sept cent quatre-vingt-onze, l'onze d'août à trois heures du matin est morte en cette paroisse, âgée de dix-sept jours, **Françoise Cornevin** ; son corps a été enterré les soirs desdits jour et an dans le cimetière avec les cérémonies ordinaires en présence de Jean-Baptiste Cornevin, manouvrier son père, de Jean Rouyer, aussi manouvrier son cousin, de Claude Guyonnet, recteur d'école du lieu, lesquels ont signé avec nous.

Ont signé : Guyonnet, Joseph Vuillaume, Mercier vic de Vaudrecourt

L'an mil sept cent quatre-vingt-onze, le quatorze août vers les dix heures du matin, est morte en cette paroisse, âgée de dix-huit ans, **Marie Rose Boileau**, après avoir reçu tous les sacrements de l'Eglise ; son corps a été enterré le lendemain après-midi dans le cimetière en présence de Jean Baptiste Boileau son père, (un mot laissé en blanc) à Blevaincourt, de Joseph Drouot, menuisier son oncle demeurant à Graffigny, et autres parents et amis qui ont signé avec nous.

Ont signé : J Drouot, JB Boillau, J Boillau, J Boillau, Mercier vic de Vaudrecourt

François Damien (prénoms rajoutés en haut) **Elophe**, fils légitime du sieur **Hilaire Collin**, cultivateur, et de Delle **Marianne Burel** son épouse, de cette paroisse, est né le vingt-trois août mil sept cent quatre-vingt-onze à une heure après midi et a été baptisé le même jour ; il a eu pour parrain le sieur Elophe Collin, son oncle demeurant à Graffigny, et pour marraine Delle Catherine Burel, sa tante demeurant à Chaumont la Ville, lesquels ont signé avec nous.

Ont signé : C Burel, E Collin, Ferrer curé

(Page 32, 18/124)

Jacques, fils légitime de **Michel Desgranges**, tissier en toiles et **Marguerite Didier** son épouse, de cette paroisse est (né) le neuf septembre mil sept cent quatre-vingt-onze, après-midi et a été baptisé le lendemain ; son parrain a été Jacques Desgranges, son oncle absent

représenté par Jean Royer, jeune garçon de la paroisse, et sa marraine Elisabeth Durut, de la paroisse du Bourg Ste Marie, lesquels ont signé avec nous.

Ont signé : Elisabeth Durut, Jean Rouyer, Ferrer curé

Gabriel Joseph, fils légitime de **Joseph Reine**, marchand forain, et de **Marguerite Husson** son épouse, de cette paroisse, est né le dix de septembre mil sept cent quatre-vingt-onze sur le soir et a été baptisé le lendemain ; il a eu pour parrain Gabriel Joseph Martin, enfant représenté par Joseph Reine, son grand-père de cette paroisse, et pour marraine Claire Husson, sa tante, de la paroisse de Soulaucourt, lesquels ont signé avec nous ; à la réserve de la marraine qui a déclaré ne savoir signer.

Ont signé : J. Reine, Ferrer curé

Claude Bernard, fils légitime de **Nicolas Collin** et de **Marie Huot** son épouse, de cette paroisse, est né le vingt (et) un septembre mil sept cent quatre-vingt-onze à dix heures du soir et a été baptisé le lendemain ; il a eu pour parrain Claude Bernard Huot, son oncle de la paroisse d'Hacourt, et pour marraine Marie Anne Perrin, sa cousine de cette paroisse, lesquels ont signé.

Ont signé : CB Huot, M Anne Perrin, Ferrer curé

L'an mil sept cent quatre-vingt-onze, le premier octobre, **Joseph Royer** et **Marguerite Guillaume**, de cette paroisse, ont été fiancés et se sont promis de se marier ensemble le plutôt que faire se pourra, lesquelles promesses ont été bénies et reçues par moi, curé soussigné, en présence de Mathieu Royer, de Joseph Drouot et d'Etienne Forfilière (?) tous de la paroisse lesquels ont signé avec nous et ledit Royer.

Ont signé : Joseph Rouyer, Mathieu Rouyer, J Drouot, Joseph Rouyer, E Forfille, Ferrer curé

(Page 33, 17^{ème} feuillet, 18/124)

Joseph, fils légitime de **Joseph Liénard**, manouvrier, et de **Marguerite Bernard** son épouse, de cette paroisse, est né le neuf octobre mil sept cent quatre-vingt-onze, vers deux ou trois heures après midi, et a été baptisé le même jour ; il a eu pour parrain Joseph Brachard, marchand forain, et pour marraine Anne Quentin, fille aussi de cette paroisse, lesquels ont signé avec nous.

Ont signé : Anne Quentin, J Brachard, Ferrer curé

L'an mil sept cent quatre-vingt-onze, le dix-huit octobre, après la publication de trois bans faite aux prônes de nos messes de paroisse, entre **Joseph Royer**, fils majeur de défunt **Jean Royer**, vivant manouvrier, et de **Marianne Michaux**, ses père et mère d'une part, et **Marguerite**, fille majeure de **Claude Guillaume** et de défunte **Catherine Maugras** (?) ses père et mère, tous de cette paroisse d'autre part, sans qu'il y ait eu opposition ni empêchement, vu le consentement dudit Claude Guillaume père donné par devant notaire à Chaumont ce vingt-quatre septembre de la présente année, et légalisé par Messieurs les administrateurs du directoire du district de Chaumont, chef-lieu du département de la Haute Marne en date du vingt-quatre septembre de ladite année, je soussigné prêtre curé de Graffigny, agréé leur mutuel consentement de mariage et leur ai donné la bénédiction nuptiale avec les cérémonies prescrites par le rituel en présence de Mathieu Royer, oncle, de Joseph Drouot, d'Etienne Forfilière, tous demeurant dans la paroisse, ainsi que de Claude Guyonnet, recteur d'école du lieu, lesquels ont signé avec nous et l'épousé ; la mariée a déclaré ne savoir.

Ont signé : Joseph Rouyer, Mathieu Rouyer, Drouot, E Forfilert (?), Guyonnet, Ferrer curé

Marie Jeanne, fille légitime de **Charles Cornevin**, marchand forain et de **Marie Jeanne Desgranges**, son épouse, de cette paroisse, est née le vingt-cinq octobre mil sept cent quatre-vingt-onze durant la nuit et a été baptisée ledit jour. Elle a eu pour parrain Charles Mora, jeune garçon de la paroisse, et pour marraine Marie Jeanne Royer, jeune fille aussi de la paroisse. La marraine a déclaré ne savoir signer.

Ont signé : C Mora, Ferrer curé

L'an mil sept cent quatre-vingt-onze, le dernier jour d'octobre, **Jean Baptiste Larcher** et **Elisabeth Vaillant** ont été fiancés et se sont promis mutuellement de se marier ensemble le plutôt que faire se pourra ; lesquelles promesses ont été (Page 34, 19/124) reçues et bénies par moi, prêtre curé de Graffigny soussigné, en présence de Jean Joly, curateur de la fiancée, de Claude Kiblaire, de Joseph Renaut, tous trois ses oncles, de Joseph Larcher, père, de la paroisse de (nom illisible) qui ont signé avec nous et le fiancé, la fiancée a déclaré ne savoir signer.

Ont signé : Joseph Renaut, Jean Jolly, Joseph Larche, C Vaillant, C Kiblaire, Jean Larche, Ferrer curé

Elisabeth, fille légitime de **Jean-Baptiste Ozaine**, fendeur de bois, et de **Marie Grandpierre** son épouse, de cette paroisse, est née le neuf novembre mil sept cent quatre-vingt-onze entre neuf et dix heures du matin et a été baptisée le même jour ; elle a eu pour parrain Nicolas Grandpierre, de la paroisse de Chaumont la Ville, son oncle, et pour marraine Elisabeth Ozaine femme de Joseph Brachard, sa tante de cette paroisse.

Ont signé : N Grandpierre, Elisabeth Ozaine, Ferrer curé

Marie Catherine, fille légitime de **François Chauchard**, marchand forain et de **Marie Marchal** son épouse, de cette paroisse, est née le dix novembre mil sept cent quatre-vingt-onze, à deux heures du matin, et a été baptisée le même jour. Elle a eu pour parrain Dominique Renaut, marchand de la paroisse de Nijon, et pour marraine Catherine Mahuet, épouse de Jean Marchal, de cette paroisse qui ont signé.

Ont signé : Catherine Mahuet, D Renaut, Ferrer curé

L'an mil sept cent quatre-vingt-onze, l'onze de novembre, est morte en cette paroisse **Elisabeth Ozaine**, âgée de deux jours, et a été enterrée le lendemain en présence de Jean-Baptiste Ozaine, fendeur de bois son père, de François Ozaine son grand-père, de Nicolas Grandpierre son oncle, lesquels ont signé avec nous.

Ont signé : F Ozaine, J Brachard, JB Ozaine, Ferrer curé

L'an mil sept cent quatre-vingt-onze, le quinzième jour de novembre, après la publication de trois bans faite à jours compétents aux prônes de nos messes de paroisse, entre **Jean-Baptiste Larcher**, fils mineur de **Joseph Larcher**, manouvrier, et de **Marie Collin**, de la paroisse de Sémérécourt d'une part, et **Elisabeth Vaillant**, fille mineure de **Jean Baptiste Vaillant**, (Page 35, 18^{ème} feuillet, 19/124) manouvrier, et de défunte **Anne Renaut**, de cette paroisse de fait et de celle de Romain sur Meuse de droit d'autre part, et pareille publication faite dans les paroisses de Sémérécourt et de Romain sur Meuse ainsi qu'il nous a été certifié par Mers les curés desdits lieux, sans que de part ni d'autre il n'y ait eu aucune opposition ni empêchement parvenu à notre connaissance, vu d'ailleurs le consentement dudit Jean Baptiste Vaillant qu'il nous a envoyé par (mot illisible) ne pouvant pas se trouver à ce mariage; je soussigné prêtre curé de Graffigny, agréé leur mutuel consentement de mariage et leur ai donné la bénédiction

nuptiale avec toutes les cérémonies prescrites par la Ste Eglise en présence de Charles Vaillant, marchand forain, de Jean Joly, curateur de l'épousée, de Joseph Renaut, de Claude Kiblaire, tous quatre ses oncles demeurant à Graffigny, De Joseph et Jean Larcher, père et frère de l'épousé, demeurant à Sémérécourt, lesquels ont signé avec nous ainsi que le marié ; la mariée a déclaré ne savoir signer.

Ont signé : Joseph Larcher, Joseph Renaut, Jean Larche, Jean Jolly, Kiblaire, C Vaillant, Ferrer curé

L'an mil sept cent quatre-vingt-onze, le vingt-trois de novembre, est mort en cette paroisse à deux heures du matin **Gabriel Joseph Martin** âgé de six ans ; son corps a été enterré le soir dudit jour dans le cimetière en présence de Joseph Reine, son grand-père, et autres parents et amis soussignés avec nous.

Ont signé : J Reine, François Reine, Ferrer curé

L'an mil sept cent quatre-vingt-onze, le seize de décembre, à deux heures après midi est mort en cette paroisse **Antoine Joseph Reine**, âgé de deux ans, et a été enterré le lendemain dans le cimetière en présence d'Antoine Joseph Reine, son grand-père, et de François Reine son père qui ont signé.

Ont signé : François Reine, Reine, Ferrer curé

Marguerite, fille légitime de **Jean Hubert** maître cordonnier, et de **Marie Anne Telmanne** (?), de cette paroisse, est né le vingt-cinq décembre sur le soir mil sept cent quatre-vingt-onze, et a été baptisé le lendemain ; son parrain a été Léopold Téléman (?), de la paroisse de Giatte (?) et pour marraine Marguerite Hubert qui a déclaré ne savoir signer.

Ont signé : Leopold Theullmel, Ferrer curé

(Page 36, 20/124)

Le double du présent registre a été déposé au greffe du tribunal de Bourmont le 4 janvier 1792. Signé Boivin (?)

(Page 37, 19^{ème} feuillet, 20/124)

P 397 cotée odd

Le présent registre destiné à contenir les actes de baptême, mariage et sépulture de la paroisse de Chemin pour **l'année mil sept cent quatre-vingt-onze**, a été côté et paraphé pour premier et dernier feuillet au nombre de quatre par nous, Charles Nicolas Baudel, président du tribunal du district de Bourmont. Le 22 décembre 1790 signé Baudel.

L'an mil sept cent quatre-vingt-onze, le quinze janvier, je soussigné prêtre vicaire de la paroisse de Chemin, ai reçu et béni les promesses mutuelles de mariage entre **Claude François Dufer**, maître charron, garçon majeur et fils de **Toussaint Dufert**, laboureur de Graffigny, et de **Marguerite Reine** ; et de **Marie Mouzon**, fille majeure de **François Mouzon**, laboureur de ce lieu et de **Marguerite Mouginot** ; laquelle bénédiction a été donné en présence de Jacques Dufer, frère du fiancé ancien laboureur de cette paroisse, de Joseph Dufert, de Toussaint Dufert, laboureurs de Graffigny, tous frères du fiancé, de François Mouzon, père de la fiancée, de Nicolas Richier, vigneron, oncle du côté maternel, de Jean Mouzon, garçon majeur de ce lieu, cousin germain de la fiancée, lesquels ont signé avec nous ainsi que le fiancé lui-même, lecture faite.

Ont signé : J. Dufer, CA. Dufer, J. Dufer, T. Dufer, Richier, J. Mouzon, F. Mouzon, J. Mouzon, Lepage vic de Chemin

L'an mil sept cent quatre-vingt-onze, le seize janvier, je soussigné prêtre vicaire, ai reçu et béni les mutuelles promesses de mariage entre **Michel Blanchet**, ancien cavalier du régiment de la Reine, fils majeur de **François Blanchet**, ancien militaire de cette paroisse et de **Magdeleine Rouyer** d'une part ; et **Marguerite Albert**, fille mineure de **Joseph Albert**, cordier, actuellement paroissien à (nom illisible) et de feu **Louise Blandin** originaire de Certilleux, (Page 38, 21/124) ce que j'ai fait en présence de Claude Rouyer, marchand de ce lieu, oncle du fiancé, de Claude Perrin, laboureur de Malaincourt, cousin issu de germain de la fiancée, de François Blanchet, père du fiancé, de Claude Renaut, cousin germain du côté maternel, , lesquels ont tous assuré sur leur honneur et conscience que ladite fiancée était légalement autorisée du consentement de son père et que c'était par oubli qu'elle n'était pas munie des pièces authentiques et notariées qui seront exhibées avant la célébration du mariage, et ont signé avec nous à l'exception de la fiancée qui a déclaré ne savoir signer, lecture faite.

Ont signé : E. Rouyer, C. Renaud, C. Peinel, N. Rouyer, F B, Michel Blanchet, Lepage vic de Chemin

L'an mil sept cent quatre-vingt-onze, le vingt-neuf janvier, je soussigné prêtre vicaire, ai reçu et béni les mutuelles promesses de mariage entre **Joseph Aubriot**, de la paroisse de Malincourt, annexe de Médonville, fils mineur de **Joseph Aubriot**, marchand forain demeurant audit Malincourt et de **Marianne Seot** (?) d'une part, et de **Marguerite Gillot**, fille majeure de **Jean-François Gillot**, ancien laboureur de ce lieu, et de **Marie Richier**, laquelle bénédiction a été donnée en présence dudit Jean François Gillot, dudit Joseph Aubriot, de Jean Baptiste Gillot, marchand de ce lieu, oncle de la fiancée du côté paternel, de Claude Mathieu, marchand de Graffigny, beau-frère de ladite fiancée, lesquels ont signé avec nous lecture faite.

Ont signé : Joseph Obriot, Margueritte Gillot, N. Gillot, J. Obriot, C.Mathieu, B. Gillot, Lepage vic de Chemin.

(Page 39, 20^{ème} feuillet, 21/124)

Le trente et un janvier mil sept cent quatre-vingt-onze, après avoir publié trois bans de mariage dans les temps et les délais voulus par la loi, et semblable publication ayant été faite à la paroisse de Graffigny, entre les contractants ci-après dénommés, comme il conste par l'attestation par écrit du sieur curé de Graffigny, je soussigné prêtre vicaire, ai reçu le mutuel consentement de mariage et ai donné la bénédiction nuptiale, sans qu'il y ait eu aucune opposition, à **Claude François Dufer**, maître charron de Graffigny, fils majeur de feu **Toussaint Dufer**, de son vivant laboureur dudit lieu de Graffigny, et de feu **Marguerite Reine** d'une part ; et à **Marie Mouzon**, fille majeure de **François Mouzon**, laboureur de ce lieu et de **Marguerite Mougnot**, originaire de Nijon, d'autre part ; ce que j'ai fait en présence de Jacques Dufer, ancien laboureur de cette paroisse, de Joseph Dufer, garçon majeur de Graffigny, de Toussaint Dufer, laboureur dudit Graffigny, tous les trois frères du marié, de François Mouzon, père de la mariée, de Nicolas Richier, vigneron de ce lieu, oncle de ladite mariée à cause de sa femme, de Jean Mouzon, garçon majeur de cette paroisse, cousin germain du côté paternel de l'épousée, lesquels ont signé avec nous à l'exception de ladite Marie Mouzon qui a déclaré ne savoir signer de ce interpellée ; lecture faite.

Ont signé : CF Dufer, N. Dufer, J. Dufer, T. Dufer, J. Mouzon, N. Richier, F. Mouzon, Claude Mougnot, Lepage vic de chemin

Le premier février mil sept cent quatre-vingt-un, après avoir publié trois bans de mariage dans les délais et les temps voulus par les lois canoniques, et semblable publication ayant été faite dans la paroisse de Rousseu (?) comme il apert par le certificat en bonne forme (Page 40, 22/124) du curé de ce lieu, sans qu'il y ait eu aucune opposition, je soussigné prêtre vicaire ai reçu le mutuel consentement de mariage et ai donné la bénédiction nuptiale à **Michel Blanchet**, ancien cavalier du régiment de la Reine, après avoir vu son congé absolu et son certificat de liberté ; ledit **Michel Blanchet**, fils majeur de **François Blanchet**, maître tonnelier, ancien militaire de cette paroisse, et de **Magdeleine Rouyer** d'une part ; et à **Marguerite Albert**, fille mineure de **Joseph Albert**, cordier, paroissien de Rousseux (?) et de feu **Louise Blandin**, originaire de Certilleux d'autre part ; laquelle bénédiction a été donnée en présence de Claude Rouyer, marchand de ce lieu, oncle du marié, du côté maternel, de François Blanchet, père dudit marié, de Joseph Albert, père de la mariée, de Claude Renaut, marchand forain de ce lieu, cousins germains du marié du côté maternel, lesquels ont signé avec nous à l'exception de l'épousée qui a déclaré ne savoir signer de ce interpellée, lecture faite ; et aussi en présence de Joseph Jacquot, laboureur de Hacourt et de Michel Lacroix, bourgeois de Graffigny, parrain du marié.

Ont signé : F.B., M. Lacroix, Michel Blanchet, C. Rouyer, Jacquot (?), François Diez, C. Renaut, Joseph Albert, N. Rouyer, Lepage vic de Chemin

Note en marge : Approuvé le renvoi ci-dessus au mot cousin germain ; c'est par erreur, que Claude Renaut a été déclaré cousin germain ; il n'est cousin que par alliance à cause de Marie Rouyer, la femme cousine germaine du marié. Rectifié le vingt-quatre février mil sept cent quatre-vingt-onze. Signé Lepage vic de Chemin

Le huit février mil sept cent quatre-vingt-onze, après avoir publié dans les circonstances et dans les délais prévus par la loi trois bans de mariage entre les ci-dessous dénommés, et semblable publication ayant été faite dans la paroisse de Malincourt, annexe de Médonville, comme il conste par l'attestation par écrit du sieur vicaire, sans qu'il y ait eu aucune opposition ; je soussigné prêtre vicaire, ai reçu le mutuel consentement de mariage et donné a bénédiction nuptiale à **Joseph Obriot**, fils mineur de **Joseph Obriot**, (Page 41, 21^{ème} feuillet, 22/124) marchand forain dudit Malaincourt et de **Marie Anne Séant** (?) d'une part ; et à **Marguerite Gillot**, fille majeure de **Jean-François Gillot**, ancien laboureur de ce lieu, et de **Marie Richier** de cette paroisse d'autre part ; laquelle bénédiction a été donnée en présence de Joseph Obriot, père du marié, de Jean Séance (?), laboureur de Malaincourt, parrain et oncle dudit marié du côté maternel, de Jean-François Gillot, père de l'épousée, de Jean-Baptiste Gillot, marchand huilier de ce lieu, oncle de l'épousée du côté paternel, de Claude Mathieu, marchand de Graffigny, beau-frère à cause de la femme sœur de ladite épousée, de Jean Obriot, marchand aussi demeurant à Graffigny, frère du marié, lesquels ont signé avec nous, lecture faite.

Ont signé : J. Obriot, M. Gillot, JP Gillot, B. Gillot, J. Obriot, L. Baude, C. Mathieu, Jean Obriot, Lepage vic de Chemin

L'an mil sept cent quatre-vingt-onze, le vingt-six avril à dix heures du matin, après avoir reçu le sacrement de pénitence, d'eucharistie et d'extrême onction, est morte dans cette paroisse **Louise Laumont**, âgée de cinquante-cinq ans, femme de **Joseph Quentin**, manouvrier de ce lieu ; ladite Louise Laumont, originaire de Nijon ; et a été inhumée le lendemain par moi, prêtre vicaire soussigné, laquelle inhumation s'est faite avec toutes les cérémonies de l'Eglise et en présence de Joseph Quentin, son époux, de Jean Quentin, cousin de la défunte du côté paternel, manouvrier de Nijon, de Joseph Picaudé, laboureur de ce lieu,

cousin de ladite défunte du côté maternel, de Maurice Guyonnet, régent d'école de ce lieu, lesquels ont signé avec nous lecture faite.

Ont signé : J. Quentin, J. Quentin, Joseph Picaudé, M. Guyonnet, Lepage vic de Chemin

(Page 42, 23/124)

L'an mil sept cent quatre-vingt-onze, le quatorze mai, est morte dans cette paroisse, vers les quatre heures du soir, dans les travaux d'enfantement **Marie Magdeleine Quentin** ; et l'enfant auquel elle a donné le jour n'a pu être qu'ondoyé par la matrone ; lequel enfant est mort quelques instants après sa mère, et a été inhumée avec elle, ladite Marie Magdeleine Quentin, âgée de quarante ans, femme de **Jean Picaudé** laboureur de ce lieu, et a été enterrée le lendemain, à pareille heure que son décès, par moi prêtre vicaire soussigné ; laquelle inhumation s'est faite en présence de Jean Picaudé, son époux, de Joseph Quentin, aussi laboureur de cette paroisse, son père, de Nicolas Quentin, laboureur aussi frère, et de Joseph Quentin, aussi laboureur et également son frère, de Nicolas Mougeot, oncle du côté maternel, laboureur de Sommerécourt, et autres parents et amis qui ont signé avec nous lecture faite.

Ont signé : Jean Picaudé, J. Quentin, N. Mougeot, Joseph Quentin, M. Picaudé, Nicolas Quentin, Lepage vic de Chemin

L'an mil sept cent quatre-vingt-onze, le seize de mai, est mort dans cette paroisse, à six heures du matin, après avoir reçu les sacrements de pénitence, eucharistie et extrême onction, **Nicolas Joseph Quentin** âgé de quarante-deux ans, et a été inhumé le lendemain, avec les cérémonies ordinaires, par moi prêtre vicaire soussigné, en présence de Jean Quentin, laboureur de ce lieu, frère du défunt, de Joseph Gillot, fondateur de cloches demeurant à Graffigny, oncle du côté paternel, de Joseph Julien, laboureur de Vrécourt, beau-frère à cause de Jeanne Quentin son épouse, de Jean Gillot, cousin, laboureur de Graffigny, et autres parents et amis qui ont signé avec nous lecture faite.

Ont signé : J. Gillot, J. Gillot, (signature illisible), J. Jullien, Gillot, J. Quentin, Lepage vic de Chemin

(Page 43, 22^{ème} feuillet, 23/124)

Jean Baptiste, fils légitime de **Jacques Dufert**, manouvrier, et de **Marguerite Marchal** sa légitime épouse, tous les deux de cette paroisse, est né et baptisé le premier août mil sept cent quatre-vingt-onze ; il a eu pour parrain Jean Baptiste Collin, garçon majeur de la paroisse de Graffigny, son cousin issu de germain, et pour marraine Marie Rouyer, jeune fille de cette paroisse, qui ont signé avec nous, le père absent, lecture faite.

Ont signé : JB Collin, Marie Rouyer, Mercier vic de Vaudrecourt

Jean-Baptiste Marot (?), fils légitime de **Jean-Baptiste Marot** et **d'Elisabeth Colin**, son épouse, paroissiens de Chemin, est né vers les deux heures du matin le douze d'août mil sept cent quatre-vingt-onze, et a été baptisé par moi, il a pour parrain Charles Colin, jeune garçon de la paroisse de Nijon et pour marraine Marianne Mouzon, jeune fille de la paroisse de Chemin, qui a déclaré ne savoir signer Fait à Chemin les (dates ?) ci-dessus.

Ont signé : Charles Colin, M. Guyonnet, Caillet vic de Chemin

Note en dessous : Approuvé les mots « baptisé le même jour » entre la quatrième et la cinquième ligne. Signé : Caillet, vic de Chemin

L'an mil sept cent quatre-vingt-onze, le treize août, vers les six heures du matin est née dans cette paroisse **Marie Renaut**, fille légitime de **Jean Renaut**, marchand, et de **Marguerite Renaut**, ses pères et mères, tous deux originaires de cette paroisse, et a été baptisé le même jour par moi, prêtre curé de Sommerécourt ; elle a eu pour parrain Michel Renaut, jeune garçon de cette paroisse, son cousin germain du côté maternel, et pour marraine Marie Rouyer, jeune fille aussi de cette paroisse, sa cousine germaine du côté paternel, lesquels ont signé avec moi, lecture faite, le père absent.

Ont signé : Michel Renaut, Marie Rouyer, Messenger, curé de Sommerécourt.

(Page 44, 24/124)

L'an mil sept cent quatre-vingt-onze, le quatorze août, vers les cinq heures du soir, est né dans cette paroisse **Joseph François Rouyer**, fils légitime de **Nicolas Rouyer**, marchand, et de **Marguerite Renaut**, ses pères et mère, tous deux originaires de cette paroisse ; et a été baptisée le même jour par moi, prêtre vicaire de Vaudrecourt ; il a eu pour parrain Joseph Fr (?) Rouyer, jeune garçon de cette paroisse, cousin germain du côté paternel, et pour marraine Marie Vincent, jeune fille de cette paroisse, lesquels ont signé avec nous lecture faite

Ont signé : Joseph Rouyer, Marie Vincent, Mercier vic de Vaudrecourt

Marie Morisot, fille légitime de **Louis Morisot**, maréchal-ferrant, et de **Marie Scolastique Mouzon**, sa légitime épouse, tous deux demeurant en cette paroisse, le père originaire de Médonville et la mère de Chaumont la Ville, est née et baptisée le quinze août mil sept cent quatre-vingt-onze ; elle a eu pour parrain Georges Mouzon, oncle maternel originaire de Chaumont la Ville et pour marraine Marie Rouyer, jeune fille de cette paroisse, qui ont signé avec nous, lecture faite, le père absent.

Ont signé : Martin, Georges Mouzon, Marie Rouyer, Mercier vic de Vaudrecourt

L'an mil sept cent quatre-vingt-onze, le vingt-trois août est mort dans cette paroisse **Jean Baptiste Dufert**, fils de **Jacques Dufert**, ancien laboureur de ce lieu, et de **Marguerite Marchal**, âgé de vingt-quatre jours ; et a été inhumé le lendemain dans le cimetière de ce lieu, par moi, prêtre vicaire soussigné en présence de Jacques Dufert, son père, de Jean-Baptiste Collin, son parrain, qui ont signé avec nous.

Ont signé : J. Dufert, JB Collin, Mercier vic de Vaudrecourt

(Page 45, 23^{ème} feuillet, 24/124)

L'an mil sept cent quatre-vingt-onze, le vingt-six août, à une heure après minuit, est morte dans cette paroisse **Marie Morisot**, fille de **Louis Morisot**, maréchal-ferrant, et de **Marie Scolastique Mouzon**, de cette paroisse, âgée d'environ dix jours, et a été inhumée le même jour par moi, prêtre soussigné en présence de Louis Morisot son père et de Maurice Guyonnet, recteur d'école de cette paroisse, qui ont signé avec nous, lecture faite.

Ont signé : Morisot, M. Guyonnet, Mercier vic de Vaudrecourt

L'an mil sept cent quatre-vingt-onze, le vingt-neuf août à cinq heures après midi, est morte dans cette paroisse **Marie Renaut**, fille légitime de **Jean Renaut**, marchand et de **Marguerite Renaut**, de cette paroisse, âgée d'environ seize jours ; et a été inhumée le lendemain par moi prêtre soussigné, en présence de Jean Renaut, aïeul du côté paternel, et de Michel Renaut, oncle maternel, lesquels ont signé avec nous lecture faite.

Ont signé : J. Renaut, M. Renaut, Caillet vic de Chemin

L'an mil sept cent quatre-vingt-onze, le trente août vers minuit, est née dans cette paroisse **Marianne Genué**, fille légitime de **Dominique Genué**, marchand, et de **Marie Anne Picaudé**, tous deux de cette paroisse, et a été baptisée le lendemain par moi, prêtre soussigné ; elle a eu pour parrain Nicolas Mercier, garçon de cette paroisse, et Marianne Marchal pour marraine. Le parrain a déclaré ne savoir signer, le père absent, la marraine a signé avec nous lecture faite.

Ont signé : Marie Anne Marchal, Caillet vic de Chemin

L'an mil sept cent quatre-vingt-onze, le huit septembre vers les six heures du matin, est mort dans cette paroisse **Mathieu Picaudé**, laboureur âgé de soixante-huit ans, après avoir reçu les sacrements de pénitence, d'eucharistie et d'extrême onction, originaire de cette paroisse, et a été inhumé le lendemain, vers les neuf heures du matin, avec les cérémonies ordinaires, par moi prêtre (Page 46, 25/124) vicaire soussigné, en présence de François Ozaine, de Jean Marchal, de Jean-Baptiste Gillot, tous trois beaux-frères du défunt, et de Michel Picaudé, cousin germain originaire de Soulaucourt, lesquels ont signé avec nous, lecture faite.

Ont signé : JB Gillot, M. Picaudé, F. Ozaine, J Marchal, Caillet vic

L'an mil sept cent quatre-vingt-onze, le dix septembre, à onze heures avant minuit, est né dans cette paroisse, **Joseph Quentin**, fils légitime de **jean Quentin**, laboureur de cette paroisse et de **Rose Lamoureux** originaire de Chaumont la Ville ; a été baptisé le lendemain par moi vicaire soussigné ; a eu pour parrain Joseph Julien jeune garçon de la paroisse de Vrécourt, cousin germain du côté paternel et pour marraine Marguerite Quentin, jeune fille de cette paroisse qui ont signé avec nous après lecture faite

Ont signé : Jullien, Marguerite, Caillet vic de Chemin

L'an mil sept cent quatre-vingt-onze, le dix septembre (à onze heures avant minuit ?) est née dans cette paroisse **Marie Elisabeth Quentin**, fille légitime de **Jean Quentin**, laboureur de cette paroisse et de **Rose Lamoureux**, originaire de Chaumont la ville ; a été baptisée par moi, prêtre vicaire soussigné, elle a eu pour parrain Jean Picaudé, jeune garçon de cette paroisse, et pour marraine sœur Elisabeth Picaudé de cette paroisse, lesquels ont signé avec nous, lecture faite, le père absent.

Ont signé : sœur Elisabeth Picaudé, J. Picaudé, Caillet vic de Chemin

(Page 47, 24^{ème} feuillet, 25/124)

L'an mil sept cent quatre-vingt-onze, le dix septembre vers les huit heures du matin est morte dans cette paroisse **Marie Anne Genné**, fille légitime de **Dominique Genné**, marchand de cette paroisse et de **Marianne Picaudé**, les père et mère, âgée de dix jours ; et a été inhumée le lendemain par moi, prêtre vicaire soussigné, avec les cérémonies ordinaires, en présence de Jean Richier, aïeul de l'enfant du côté maternel et de Jean Picaudé, cousin issu de germain du côté maternel, lesquels ont signé avec nous lecture faite, le père absent.

Ont signé : Richier, Jean Picaudé, Ferrer curé de Graffigny

L'an mil sept cent quatre-vingt-onze, le douze septembre, vers les cinq heures du matin, est mort dans cette paroisse **Joseph Quentin**, fils légitime de **jean Quentin**, laboureur, et de **Rose Lamoureux**, ses père et mère habitants de cette paroisse, âgé de deux jours, et a été inhumé le même jour par moi, prêtre soussigné, en présence de Jean Quentin son père et de Maurice Guyonnet, recteur d'école de ladite paroisse, lesquels ont signé avec nous lecture faite.

Ont signé : J. Quentin, M. Guyonnet, Laurent curé de Nijon

L'an mil sept cent quatre-vingt-onze, le dix-sept novembre, est décédée dans cette paroisse, munie auparavant du sacrement de l'extrême onction **Marie Marchal**, âgée de quarante-huit ans, veuve de (Page 48, 26/124) **François Reine** ; son corps a été inhumé dans le cimetière de ladite paroisse avec les cérémonies ordinaires en présence de Christophe Marchal son beau-frère, d'Hilaire Renaut et de Claude Renaut, ses oncles et Nicolas Chevallier son cousin, qui ont signé avec nous lecture faite.

Ont signé : H. Renaut, C. Marchal, N. Chevallier, C. Renaut, N. Marchal, N. Reine, Midenet, vic de Chemin

Joseph, fils légitime de **Michel Blanchet**, marchand de cette paroisse et de **Marguerite Albert** (nommée **Allibert** par ailleurs) de la paroisse d'Hacourt est né le trente novembre mil sept cent quatre-vingt-onze, et baptisé le lendemain ; il a eu pour parrain Joseph Royer, garçon mineur de cette paroisse, son cousin paternel, et pour marraine Marie Jacquot, fille mineure de la paroisse de Hacourt, sa cousine issue de germaine maternelle, lesquels ont signé avec nous ainsi que le père de l'enfant, lecture faite.

Ont signé : Joseph Rouyer, Marie Jacquot, (?) Blanchet, Mercier, vic de Vaudrecourt

Vu et arrêté par nous, président du tribunal à Bourmont le 1^{er} (illisible) 1792, signé Baudel

Le double du présent registre a été déposé au greffe du tribunal de Bourmont le 7^{ème} de l'an 1792. Signature illisible

(Page 49, 25^{ème} feuillet, 26/124)

Pièce 398 cotée occ

Le présent registre destiné à contenir les actes de baptême de mariage et sépulture pour la paroisse de Graffigny pour l'année **mil sept cent quatre-vingt-douze** a été côté et paraphé en deux feuillets au nombre de douze par nous Charles Nicolas Baudel, président du tribunal du district de Bourmont ce jourd'hui 26 décembre 1791. Signé Baudel

Charles, fils légitime de **Pierre Noirot** marchand forain et **d'Elisabeth Thué**, son épouse de cette paroisse, est né le cinq (janvier) de l'an mil sept cent quatre-vingt-douze durant la nuit et a été baptisé le même jour ; il a eu pour parrain Charles Reine, son cousin germain et pour marraine Elisabeth Diez, tous deux de la paroisse, qui ont déclaré ne savoir signer.

A signé : Ferrer curé

François, fils légitime du sieur **Claude Guyonnet**, recteur d'école de Graffigny, greffier de la municipalité, et de **Magdeleine Pomageot**, de cette paroisse, est né le vingt et un (janvier) de l'an mil sept cent quatre-vingt-douze à huit heures du soir et a été baptisé le lendemain ; il a eu pour parrain François Collin et pour marraine Jeanne Guyonnet, son oncle et sa tante de la paroisse de Brainville qui ont signé.

Ont signé : MJ Guyonnet, F Collin, Ferrer curé

L'an mil sept cent quatre-vingt-douze, le vingt-quatre janvier, après les fiançailles faites immédiatement avant le mariage par permission de Monsieur l'évêque du département de la Haute Marne en date du onze janvier de la présente année, et la publication d'un seul ban avec dispense des deux autres accordée par ledit Seigneur évêque de même date que ci-dessus, entre **Joseph Mercier**, fils majeur du défunt **Jean Mercier**, (Page 50, 27/124) vivant

laboureur et **Anne Marchal** ses père et mère de la paroisse de Chemin d'une part, et **Catherine Magnier**, fille majeure du défunt **Claude Magnier** et de **Jeanne Licole**, de cette paroisse de fait et de droit de celle de Somerécourt, et pareille publication faite à Somerécourt et à Chemin, ainsi qu'il nous a été certifié par les sieurs curés et vicaire desdits lieux, sans que de côté ni d'autre, il s'y soit trouvé aucune opposition ni empêchement parvenu à notre connaissance, je soussigné prêtre curé de Graffigny, ai reçu leur mutuel consentement de mariage et leur ai donné la bénédiction nuptiale avec toutes les cérémonies prescrites par l'Eglise en présence de Pierre Magnier, frère de l'épousée, de Jean Baptiste Mercier, de Jean Marchal, de Félix François de la paroisse de Somerécourt et autres parents et amis des parties qui ont signé avec nous et l'épousé, la mariée a déclaré ne savoir signer.

Ont signé : Ferrer curé, JB Menu (?), J.. Mercier, J Marchal, Pierre Magnier, Louis Cablan

Aujourd'hui vingt-neuf janvier mil sept cent quatre-vingt-douze, après l'invitation faite au prône de notre messe de paroisse aux femmes du lieu de se trouver à l'issue des vêpres à l'église pour faire élection d'une matrone, Catherine Mahuet, femme de Jean Marchal demeurant audit lieu, a été élue dans l'assemblée des femmes, à promis de faire le serment ordinaire entre les mains de M. le curé dudit lieu, conformément au rituel du diocèse.

Signé : Ferrer curé de Graffigny

(Page 51, 26^{ème} feuillet, 27/124)

L'an mil sept cent quatre-vingt-douze, le premier février, **Louis Renaut**, de la paroisse de Médonville et **Marguerite Royer** de cette paroisse ont été fiancés et se sont promis mutuellement de se marier ensemble le plutôt que faire se pourra, lesquelles promesses ont été reçues et bénies par moi, prêtre curé de Graffigny soussigné, en présence des témoins soussignés avec nous et les fiancés.

Ont signé : L Renaut, Hubert Millot, Marguerite Rouyer, Mathieu Rouyer, C Renaut (?), Ferrer curé

L'an mil sept cent quatre-vingt-douze, le trois février vers une heure après minuit, est morte en cette paroisse après avoir reçu tous les sacrements de l'Eglise, **Anne Thué**, âgée de trente-trois ans ; son corps a été enterré le soir dudit jour dans le cimetière en raison de la gangrène avec les cérémonies ordinaires en présence de François Thué son père, de Jean Reine, de Pierre Noirot, ses deux beaux-frères et autres parents et amis soussignés avec nous.

Ont signé : F Thué, C Rouyer, J Reine, J Rouyer, Pierre Noirot, Ferrer curé

L'an mil sept cent quatre-vingt-douze, le sept février, après les fiançailles faites immédiatement avant le mariage suivant l'usage du diocèse du département de la Haute Marne et la publication d'un seul ban avec dispense des deux autres accordée par Mr l'évêque du département en date du 1^{er} février de ladite année à nous représentée, entre **François Reine**, fils majeur de **Claude Reine**, laboureur et de feu **Marianne Arnould** de la paroisse de Nijon d'une part, et **Marie Collin**, fille majeure de défunt **Joseph Collin**, vivant laboureur, et de **Marianne Reine**, de cette paroisse d'autre part ; et pareille publication faite à Nijon ainsi qu'il nous a été certifié par le sieur curé dudit lieu, sans que de part ni d'autre il s'y soit trouvé aucun empêchement ni opposition, je soussigné prêtre curé de Graffigny, ai reçu leur mutuel consentement de mariage et leur ai donné la bénédiction nuptiale avec les cérémonies prescrites par l'Eglise en présence de Claude Reine, père, de Remy et d'Hilaire Reine, frères de l'épousé, de Nicolas Jacques, de Nicolas Diez, oncles de la mariée, de Jean Baptiste Collin son frère, demeurant à Graffigny, lesquels ont signé avec nous et les conjoints.

Ont signé : F Reine, Marie Collin, N Diez, C Reine, Pierre Remy, JB Collin, J Collin, Ferrer curé

(Page 52, 28/124)

L'an mil sept cent quatre-vingt-douze, le quatorze février, après la publication de trois bans faite aux prônes de nos messes de paroisse, entre **Louis Renaut**, fils d'**Elophé Renaut** et de défunte **Rose Millot** de la paroisse de Médonville d'une part, et **Marguerite Royer**, fille mineure de feu **Joseph Royer**, vivant marchand forain, et de **Barbe Marchal**, de cette paroisse d'autre part, et pareille publication faite à Médonville, ainsi qu'il nous a été certifié par la lettre du sieur curé dudit lieu, sans que de part ni d'autre il s'y soit trouvé aucun empêchement ni opposition, vu d'ailleurs le certificat de municipalité de Médonville qui affirme (?) qu'Elophé Renaut père était absent depuis près de vingt-huit ans, que peut-être est-il mort, et que par conséquent il n'a pu donner comme de droit son consentement au mariage de son fils ; je soussigné prêtre curé de Graffigny, ai reçu leur mutuel consentement de mariage et leur ai donné la bénédiction nuptiale avec les cérémonies prescrites par l'Eglise en présence de Mathieu Royer, curateur et oncle de l'épousée, ainsi que de Charles Renaut, pareillement son oncle, de C. Renaut, frère du marié, d'Hubert Millot et autres parents et amis soussignés avec nous et les mariés.

Ont signé : L Renaut, Marguerite Rouyer, Mathieu Rouyer, Christophe Renaut, François Renaut, Ch (?) Renaut, Hubert Millot, J Renaut, Ferrer curé

L'an mil sept cent quatre-vingt-douze, le vingt-sept février entre onze heures et minuit, est mort en cette paroisse **François Guyonnet**, âgé de cinq semaines ; son corps a été enterré le vingt-huit desdits mois et an dans le cimetière avec les cérémonies ordinaires en présence du sieur Claude Guyonnet, son père, recteur d'école et greffier de la municipalité, et autres parents et amis soussignés avec nous.

Ont signé : Guyonnet, F Collin, Laurent, curé de Nijon

(Page 53, 27^{ème} feuillet, 28/124)

Marie Elisabeth, fille légitime de **Remy Reine**, (prénom : **Claude Remi**) cabaretier, et de **Marianne Diez** son épouse, de cette paroisse, est née le dix de mars mil sept cent quatre-vingt-douze vers minuit et a été baptisée le même jour ; elle a eu pour parrain François Reine son oncle, et pour marraine Elisabeth Diez sa tante, qui ont signé avec nous.

Ont signé : (?) Reine, Elisebet Dei, Ferrer curé

Elophé, fils légitime de **Claude Dufer**, marchand forain, et de **Marie Mouzon** son épouse, de cette paroisse, est né le dix-huit de mars mil sept cent quatre-vingt-douze à une heure après midi et a été baptisé le même jour ; il a eu pour parrain Elophé Dufer, son oncle, et pour marraine Marianne Mouzon, sa tante, tous deux de la paroisse, lesquels ont signé à la réserve de la marraine qui a dit n'en avoir usage.

Ont signé : Elophé Dufer, Ferrer curé

Marie, fille légitime de **Nicolas Renaut**, marchand forain et de **Marianne Mathieu** son épouse, de cette paroisse, est née le vingt de mars mil sept cent quatre-vingt-douze vers les deux heures du matin et a été baptisée le même jour ; elle a eu pour parrain Claude Renaut, aussi marchand forain, absent représenté par Joseph Renaut son père tissier en toile, et pour marraine Marie Mathieu, sa tante absente représentée par Marguerite Renaut, sa mère, femme de Claude Mathieu, lesquels ont signé avec nous à la réserve de la marraine qui a déclaré ne savoir signer.

Ont signé : Joseph Renaut, Ferrer curé

L'an mil sept cent quatre-vingt-douze, le 24 mars (mention rajoutée en haut), est morte dans cette paroisse dès le matin **Marie Elisabeth Reine** âgée de quinze jours et enterrée ledit jour dans le cimetière en présence de Remy Reine, son père, et de Nicolas Diez, son grand père et autres parents et amis soussignés avec nous.

Ont signé : Remy Reine, N Diez, F Reine, Ferrer curé

(Page 54, 29/124)

L'an mil sept cent quatre-vingt-douze, le six d'avril, est mort en cette paroisse pendant la nuit **Marie Ravier**, âgée de quinze mois, et enterrée le même jour dans le cimetière en présence des soussignés.

Ont signé : Curin, Guyonnet, Ferrer curé

L'an mil sept cent quatre-vingt-douze, le dix-huit avril vers les onze heures du soir, est morte en cette paroisse, âgée de trente-six ans, après avoir reçu tous les sacrements de l'Eglise, **Catherine Brachard**. Son corps a été enterré le lendemain dans le cimetière avec les cérémonies ordinaires en présence de Denis Brachard son père, manouvrier, de Joseph Brachard et de François Fallot, son frère et beau-frère, tous deux maçons, et autres parents et amis soussignés avec nous.

Ont signé : F Fallot, J Cuny, Joseph Brachard, B Haire (?), Ferrer curé

L'an mil sept cent quatre-vingt-douze, le six mai, est morte en cette paroisse **Catherine Chauchard**, âgée de six mois, et a été enterrée le même jour en présence des sieurs Nicolas Chauchard et Christophe Marchal, ses deux grands-pères, qui ont signé avec nous.

Ont signé : N Chauchard, C Marchal, Ferrer curé

Etienne, fils légitime de **François Diez**, marchand forain, et de **Marie Drouot** son épouse de cette paroisse est née dans la matinée du onze juin mil sept cent quatre-vingt-douze et a été baptisée le même jour, il a eu pour parrain Etienne Heurion de Chaume (?) et pour marraine Marie Rose Drouot de cette paroisse, lesquels ont signé.

Ont signé : Marie Rose Drouot, E Heurion, Ferrer curé

L'an mil sept cent quatre-vingt-douze, le premier juillet à sept heures du matin est mort en cette paroisse, âgé de soixante et onze ans, après avoir reçu tous les sacrements de l'Eglise, **François Quentin**, (Page 55, 28^{ème} feuillet, 29/124) ancien laboureur. Son corps a été enterré le lendemain dans le cimetière avec les cérémonies ordinaires en présence de Joseph et de Christophe Quentin, ses deux frères, de Joseph Vigneron son beau-frère, de Nicolas Guillery son gendre, tous de la commune de Graffigny et autres parents et amis soussignés avec nous.

Ont signé : Quentin curé de St Thiébaud, N Guillery le jeune, Page, J Quentin Cadet, C Vigneron, C Quentin, Vuillaume, N Guillery, Ferrer curé

Anne, fille légitime de **Jean Cornevin**, manouvrier, et de **Rose Garcin** son épouse, de cette paroisse est née l'onze de juillet mil sept cent quatre-vingt-douze à sept heures du matin et a été baptisée le même jour ; elle a eu pour parrain Michel Didier, absent représenté par Claude Royer, jeune garçon de la paroisse qui a signé, et pour marraine Anne Quentin qui a aussi signé.

Ont signé : Anne Quentin, Claude Rouyer, Ferrer curé

L'an mil sept cent quatre-vingt-douze, le seize août sur les sept heures du soir est mort en cette paroisse, âgé d'environ soixante-sept ans, après avoir reçu le sacrement de l'extrême onction, **Michel Lacroix**, vivant de ses petites rentes ; son corps a été enterré le lendemain dans le cimetière de la paroisse avec les cérémonies ordinaires en présence de Nicolas Diez, maréchal ferrant son beau-frère, de Francis Diez, marchand forain aussi son beau-frère, de Remy Reine son neveu et autres parents et amis soussignés avec nous et tous de la paroisse.

Ont signé : N Diez, François Diez, JB Mercier, Remy Reine, Ferrer curé

(Page 56, 30/124)

Joseph, fils légitime de **Joseph Royer**, manouvrier, et de **Marguerite Guillaume** son épouse, de cette paroisse, est né le vingt-sept août mil sept cent quatre-vingt-douze vers les huit heures du soir et a été baptisé le lendemain ; il a eu pour parrain Joseph Drouot, menuisier, et pour marraine Marguerite Forfillière, tous deux de cette paroisse, lesquels ont signé.

Ont signé : Margueritte, J Drouot, Ferrer curé

L'an mil sept cent quatre-vingt-douze, le vingt-huit août, vers les quatre heures du matin, est mort en cette paroisse **Joseph Lienard**, âgé de dix mois, et a été enterré le soir dans la cimetière en présence de Joseph Lienard, manouvrier son père, et autres soussignés avec nous.

Ont signé : Joseph Lienard, Claude Renaut, Ferrer curé

Jean, fils légitime de **Jean Larcher**, tissier en toile et **d'Elisabeth Vaillant**, son épouse de cette paroisse, est né le trente et un août mil sept cent quatre-vingt-douze à quatre heures du matin et baptisé le même jour ; il a eu pour parrain Jean Joli, jeune garçon de la paroisse, son petit cousin qui a signé, et pour marraine Marianne Larcher, fille de la paroisse de Semérécourt, sa tante qui a déclaré ne savoir signer.

Ont signé : Jean Jolly, Ferrer curé

L'an mil sept cent quatre-vingt-douze, le trois septembre est mort à deux heures du matin **Jean Baptiste Martin**, âgé de quatre ans, et a été enterré ledit jour dans le cimetière en présence de Jean Baptiste Mercier, de Claude Joseph Martin, de Nicolas Collin qui ont signé avec nous.

Ont signé : Claude Joseph Martin, JB Mercier, N Collin, Ferrer curé

(Page 57, 29^{ème} feuillet, 30/124)

L'an mil sept cent quatre-vingt-douze, le huit septembre vers les dix heures du matin, est morte en cette paroisse, âgée de quatre-vingt-cinq ans, après avoir reçu tous les sacrements de l'Eglise, **Marianne Barbier**, veuve de **Jean Marchal**, vivant maître charpentier ; son corps a été enterré le lendemain dans le cimetière avec les cérémonies d'usage en présence de Charles Renaut, laboureur, de Jean Cancel manouvrier, ses deux gendres, de Michel Desgranges, tissier en toile son petit-fils, tous de la paroisse et autres parents et amis soussignés avec nous.

Ont signé : Desgranges, C Renaut, J Cancel, (signature illisible), Ferrer curé

L'an mil sept cent quatre-vingt-douze, le deux octobre à deux heures du matin est morte en cette paroisse **Marie Elisabeth Renaut** âgée de treize mois, et a été enterrée le soir dudit jour dans le cimetière en présence de Charles Renaut, son père laboureur et meunier, et autres parents et amis soussignés avec nous

Ont signé : N Chauchard, C Renaut, J Cancel, Ferrer curé

Jean-Baptiste, fils légitime de **Jean-Baptiste Ozaine**, fendeur de bois, et de **Marie Grandpré** (lire **Grandpierre**) son épouse, de cette paroisse, est né le sept octobre mil sept cent quatre-vingt-douze, durant la nuit, et a été baptisé ledit jour ; il a eu pour parrain Jean-Baptiste Broquet, jeune garçon de Chemin son petit cousin, et pour marraine Agathe Grandpré, sa tante de la paroisse de Chaumont la Ville qui ont déclaré ne savoir signer.

A signé : Ferrer curé

Elisabeth, fille légitime de **Christophe Martin**, recouvreur, et de **Marguerite Rose Lomont**, son épouse de cette paroisse, est née le treize octobre mil sept cent quatre-vingt-douze à huit heures du soir, et a été baptisée le lendemain ; elle a eu pour parrain Hilaire Mercier, jeune garçon de la paroisse, absent représenté par Jean Baptiste Mercier son père laboureur, et pour marraine Elisabeth Diez, jeune fille aussi de la paroisse absente représentée par Marguerite Rose Diez, sa sœur, lesquels ont signé.

Ont signé : Marguerite Rose Diez, JB Mercier, Ferrer curé

(Page 58, 31/124)

L'an mil sept cent quatre-vingt-douze, le vingt et un octobre, est mort en cette paroisse vers les onze heures du soir, **Jean François Diez**, âgé de deux ans, et a été enterré le lendemain dans le cimetière, en présence de Jean Baptiste Drouot, marchand forain son grand-père, et autres parents et amis soussignés avec nous.

Ont signé : N Chevallier, J Mora, JB Drouot, Ferrer curé

Nicolas, fils légitime de **François Pissotte**, marchand forain, et de **Magdeleine Brachard** son épouse, de cette paroisse est né le trente octobre mil sept cent quatre-vingt-douze entre minuit et une heure, et a été baptisé ledit jour ; il a eu pour parrain Nicolas Richier jeune garçon de la paroisse représenté par Thomas Richier, marchand forain son père, et pour marraine Barbe Cuny jeune fille aussi de la paroisse lesquels ont signé.

Ont signé : Barbe Cuny, T Richier, Midenet vic de Chemin

L'an mil sept cent quatre-vingt-douze, le trente octobre vers les deux ou trois heures après minuit est morte en cette paroisse après avoir reçu seulement le sacrement de pénitence, **Marie Forfillière**, femme de **Jean Barbay** laboureur, âgée d'environ soixante ans ; son corps a été enterré le lendemain dans le cimetière avec les cérémonies ordinaires en présence d'Etienne Forfillière son frère, coupeur de bois, de Joseph Barbay marchand forain, de Jean Reine, de Claude Chevalier, tous témoins qui ont signé avec nous.

Ont signé : J Barbe, E Forfiler., C Chevalier, J Reine, Ferrer curé

Anne Barbe, fille légitime de **Jean Baptiste Caillet**, laboureur, et de **Marie Madeleine Gilbert** son épouse, de cette paroisse, est née le trente et un octobre mil sept cent quatre-vingt-douze vers les trois heures du matin et a été (Page 59, 30^{ème} feuillet, 31/124) baptisée le même jour ; son parrain a été Claude Joseph Gilbert son oncle de la paroisse d'Aingeville, sa marraine a été Anne Barbe Verdet de la paroisse de Chemin, lesquels ont signé.

Ont signé : Gilbert, Anne Barbe Verdet, Ferrer curé

L'an mil sept cent quatre-vingt-douze, le dix-sept novembre est morte en cette paroisse **Marianne Clavigny**, âgée de deux ans, son corps a été enterré le lendemain dans le cimetière

en présence de Joseph Mora, son oncle, marchand forain, de Claude Guyonnet, recteur d'école du lieu et autres parents et amis soussignés avec nous.

Ont signé : Chevallier, N Chauchard, Ferrer curé

Marie Catherine, fille légitime de **Louis Renaut**, marchand forain, et de **Marguerite Royer** son épouse, de cette paroisse, est née le vingt-quatre novembre mil sept cent quatre-vingt-douze à six heures du soir et a été baptisée le lendemain ; elle a eu pour parrain François Renaut, tissier en toile de la paroisse d'Urville, oncle, et pour marraine Marie Royer, sa tante de la paroisse de Graffigny qui a dit ne savoir signer.

Ont signé : François Renaut, Ferrer curé

Jean Baptiste, fils légitime de **François Reine**, laboureur et de **Marie Collin** son épouse, de cette paroisse est né la nuit du un au second décembre mil sept cent quatre-vingt-douze et a été baptisé ledit jour second décembre ; il a eu pour parrain Jean Baptiste Collin, jeune garçon de la paroisse, son oncle, et pour marraine Magdeleine Reine, fille de Nijon, sa tante, lesquels ont signé.

Ont signé : Marie Madelaine Reine, JB Collin, Ferrer curé

L'an mil sept cent quatre-vingt-douze, le trois décembre, vers minuit ou une heure, est morte en cette paroisse **Marie Catherine Renaut** âgée de neuf jours ; son corps a été enterré le même jour dans le (Page 60, 32/124) cimetière en présence de Louis Renaut, marchand forain son père, et autres parents et amis soussignés avec nous.

Ont signé : L Renaut, Mathieu Rouyer, Joseph Rouyer, Ferrer curé

L'an mil sept cent quatre-vingt-douze, le trois décembre, est mort en cette paroisse à neuf heures du soir **Etienne** (? non écrit dans ce registre) **François Reine** âgé de quatre ans ; son corps a été enterré le lendemain dans le cimetière avec les cérémonies ordinaires en présence de François Reine, manouvrier son père, et autres parents et amis soussignés avec nous.

Ont signé : Joseph Reine, F Reine, J Reine, Ferrer curé

Ce jourd'hui, onze décembre mil sept cent quatre-vingt-douze, nous officier municipal, procureur de la commune et sieur greffier de la municipalité de Graffigny, (en) présence de Mr le curé de Graffigny, nous avons clos et arrêté le présent au moment de l'inventaire que nous avons fait des registres de baptême, mariage et sépulture, et nous nous sommes soussignés.

Ont signé : Joseph Denis Drouot, officier municipal, J Lebert procureur de la commune, Guyonnet (greffier ?), Ferrer curé

L'an mil sept cent quatre-vingt-douze, l'an premier de la République française, le treize décembre, heure de dix du matin ; par devant nous, Nicolas Lepage, officier public de la commune de Graffigny –Chemin, y demeurant, (trois mots rayés) Conseil général de ladite commune, nommé par délibération du cinq décembre présent mois, à l'effet de recevoir les actes de naissance, mariage et sépulture, conformément à la loi du vingt septembre mil sept cent quatre-vingt-douze ; (Page 61, 31^{ème} feuillet, 32/124) sont comparus Joseph Barbé, marchand demeurant à Chemin, âgé de cinquante-quatre ans, et Jean Reine, manouvrier demeurant à Graffigny, âgé de cinquante et un an, lesquels nous ont déclaré que **Jean-François Barbé**, laboureur demeurant audit Graffigny, vivant veuf de **Marie Forfilière** sa femme en troisième noces, est décédé audit lieu de Graffigny, ce jourd'hui six heures du matin, âgé d'environ cinquante-six ans ; par quoi m'étant transporté avec lesdits Joseph Barbé

et Jean Reine, frère et beau-frère dudit Jean François Barbé en sa maison où il est décédé audit Graffigny, je me suis assuré de son décès et ai dressé le présent acte au greffe de la maison publique dudit lieu, lequel a été signé tant par lesdits Joseph Barbé et Jean Reine, parents et témoins, que par moi ; approuvé le mot légèrement rayé à la vingt-troisième ligne de la douzième page et le mot veuf surchargé à la sixième du présent ; approuvé également François dans l'entre ligne de la quatrième et cinquième ligne de la présente page.

Ont signé : J Barbé, J Reine, Lepage

Arrêté par moi, officier public de la commune de Graffigny – Chemin, demeurant à Graffigny, ainsi que par Nicolas Quartier, maire de ladite commune, ce jourd'hui premier janvier mil sept cent quatre-vingt-treize, l'an premier de la République française.

Ont signé : Nicolas Quartier, maire, Lepage

(Page 62, 33/124) Page vierge

(Page 63, 32^{ème} feuillet, 33/124)

P 399 cotée off

Le présent registre destiné à contenir les actes de baptême, mariage et sépulture de la paroisse de Chemin pour **l'an mil sept cent quatre-vingt-douze**, a été côté et paraphé par 1^{er} et dern. Feuillet au nombre de dix par nous, Charles Nicolas Baudel, président du tribunal de Bourmont. Le (illisible) décembre 1791. Signé Baudel

(Observation : Le cachet du baillage est remplacé par un cachet surmonté de la devise « La loi, le roi ». Au-dessous, une allégorie de la justice (déesse avec balance) est entourée par un texte ovale : « De la Haute-Marne », lui-même bordé par deux branches (Oliver et ??). En-dessous encore, dans un rectangle, le mot « Minute » ; en fin, tout en bas, les signes : « 4 S »).

L'an mil sept cent quatre-vingt-douze, le dix-sept janvier, après avoir béni les fiançailles et publié un ban au prône de la masse paroissiale le dimanche quinze du présent mois, entre **Louis Perrin**, fils majeur de **Joseph Perrin**, ancien laboureur et **d'Anne Muiel** (?) ses père et mère de la paroisse de Saint Thiébaud d'une part, et **Marie Picaudé**, fille mineure de **Jean Mathieu Picaudé** et de **Barbe Marchal**, ses père et mère de cette paroisse, d'autre part ; et semblable publication ayant été faite dans ladite paroisse de Saint Thiébaud par le sieur Quentin, prêtre curé dudit lieu, comme il conste par sa lettre du dix-sept du présent mois, sans qu'il y ait eu aucun empêchement ni opposition, je soussigné Florentin Midenet, prêtre et vicaire de Chemin, en conséquence de la dispense des deux autres bans accordée par Mr l'Evêque du département de la Haute-Marne, ai reçu leur mutuel consentement de mariage et leur ai donné la bénédiction nuptiale, en présence de Joseph Perrin, père du marié, de Claude (nom illisible) son oncle maternel, de Jean Baptiste Gillot, oncle paternel de la mariée, de Jean Marchal, son oncle maternel et d'autres qui ont signé avec nous lecture faite.

Ont signé : (?) Perrin, (illisible), J. Marchal, (illisible), (?) Perrin, (?) Picaudé, Midenet vic de Chemin

(Page 64, 34/124)

L'an mil sept cent quatre-vingt-douze, le vingt-quatre janvier, après avoir béni les fiançailles et publié ci-devant trois bans au prône de la messe paroissiale, savoir : le premier le dimanche huit, le second le dimanche quinze, le troisième le vingt-deux dudit mois, entre

François Dufer, fils majeur de **Toussaint Dufer** et de **Marguerite Reine** de la paroisse de Graffigny d'une part, et **Anne Barbe Quentin**, fille mineure de **Joseph Quentin** et de feu **Louise Laumont**, ses père et mère de cette paroisse d'autre part ; et semblable publication ayant été faite dans ladite paroisse de Graffigny par Mr Ferrer prêtre curé dudit lieu, comme il conste par sa lettre du vingt-quatre du présent mois, sans qu'il y ait eu aucun empêchement ni opposition ; je soussigné Florentin Midenet, prêtre et vicaire de Chemin, ai reçu leur mutuel consentement de mariage et leur ai donné la bénédiction nuptiale, en présence de Joseph Quentin, père de la mariée et de Nicolas Quentin son frère, de Jacques Dufer et Toussaint Dufer, frères du marié, qui ont signé avec nous lecture faite.

Ont signé : Anne Barbe Cantien, (?) Dufer, J. Quentin, (?) Dufer, Quentin, J. Dufer, Midenet vic de Chemin

(Page 65, 33^{ème} feuillet, 34/124)

Marie Anne, fille légitime de **Jean Renaut**, marchand et de **Marie Renaut**, (prénom : **Marie Marguerite**) tous deux originaires de cette paroisse, est né le vingt-quatre janvier de l'an mil sept cent quatre-vingt-douze à neuf heures du matin, et a été baptisée le même jour ; elle a eu pour parrain Jean Renaut et pour marraine Anne Renaut, son oncle et sa tante ; la marraine déclare ne savoir signer, le père ne peut signer étant absent, lecture faite.

Ont signé : J. Renaut, Midenet vic de Chemin

Jeanne, fille légitime de **Pierre Godard**, manouvrier originaire de la paroisse de Soulaucourt et de **Catherine Morel**, originaire de celle de Colombey les Choiseul, est née le trois février de l'an mil sept cent quatre-vingt-douze, à une heure du matin, et a été baptisée le même jour ; elle a eu pour parrain Joseph Rouyer et pour marraine Jeanne Morel, sa tante maternelle qui a déclaré ne savoir signer. Le père n'a pas signé étant absent, lecture faite.

Ont signé : Joseph Rouyer, Midenet, vic de Chemin

Claude Joseph, fils légitime de **Claude Vincent**, laboureur originaire de la paroisse d'Hacourt, et **d'Elisabeth Marchal** originaire de celle-ci, est né le quatre février de l'an mil sept cent quatre-vingt-douze à neuf heures et un quart du soir, et a été baptisé le lendemain ; il a eu pour parrain Claude Vincent, son cousin germain paternel, et pour marraine Marie Reine représentée par Marie Vincent, sœur de l'enfant, qui ont signé avec nous, le père n'a pas signé étant absent, lecture faite.

Ont signé : Marie Vincent, Claude Vincent, Midenet vic de Chemin

(Page 66, 35/124)

L'an mil sept cent quatre-vingt-douze, le premier de mars, est décédée en cette paroisse **Nicole Jailly**, épouse de **Jean Renaut**, âgée de soixante et quatorze ans, munie auparavant des sacrements de pénitence, d'eucharistie et d'extrême onction. Le corps a été inhumé le lendemain dans le cimetière de ladite paroisse, en présence de Jean et Claude Renaut ses fils, de Nicolas Rouyer son gendre qui ont signé avec moi lecture faite.

Ont signé : J. Renaut, J. Renaut, C. Renaut, N. Rouyer, Midenet, vic de Chemin

Jean-Baptiste, fils légitime de **Nicolas Guillemin**, (nommé **Guillemy** par ailleurs) laboureur, originaire de la paroisse de Chaumont la Ville, domicilié en celle-ci, et de **Marguerite Richier** originaire de cette paroisse est né le trente et un juillet de l'an mil sept cent quatre-vingt-douze à trois heures du soir ; a été baptisé le lendemain ; il a eu pour parrain

Jean Mouzon, son cousin issu de germain et pour marraine Jeanne Soyer, sa cousine issu de germain qui a déclaré ne savoir signer, le père absent, lecture faite.

Ont signé : J. Mouzon, Midenet vic de Chemin

Marie, fille légitime de **Jean Marot**, marchand originaire de la paroisse d'Harréville, domicilié en celle-ci, et **d'Elisabeth Colin**, originaire de celle de Nijon, est née le sept du mois d'août à sept heures du matin, de l'an mil sept cent quatre-vingt-douze, et a été baptisée le même jour ; elle a eu pour parrain Nicolas Reine et pour marraine Marie Colin, sa tante maternelle, qui ont signé avec moi, le père a signé lecture faite.

Ont signé : Jean Marot, N. Reine, Marie Collin, Midenet vic de Chemin

(Page 67, 34^{ème} feuillet, 35/124)

Marguerite, fille légitime de **Louis Morizot**, maréchal ferrant originaire de la paroisse de Médonville, et de **Marie Scolastique Mouzon**, originaire de celle de Chaumont la Ville, est née le vingt-trois août de l'an mil sept cent quatre-vingt-douze à sept heures du matin et a été baptisée le même jour ; elle a eu pour parrain Gabriel Martin, son cousin issu de germain et pour marraine Marguerite Frogau (?) sa cousine issue de germain, qui ont déclaré ne savoir signer, lecture faite le père absent.

A signé : Midenet, vic de Chemin

Marie Marguerite, fille légitime de **Jean Renaut**, marchand, et de **Marguerite Renaut**, tous deux originaires de cette paroisse et y demeurant est née le vingt-huit août de l'an mil sept cent quatre-vingt-douze, à neuf heures du matin et a été baptisée le même jour ; elle a eu pour parrain Michel Renaut, son oncle maternel, et pour marraine Marie Anne Renaut, sa sœur qui ont signé avec moi ; le père n'a pas signé étant absent ; lecture faite.

Ont signé : Marie Renaut, M. Renaut, Midenet, vic de Chemin

L'an mil sept cent quatre-vingt-douze, le quinze septembre, est décédé dans cette paroisse **François**, fils de **Dominique Renaut** et de **Marie Thérèse Chauchard**, de la paroisse de Nijon, âgé d'environ dix mois ; son corps a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse avec les cérémonies ordinaires en présence de Nicolas Chauchard, son aïeul et de Maurice Guyonnet qui ont signé.

Ont signé : N. Chauchard, M. Guyonnet, Midenet vic de Chemin

(Page 68, 36/124)

L'an mil sept cent quatre-vingt-douze, le vingt-deux septembre, est décédée dans cette paroisse **Marie Anne Richier**, veuve de feu **François Gillot**, âgée de soixante et un an, munie auparavant des sacrements de l'Eglise. Son corps a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse avec les cérémonies ordinaires en présence de François Richier, son frère, de Claude Gillot, son beau-frère, de Jean-Baptiste Millot (?) son neveu (?) qui ont signé avec moi, lecture faite.

Ont signé : F. Richier, Nicolas Gillot, JB Millot, Midenet, vic de Chemin

L'an mil sept cent quatre-vingt-douze, le douze octobre, est décédée en cette paroisse, **Jeanne** âgée de huit mois, fille de **Pierre Godart** et de **Catherine Morel**, de ladite paroisse ; son corps a été inhumé dans le cimetière de la même paroisse avec les cérémonies ordinaires, en présence de Maurice Guyonnet et de Claude Cablan ; le premier a signé, lecture faite.

Ont signé : M. Guyonnet, Midenet vic de Chemin

L'an mil sept cent quatre-vingt-douze, le vingt-six octobre, est décédé dans cette paroisse **Joseph**, âgé d'onze mois, fils de **Michel Blanchet** et de **Françoise Albert**, de la paroisse ; son corps a été inhumé dans le cimetière avec les cérémonies ordinaires, en présence de François Blanchet, son aïeul, et Maurice Guyonnet, lecture faite

Ont signé : F.B., Midenet vic de Chemin

(Page 69, 35^{ème} feuillet, 36/124)

Jean, fils légitime de **Joseph Mercier**, laboureur originaire de cette paroisse et y demeurant, et de **Catherine Magnier**, originaire de celle de Sommerécourt, est né le vingt-six octobre de l'an mil sept cent quatre-vingt-douze, et a été baptisé le lendemain ; il a eu pour parrain Jean Mercier, son oncle paternel, et pour marraine Anne Magnier, sa tante maternelle qui ont signé avec moi. Le père n'a pas signé étant absent. Lecture faite.

Ont signé : Jean Mercier, Anne Magner, Midenet, vic de Chemin

Joseph, fils légitime de **Joseph Martin**, recouvreur originaire de cette paroisse et y demeurant, et de **Jeanne Godard**, de celle de Soulaucourt, est né le vingt-sept octobre de l'an mil sept cent quatre-vingt-douze et a été baptisé le lendemain ; il a pour parrain Joseph Collin et pour marraine Anne Godard, sa tante maternelle, qui ont signé avec moi ; le père n'a pas signé étant absent ; lecture faite.

Ont signé : Anne Godard, J. Collin, Midenet vic de Chemin

L'an mil sept cent quatre-vingt-douze, le vingt-trois novembre, est décédée dans cette paroisse **Marguerite Gillot** âgée de cinquante-sept ans, épouse de **Damien Chausot**, munie auparavant des sacrements de l'Eglise ; son corps a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse avec les cérémonies ordinaires en présence de Claude Gillot, son frère, et de Nicolas Gillot, son neveu, qui ont signé.

Ont signé : F. Richier, Nicolas Gillot, C. Gillot, Midenet vic de Chemin

(Page 70, 37/124)

Jean Nicolas, fils légitime de **François Dufer**, marchand originaire de la paroisse de Graffigny, et d'**Anne Barbe Quentin**, originaire de celle-ci, est né le quatre décembre de l'an mil sept cent quatre-vingt-douze, à six heures du soir, et a été baptisé le lendemain ; il a eu pour parrain Jean-Baptiste Quentin, et pour marraine Marguerite Dufer, sa tante, qui ont signé avec moi ; le père n'a pas signé étant absent ; lecture faite.

Ont signé : Jean Baptiste Quentin, Marguerite Dufert, Midenet vic de Chemin

Le présent registre contenant dix feuillets, dont quatre écrits et six en blanc, est remis par moi entre les mains des officiers municipaux de la commune de Graffigny Chemin le neuf décembre de l'an mil sept cent quatre-vingt-douze, l'an premier de la république française.

Signé : Midenet vicaire de Chemin

(Page 71, 36^{ème} feuillet, 37/124) Page vierge

(Page 72, 38/124) Page vierge

(Page 73, 37^{ème} feuillet, 38/124)

District de Bourmont, Municipalité de Graffigny Chemin

Publications de mariage décembre 1792

Pièce 200 cotée ogg

Le présent registre contenant quatre feuillets est destiné à recevoir les actes de publication de mariage de la commune de Graffigny Chemin jusqu'au premier janvier mil sept cent quatre-vingt-treize ; a été coté et paraphé par moi, Nicolas Cartier, maire de la commune dudit Graffigny. Fait à Graffigny le sept décembre 1792, l'an premier de la république.

Signé : Nicolas Quartier, maire

L'an mil sept cent quatre-vingt-douze, l'an premier de la République française, le dimanche trente décembre, moi, Nicolas Lepage, demeurant à Graffigny, , membre du conseil général de la commune dudit lieu, nommé par délibération du cinq du présent mois de décembre à l'effet de recevoir les actes de mariage, naissance et décès conformément à la loi du 20 septembre dernier ai, ce jourd'hui heure de midi, publié à haute voix, devant la porte extérieure et principale de la maison commune dudit Graffigny (Page 74, 39/124) que **Jean François Reine**, marchand forain demeurant à Chemin, âgé de vingt-deux ans, et fils de feu **François Reine**, vivant aussi marchand demeurant audit Chemin et de **Marie Marchal** alors qu'elle vivait, ses père et mère, et **Elisabeth Verdet**, âgée de vingt-trois ans, demeurant à Chemin, fille de **Joseph Verdet** laboureur demeurant au même lieu, âgé de soixante-deux ans, et **d'Angélique Laboureux**, âgée de soixante et un an, ses père et mère, entendaient faire rédiger par devant moi le mardi 8 janvier 1793, heure de neuf du matin, l'acte de leur mariage, conformément aux dispositions de la loi du vingt septembre présente année. Approuvé le mot Jean rajouté.

Signé Lepage

Fait et arrêté par moi, Nicolas Lepage , officier public de la commune de Graffigny Chemin, jusqu'à ce premier janvier 1793, an premier de la république française. Signé Lepage, Nicolas Quartier

(Page 75, 38^{ème} feuillet, 39/124)

District de Bourmont, municipalité de Graffigny Chemin

Naissances Années 1794 et 1794

Le présent registre contenant dix feuillets est destiné à recevoir les actes de naissance de la commune de Graffigny Chemin pendant l'année mil sept cent quatre-vingt-treize, et a été coté et paraphé par moi, membre du conseil du district de Bourmont, conformément aux dispositions de la loi du 20 septembre 1792.

A Bourmont le 19 décembre de l'an premier de la république. Signature illisible

Approuvé la rature et « du conseil ». Signé Lepage.

Aujourd'hui, quatorze janvier mil sept cent quatre-vingt-treize, l'an second de la République Française, à huit heures du matin, par devant nous Nicolas Lepage, membre du conseil général de la commune de Graffigny Chemin, département de la Haute Marne, élu pour recevoir les actes pour constater la naissance, les mariages et le décès des citoyens,, ensuite de

la délibération dudit conseil du cinq décembre dernier, fait comparaître en la maison commune **Claude Pinjon**, marchand demeurant à Graffigny, âgé de vingt-neuf ans, et Jean Baptiste Martin, aussi marchand demeurant audit Graffigny, âgé de quarante-deux ans ; le premier père et le second oncle maternel, de Nicolas Claude Pinjon, âgé de quatre mois, demeurant audit lieu ; lesquels dits Claude Pinjon et Jean-Baptiste Martin, m'a déclaré que ledit **Nicolas Claude Pinjon** est mort ce jour d'hui à deux heures du matin au domicile de Laurent Didier manouvrier audit (Page 76, 40/124) Graffigny où il était en nourrice ; d'après cette déclaration, je me suis sur le champ transporté au lieu de ce domicile, je me suis assuré du décès dudit Nicolas Claude Pinjon et j'en ai dressé le présent acte que Claude Pinjeon et Jean Baptiste Martin ont signé avec moi. Fait en la maison commune de Graffigny les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé : Lepage, C Pinjon, J Bte Martin

L'acte mortuaire inséré ci-dessus et d'autre part faisant le premier du présent registre, l'a été par erreur, devant être rédigé sur le registre des décès ; en conséquence et vu ladite erreur, je l'ai à l'instant et sans désemparer transcrit mot à mot sur ledit registre des décès, ce qui fait qu'à ce moyen, il sera regardé comme nul et non venu sur le présent registre des naissances, devant recourir à celui des décès. Fait approuvé et consenti de moi officier public et des deux témoins dénommés soussignés avec moi. Ledit jour quatorze janvier mil sept cent quatre-vingt-treize, huit heures du matin.

Ont signé : C Pinjon, J Bte artin, Lepage

Aujourd'hui deuxième jour du mois de février mil sept cent quatre-vingt-treize, l'an deuxième de la république française, à onze heures du matin, par devant moi Nicolas Quartier, maire de la commune de Graffigny Chemin, pour absence de Nicolas Page, membre du conseil général de ladite commune et officier public, élu le cinq décembre dernier pour dresser les actes destinés à constater les naissances, mariages et décès des citoyens, est comparu à la maison commune **Joseph Cuny** le jeune, Cordier, domicilié dans ladite municipalité de Graffigny Chemin, lequel assisté de Joseph Denis Drouot, menuisier âgé de trente-six ans et de Joseph Drouot, aussi menuisier âgé de (Page 77, 39^{ème} feuillet, 40/124) cinquante ans tous les deux, demeurant dans le département de la Haute Marne, municipalité de Graffigny Chemin, a déclaré à moi Nicolas Quartier, maire dudit Graffigny Chemin, que **Marguerite Vouilquin** (prénommée **Françoise** par ailleurs) son épouse de légitime mariage a accouché hier, premier jour du présent mois de février, à onze heures du soir dans la maison située audit Graffigny d'un enfant femelle qu'il m'a présenté et auquel il a donné le prénom de **Marguerite**, d'après cette déclaration que les citoyens Joseph Drouot et Joseph Denis Drouot ont certifié conformément à la vérité et la représentation qui m'a été faite de l'enfant dénommé, j'ai rédigé en vertu des pouvoirs qui me sont délégués, le présent acte que Joseph Cuny le jeune, père de l'enfant, et les deux témoins Joseph Denis Drouot et Joseph Drouot ont signé avec moi. Fait à la maison commune dudit Graffigny Chemin les jour mois et an ci-dessus.

Ont signé : Joseph Denis Drouot, J Drouot, J Cuny, Nicolas Quartier maire.

Aujourd'hui, cinquième jour du mois de février mil sept cent quatre-vingt-treize, an deuxième de la République Française, dix heures du matin, par devant moi Nicolas Lesage, membre du conseil général de Graffigny Chemin demeurant à Graffigny, élu le cinq décembre dernier les actes destinés à constater les actes de naissance, mariage et décès des citoyens, ont comparu

en la salle publique de la maison commune **Jean Baptiste Marchal**, manouvrier demeurant audit Graffigny, lequel assisté de Jean Collin, marchand âgé de cinquante-huit ans et de Jean Lebert, cordonnier âgé de vingt ans, tous les deux demeurant audit Graffigny, département de la Haute Marne, a déclaré à moi, Nicolas Lepage, officier public que **Catherine Mahuet** son épouse en légitime mariage est accouchée aujourd'hui cinq février à huit heures du matin, dans sa maison située audit Graffigny (Page 78, 41/124) de deux enfants, l'un mâle et l'autre femelle qu'il m'a présenté et auquel il a donné les prénoms, savoir au mâle celui de **Joseph** et à la femelle celui de **Marie** ; d'après cette déclaration que les citoyens Jean Collin et Jean Lebert ont certifié conforme à la vérité et à la représentation qui m'a été faite des enfants dénommés, j'ai rédigé en vertu des pouvoirs qui me sont délégués le présent acte que Jean Collin et Jean Lebert ont signé avec moi, ledit Jean Baptiste Marchal, père de l'enfant, ayant déclaré ne savoir signer, de ce interpellé.

Ont signé : J Lebert, J Collin, Lepage

Aujourd'hui, vingt-septième jour du mois de février mil sept cent quatre-vingt-treize, l'an deuxième de la république française, à une heure après midi, par devant moi, Nicolas Lepage, membre du conseil général de la commune de Graffigny Chemin, élu le cinq décembre dernier pour dresser les actes destinés à constater les naissances, mariages et décès des citoyens, est comparu en la salle publique de la maison commune, **Nicolas Guillery** le jeune, cultivateur demeurant à Graffigny, lequel assisté de Claude Guyonnet recteur d'école âgé de trente-quatre ans et de Joseph Gillot bourgeois âgé de soixante-seize ans demeurant tous les deux audit Graffigny, département de la Haute Marne, a déclaré à moi, Nicolas Lepage que **Marguerite Quentin**, son épouse d'un légitime mariage, a accouché aujourd'hui vingt-sept février à onze heures du matin, dans sa maison située audit Graffigny, d'un enfant femelle qu'il m'a présenté et auquel il a donné le prénom de **Marie Anne** ; d'après cette déclaration que le citoyen Claude Guyonnet (Page 79, 40^{ème} feuillet, 41/124) et Joseph Gillot ont certifié conforme à la vérité, et la représentation qui m'a été faite de l'enfant dénommé, j'ai rédigé en vertu des pouvoirs qui me sont délégués le présent acte que Claude Guyonnet, Joseph Gillot, témoins, et Nicolas Guillery le jeune, père de l'enfant, ont signé avec moi. Fait en la maison commune de Graffigny Chemin les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé : N Guillery le jeune, J Gillot, Guyonnet témoin, Lepage

Aujourd'hui, vingtième jour du mois de mars mil sept cent quatre-vingt-treize, l'an deuxième de la république française à neuf heures du matin, par devant moi, Nicolas Lepage, membre du conseil général de la commune de Graffigny Chemin, demeurant à Graffigny département de la Haute Marne, élu le cinq décembre dernier pour dresser les actes destinés à constater les naissances, mariages et décès des citoyens, est comparu en la salle publique de la maison commune, **François Fallot**, manouvrier demeurant à Graffigny, lequel assisté des citoyens Nicolas Chevallier, juge de paix du canton de Soulaucourt, et de Jean François Claude, notaire public demeurant tous les deux audit Graffigny, le dernier âgé de cinquante-cinq ans et le premier de cinquante-neuf ans, a déclaré à moi, Nicolas Lepage qu'**Elisabeth Brachard**, son épouse en légitime mariage, est accouchée ce jourd'hui vingt mars à huit heures du matin, dans sa maison située audit Graffigny, d'un enfant mâle qu'il m'a présenté, auquel il a donné le prénom de **Jean-Baptiste** ; d'après cette déclaration que les citoyens Nicolas Chevallier et Jean François Claude ont certifié conforme (Page 80, 42/124) à la vérité et la représentation qui m'a été faite de l'enfant dénommé, j'ai rédigé en vertu des pouvoirs qui me sont délégués

le présent acte que les citoyens Nicolas Chevallier et Jean François Claude, témoins, et François, père de l'enfant, ont signé avec moi. Fait en la maison commune de Graffigny Chemin les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé : F Fallot, Chevallier, Claude (illisible), Lepage

Aujourd'hui vingtième jour du mois de Mars mil sept cent quatre-vingt-treize, l'an deuxième de la république française, à dix heures du matin, par devant moi, Nicolas Lepage, membre du conseil général de la commune de Graffigny Chemin, demeurant à Graffigny département de la Haute Marne, élu le cinq décembre dernier pour dresser les actes destinés à constater les naissances, mariages et décès des citoyens, est comparu en la salle publique de la maison commune **Joseph Clavigny**, (nommé **Clavillier** par ailleurs) marchand demeurant à Graffigny, lequel assisté des citoyens Nicolas Chevallier, juge de paix du canton de Soulaucourt âgé de cinquante-neuf ans, et de Jean François Claude, notaire public âgé de cinquante-cinq ans, demeurant tous les deux audit Graffigny, a déclaré à moi Nicolas Lepage **qu'Anne Diez**, son épouse en légitime mariage, est accouchée ce jourd'hui vingt mars à neuf heures du matin, dans sa maison située audit Graffigny, d'un enfant femelle qu'il m'a présenté et auquel il a donné le prénom de **Marie Anne** ; d'après cette déclaration que les citoyens Nicolas Chevallier et Jean François Claude ont certifié conforme à la vérité, et la représentation qui m'a été faite (Page 81, 41^{ème} feuillet, 42/124) de l'enfant dénommé, j'ai rédigé en vertu des pouvoirs qui me sont délégués le présent acte que les citoyens Nicolas Chevallier et Jean François Claude , témoins, et Joseph Clavigny père de l'enfant ont signé avec moi. Fait en la maison commune de Graffigny Chemin les jour, mois, et an ci-dessus.

Ont signé : Joseph Clavigny, Chevallier, Claude (illisible), Lepage

Aujourd'hui premier avril mil sept cent quatre-vingt-treize, deuxième de la république française, à midi, par devant moi, Nicolas Lepage, membre du conseil général de la commune de Graffigny Chemin, demeurant à Graffigny département de la Haute Marne, élu le cinq décembre dernier pour dresser les actes destinés à constater les naissances, mariages et décès des citoyens, est comparu en la salle publique de la maison commune, **Jean Lebert** (?) cordonnier demeurant à Graffigny, lequel, assisté des citoyens Jean François Claude, notaire public âgé de cinquante-cinq ans et de Jean Collin, marchand âgé de cinquante-huit ans, demeurant tous deux audit Graffigny, lequel a déclaré à moi Nicolas Lepage que **Marie Anne Chenillemann**, son épouse en légitime mariage est accouchée aujourd'hui à deux heures du matin, dans sa maison située audit Graffigny, d'un enfant femelle qu'il m'a présenté et auquel il a donné le prénom de **Marie Anne**, d'après cette déclaration que les citoyens (Page 82, 43/124) Jean François Claude et Jean Collin ont certifié conforme à la vérité, et à la représentation qui m'a été faite de l'enfant dénommé, j'ai rédigé en vertu des pouvoirs qui me sont délégués le présent acte que les citoyens Jean François Claude et Jean Collin, témoins, et ledit Jean Lebert, père de l'enfant, ont signé avec moi. Fait en la maison commune de Graffigny et Chemin les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé : J Lebert, Claude, J Collin, Lepage

Aujourd'hui, troisième jour du mois d'avril mil sept cent quatre-vingt-treize, l'an second de la République française, à sept heures du matin, par devant moi Nicolas Quartier, maire de la commune de Graffigny Chemin, pour l'absence de Nicolas Lepage, membre du conseil général de la commune de Graffigny Chemin, élu le cinq décembre dernier pour dresser les

actes destinés à constater les naissances, mariages et décès des citoyens, est comparu en la salle publique de la maison commune **Claude Remi Reine**, cabaretier demeurant audit Graffigny et domicilié dans ladite municipalité, lequel assisté de Joseph Denis Drouot, menuisier âgé de trente-cinq ans, et de Jean Collin, cabaretier âgé de cinquante-huit ans, tous les deux demeurant dans ladite municipalité, département de la Haute Marne, a déclaré à moi Nicolas Quartier maire que **Marie Anne Diez** son épouse en légitime mariage est accouchée hier, deuxième jour du mois d'avril à dix heures et demi du soir, dans sa maison située audit Graffigny, d'un enfant femelle qu'il m'a présenté et à qui il a donné le prénom de **Marie** ; d'après cette déclaration que les citoyens Joseph Denis Drouot (Page 83, 42^{ème} feuillet, 43/124) et Jean Collin ont certifié conforme à la vérité, et la représentation qui m'a été faite de l'enfant dénommé, j'ai rédigé en vertu des pouvoirs qui me sont délégués le présent acte que Claude Remy Reine père de l'enfant et les deux témoins Joseph Denis Drouot et Jean Collin ont signé avec moi. Fait à la maison commune de Graffigny Chemin le jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé : C Remy Reine, J Collin, Joseph Denis Drouot, Nicolas Quartier maire.

Aujourd'hui, quatorzième jour du mois d'avril mil sept cent quatre-vingt-treize, l'an second de la république française, à (illisible) du matin, par devant moi, Nicolas Lepage, membre du conseil général de la commune de Graffigny Chemin, demeurant à Graffigny département de la Haute Marne, élu le cinq décembre dernier pour dresser les actes destinés à constater les naissances, mariages et décès des citoyens, est comparue en la salle publique de la maison commune Catherine Mahuet, sage-femme de cette commune et y domiciliée, laquelle assistée de Nicolas Chevallier, juge de paix du canton de soulaucourt, âgé de soixante ans, et de Claude Guyonnet, recteur d'école âgé de trente-quatre ans, demeurant tous les deux audit Graffigny, a déclaré à moi Nicolas Lepage que **Jeanne Diez**, femme **d'Antoine Chevallier**, marchand roulant demeurant audit Graffigny, a accouché ce jourd'hui, dix heures du matin, dans sa maison située audit lieu d'un enfant femelle que ladite sage-femme m'a présenté (Page 84, 44/124) et auquel a été donné le prénom de **Marie Anne** ; d'après cette déclaration que les citoyens Nicolas Chevallier et Claude Guyonnet ont certifié conforme à la vérité, et la représentation qui m'a été faite de l'enfant dénommé, j'ai rédigé en vertu des pouvoirs qui m'ont été délégués le présent acte que ladite Catherine Mahuet et les deux témoins Catherine Guyonnet et Nicolas Chevallier ont signé avec moi. Fait à la maison commune de Graffigny Chemin le jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé : Guyonnet, Catherine Mahuet, N Chevallier, Lepage

Aujourd'hui, vingt-troisième jour du mois d'avril mil sept cent quatre-vingt-treize, l'an second de la République Française, vers une heure après midi, par devant moi, Nicolas Lepage, membre du conseil général de la commune de Graffigny Chemin, demeurant à Graffigny département de la Haute Marne, élu le cinq décembre dernier pour dresser les actes destinés à constater les naissances, mariages et décès des citoyens, est comparu en la maison commune **Jean Renaut** le jeune, marchand demeurant à Chemin, lequel m'a déclaré que **Marie Marguerite Renaut** son épouse en légitime mariage est accouchée ce jourd'hui, vingt-trois dudit mois d'avril, à onze heures du matin (Page 85, 43^{ème} feuillet, 44/124) dans sa maison située audit Chemin d'un enfant femelle dont la vie se trouve en péril imminent ; moi, Nicolas Lepage, officier public de cette commune, me suis sur le champ transporté dans ladite maison, et là, Jean Renaut le jeune, père de l'enfant, lequel était assisté de Claude Guyonnet

régent d'école âgé de trente-cinq ans, et de Jean-Baptiste Collin, cultivateur âgé aussi de trente-cinq ans, le premier demeurant à Graffigny ainsi que le second, département de la Haute Marne, m'a présenté ledit enfant auquel il a donné le prénom de **Marie** ; d'après cette déclaration que le citoyen Claude Guyonnet et Jean Baptiste Collin ont certifié conforme à la vérité, et la représentation qui m'a été faite de l'enfant dénommé, j'ai rédigé en vertu des pouvoirs qui me sont délégués le présent acte que Jean Renaut le jeune, père de l'enfant, Claude Guyonnet et Jean-Baptiste Collin, témoins ont signé avec moi. Fait en la maison commune de Graffigny Chemin le jour mois et an ci-dessus.

Ont signé : Guyonnet témoin, Jean Renaut, JB Collin, Lepage

Aujourd'hui, cinquième jour du mois de mai mil sept cent quatre-vingt-treize, l'an second de la république française, à sept heures du matin, par devant moi, Nicolas Lepage, membre du conseil général de la commune de Graffigny Chemin (Page 86, 45/124), demeurant à Graffigny département de la Haute Marne, élu le cinq décembre dernier pour dresser les actes destinés à constater les naissances, mariages et décès des citoyens, est comparu en la salle publique de la maison commune **François Perrin**, cultivateur demeurant audit Graffigny, lequel assisté de Claude Guyonnet, recteur d'école âgé de trente-cinq ans, et de Mathieu Rouyer, charron âgé de cinquante-quatre ans, demeurant tous les deux à Graffigny, département de la Haute Marne, a déclaré à moi Nicolas Lepage **qu'Elisabeth Collin** son épouse en légitime mariage est accouchée quatre mai présent mois, à onze heures du soir, dans sa maison située au lieu de Graffigny, d'un enfant femelle qu'il m'a présenté et auquel il a donné le prénom de **Barbe** ; d'après cette déclaration que les citoyens Claude Guyonnet et Mathieu Rouyer ont certifié conforme à la vérité, et la représentation qui m'a été faite de l'enfant dénommé, j'ai rédigé en vertu des pouvoirs qui me sont délégués le présent acte que François Perrin, père de l'enfant, et les deux témoins Guyonnet et Rouyer ont signé avec moi. Fait en la maison commune de Graffigny Chemin le jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé : François Perrin, Guyonnet, Mathieu Rouyer, Lepage

Aujourd'hui cinquième jour du mois de mai mil sept cent quatre-vingt-treize, l'an second de la république française, à dix heures du matin, par devant moi, Nicolas Lepage, membre du conseil général de la commune de Graffigny Chemin, demeurant à Graffigny département de la Haute Marne, élu le cinq décembre dernier pour dresser les actes destinés à constater les naissances, (Page 87, 44^{ème} feuillet, 45/124) mariages et décès des citoyens, est comparue en la salle de la maison commune Catherine Mahuet, sage-femme demeurant à Graffigny, assistée des citoyens Nicolas Chevallier juge de paix du canton de Soulaucourt âgé de soixante ans, demeurant à Graffigny, et d'Etienne Hurion, laboureur âgé de vingt-deux ans, demeurant à Chaumont la Ville, département de la Haute Marne, laquelle a déclaré à moi Nicolas Lepage, en l'absence de **Jean Aubriot**, marchand forain demeurant ordinairement audit Graffigny, son absence étant causée pour raison de son commerce, que **Françoise Diez**, âgée de trente ans, épouse en légitime mariage dudit Jean Aubriot, est accouchée hier, quatre du présent mois de mai à cinq heures du soir dans sa maison située audit lieu de Graffigny d'un enfant mâle qu'elle Catherine Mahuet, m'a présenté et auquel elle a donné le prénom d'**Etienne** ; d'après ces déclarations que les citoyens Nicolas Chevallier et Etienne Hurion ont certifié conforme à la vérité et la représentation qui m'a été faite de l'enfant dénommé, j'ai rédigé en vertu des pouvoirs qui me sont délégués, le présent acte que ladite Catherine

Mahuet et les deux témoins Chevallier et Hurion ont signé avec moi. Fait en la maison commune de Graffigny Chemin le jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé : N Chevallier, Catherine Mahuet, Heurion, Lepage

(Page 88, 46/124)

Aujourd'hui, vingt-troisième jour du mois de mai mil sept cent quatre-vingt-treize, l'an second de la république française à sept heures du matin, par devant moi, Nicolas Lepage, membre du conseil général de la commune de Graffigny Chemin, demeurant à Graffigny département de la Haute Marne, élu le cinq décembre dernier pour dresser les actes destinés à constater les naissances, mariages et décès des citoyens, est comparu en la salle de la maison commune Catherine Mahuet, sage-femme demeurant à Graffigny, assistée de Joseph Reine, manouvrier âgé de soixante-quinze ans, et de Claude Guyonnet recteur d'école âgé de trente-cinq ans, demeurant tous les deux audit Graffigny, département de la Haute Marne, laquelle a déclaré à moi Nicolas Lepage, en l'absence de **François Reine**, voiturier demeurant ordinairement audit Graffigny, en ce moment employé à la conduite des vivres de l'armée de la République, que **Marguerite Denis** (?), âgée de vingt-sept ans, épouse en légitime mariage dudit François Reine, est accouchée hier, vingt-deuxième jour du présent mois de mai, à six heures du soir, dans sa maison située audit lieu de Graffigny, d'un enfant femelle qu'elle, Catherine Mahuet, m'a présenté, et auquel elle a donné le prénom d'**Elisabeth** ; d'après cette déclaration que les citoyens Joseph Reine et Claude Guyonnet ont certifié conforme à la vérité, et la représentation qui m'a été faite de l'enfant dénommé, j'ai rédigé en vertu des pouvoirs qui me sont délégués le présent acte que ladite Catherine Mahuet et les deux (Page 89, 45^{ème} feuillet, 46/124) témoins Joseph Reine et Claude Guyonnet ont signé avec moi. Fait en la maison commune de Graffigny Chemin les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé : Catherine Mahuet, J Reine, Guyonnet Lepage

Aujourd'hui trente et unième mai mil sept cent quatre-vingt-treize, l'an second de la République française, à sept heures du matin, par devant moi, Nicolas Lepage, membre du conseil général de la commune de Graffigny Chemin, demeurant à Graffigny département de la Haute Marne, élu le cinq décembre dernier pour dresser les actes destinés à constater les naissances, mariages et décès des citoyens, est comparu en la salle de la maison commune Catherine Mahuet, sage-femme demeurant à Graffigny, assistée des citoyens Joseph Gillot, ancien fondeur de cloches, âgé de soixante-dix-sept ans et de Claude Guyonnet, recteur d'école âgé de trente-cinq ans, demeurant tous les deux audit Graffigny, département de la Haute Marne, laquelle a déclaré à moi Nicolas Lepage, en l'absence de **Claude François Dufer**, marchand forain demeurant ordinairement à Chemin, absent pour raison de son commerce, que **Marie Mouzon**, âgée de trente et un an, épouse en légitime mariage dudit Claude François Dufer, est accouchée aujourd'hui trente et un dudit mois, à trois heures du matin, dans sa maison située audit lieu de Chemin, d'un enfant mâle qu'elle, Catherine Mahuet, m'a présenté, et auquel elle a donné le prénom de **Toussaint** ; d'après cette déclaration que les citoyens Joseph Gillot et Claude Guyonnet ont certifié conforme à la vérité (Page 90, 47/124) et la représentation qui a été faite de l'enfant dénommé, j'ai rédigé en vertu des pouvoirs qui me sont délégués le présent acte que ladite Catherine Mahuet et les deux témoins Joseph Gillot et Claude Guyonnet ont signé avec moi. Fait à la maison commune de Graffigny Chemin les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé : Catherine Mahuet, Guyonnet témoin, J Gillot, Lepage

Aujourd'hui, vingt-neuvième jour du mois de septembre mil sept cent quatre-vingt-treize, an deuxième de la république française, à quatre heures après midi, par devant moi, Nicolas Lepage, membre du conseil général de la commune de Graffigny Chemin, demeurant à Graffigny département de la Haute Marne, élu le cinq décembre dernier pour dresser les actes destinés à constater les naissances, mariages et décès des citoyens, est comparu en la salle de la maison commune Catherine Mahuet, sage-femme demeurant à Graffigny, assistée de Jean François Gillot, manouvrier âgé de soixante-quatre ans, et de Claude Toussaint, marchand cabaretier âgé de cinquante-deux ans, demeurant tous les deux à Chemin, laquelle a déclaré à moi, Nicolas Lepage, en l'absence de **Joseph Aubriot**, marchand roulant demeurant ordinairement audit Chemin, non présent à cause de son commerce, que **Marguerite Gillot**, âgée de vingt-huit ans, épouse en légitime mariage dudit Joseph Aubriot, est accouchée ce jourd'hui vingt-neuf dudit mois de septembre, à trois heures après midi, dans sa maison située (Page 91, 46^{ème} feuillet, 47/124) audit Chemin, de deux enfants femelles dont la vie se trouve en péril imminent ; moi, Nicolas Lepage, je me suis sur le champ transporté dans ladite maison, et là, ladite Catherine Mahuet, assistée desdits Jean François Gillot et Claude Toussaint, m'a présenté lesdits enfants, auxquels elle a donné les prénoms, savoir à la première née celui d'**Anne** et à la seconde celui de **Jeanne** ; d'après cette déclaration que les citoyens Jean François Gillot et Claude Toussaint, témoins, ainsi que Catherine Mahuet sage-femme ont certifié conforme à la vérité, et la représentation qui m'a été faite des enfants dénommés, j'ai rédigé en vertu des pouvoirs qui me sont délégués par la loi, le présent acte que la sage-femme et les deux témoins ont signé avec moi. Fait à la maison de Joseph Aubriot les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé : Catherine Mahuet, C Toussaint, Gillot, Lepage

(Remarque : il existe une erreur sur la date : 29 ou 20 septembre ?)

Aujourd'hui quatrième jour du mois d'octobre mil sept cent quatre-vingt-treize, l'an 2^{ème} de la république française, à six heures du matin, par devant moi, Nicolas Lepage, membre du conseil général de la commune de Graffigny Chemin, demeurant à Graffigny département de la Haute Marne, élu le cinq décembre dernier pour dresser les actes destinés à constater les naissances, mariages et décès des citoyens, est comparu (Page 92, 48/124) en la salle commune de la maison commune **Michel Desgranges**, tissier en toile demeurant à Graffigny, lequel assisté des citoyens Claude Guyonnet, recteur d'école âgé de trente-six ans, et de Joseph Gillot, ancien fondeur de cloches âgé de soixante-seize ans, demeurant tous les deux à Graffigny, département de la Haute Marne, a déclaré à moi Nicolas Lepage que **Marguerite Didier**, son épouse en légitime mariage est accouchée ce jourd'hui quatre octobre à trois heures du matin dans sa maison située audit lieu de Graffigny d'un enfant femelle qu'il m'a présenté et auquel il a donné le prénom de **Marie**, d'après cette déclaration que les citoyens Claude Guyonnet et Joseph Gillot ont certifié conforme à la vérité, et la représentation qui m'a été faite de l'enfant dénommé, j'ai rédigé en vertu des pouvoirs qui me sont délégués le présent acte que Michel Desgranges, père de l'enfant et les deux témoins Claude Guyonnet et Joseph Gillot ont signé avec moi. Fait en la maison commune de Graffigny Chemin les jour mois et an ci-dessus.

Ont signé : M Desgranges, Guyonnet témoin, J Gillot, Lepage

Aujourd'hui, treizième jour du mois d'octobre mil sept cent quatre-vingt-treize, l'an deuxième de la république française, à dix heures du matin, par devant moi, Nicolas Lepage, membre du conseil général de la commune de Graffigny Chemin, demeurant à Graffigny département de la Haute Marne, élu le cinq décembre dernier pour dresser les actes destinés à constater les naissances, mariages et décès des citoyens, est comparu en la salle publique de la maison commune le citoyen **Charles Marchal**, marchand demeurant à Graffigny, lequel assisté des citoyens Joseph Denis Drouot, menuisier, (Page 93, 47^{ème} feuillet, 48/124) âgé de trente-six ans, et de Claude Guyonnet recteur d'école, âgé aussi de trente-six ans, demeurant tous les deux audit Graffigny, a déclaré à moi Nicolas Lepage que **Marie Magdeleine Drouot**, son épouse en légitime mariage, est accouchée hier, douzième dudit mois d'octobre, à sept heures du matin, dans sa maison située audit Graffigny, d'un enfant femelle qu'il m'a présenté et auquel il a donné le prénom de **Marie Madeleine** ; d'après cette déclaration que les citoyens Joseph Denis Drouot et Claude Guyonnet ont certifié conforme à la vérité, et la représentation qui a été faite de l'enfant dénommé, j'ai rédigé en vertu des pouvoirs qui me sont délégués le présent acte que Charles Marchal père de l'enfant et les deux témoins Joseph Denis Drouot et Claude Guyonnet ont signé avec moi. Fait en la maison commune de Graffigny Chemin le jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé : CMarchal, Guyonnet témoin, Drouot, Lepage

Aujourd'hui dix-neuvième jour du mois d'octobre mil sept cent quatre-vingt-treize, l'an deuxième de la république française, à quatre heures du soir, par devant moi, Nicolas Lepage, membre du conseil général de la commune de Graffigny Chemin, demeurant à Graffigny département de la Haute Marne, élu le cinq décembre dernier pour dresser les actes destinés à constater les naissances, mariages et décès des citoyens, est comparu en la salle publique de la maison commune **Mathieu Picaudé**, marchand demeurant à Chemin, lequel assisté des citoyens François Gaillard, menuisier, âgé de trente ans, et de Joseph Gillot, ancien fondeur de cloches, âgé de soixante-seize ans, demeurant tous les deux audit Graffigny, a déclaré à moi, Nicolas Lepage que (Page 94, 49/124) **qu'Apolline Michaux**, son épouse en légitime mariage, est accouchée aujourd'hui, dix-neuf octobre, à une heure et demie du soir, dans sa maison située audit Chemin, d'un enfant mâle qu'il m'a présenté et auquel il a donné le prénom de **Jean Baptiste** ; d'après cette déclaration que les citoyens Joseph Gillot et François Gaillard ont certifié conforme à la vérité, et la représentation qui m'a été faite de l'enfant dénommé, j'ai rédigé, en vertu des pouvoirs qui me sont délégués, le présent acte que Mathieu Picaudé, père de l'enfant, et les deux témoins François Gaillard et Joseph Gillot ont signé avec moi. Fait en la maison commune de Graffigny Chemin les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé : M Picaudé, J Gillot, F Gaillard, Lepage

Aujourd'hui, septième du second mois de l'an second de la république française une et indivisible (28 octobre 1793), à une heure après midi, par devant moi, Nicolas Lepage, membre du conseil général de la commune de Graffigny Chemin, demeurant à Graffigny département de la Haute Marne, élu le cinq décembre dernier pour dresser les actes destinés à constater les naissances, mariages et décès des citoyens, est comparu en la salle publique de la maison commune **Nicolas Rouyer**, manouvrier demeurant à Chemin, âgé de quarante-six ans, lequel assisté des citoyens Claude Guyonnet, régent d'école âgé de trente-six ans, et de Nicolas Chevallier, juge de paix du canton de Soulaucourt, âgé de soixante ans, demeurant tous deux audit Graffigny, (Page 95, 48^{ème} feuillet, 49/124) a déclaré à moi, Nicolas Lepage,

que **Marguerite Renaud**, son épouse en légitime mariage est accouchée ce jourd'hui, septième du second mois (28 octobre 1793), à sept heures du matin, dans sa maison située audit Chemin, d'un enfant mâle qu'il m'a présenté et auquel il a donné le prénom de **Jean** ; d'après cette déclaration que les citoyens Claude Guyonnet et Nicolas Chevallier ont certifié conforme à la vérité et la représentation qui m'a été faite de l'enfant dénommé, j'ai rédigé en vertu des pouvoirs qui me sont délégués le présent acte de Claude Guyonnet et Nicolas Chevallier témoins, et Nicolas Rouyer père de l'enfant ont signé avec moi. Fait à la maison commune de Graffigny Chemin les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé : N Rouyer, N Chevallier, Guyonnet, Lepage

(Remarque : cette note en début de page) « (?) du registre destiné à recevoir les actes de naissance de la commune de Graffigny Chemin pour le restant de la présente année contenant quatre feuillets cotés et paraphés par premier et dernier par nous président du district de Bourmont. Le 15 octobre 1793, l'an 2 de la République française. » Signé : De la Cour (?)

Ce jourd'hui, seizième du second mois de l'an second de la république française une et indivisible (6 novembre 1793), à sept heures du matin, par devant moi, Nicolas Lepage, membre du conseil général de la commune de Graffigny Chemin, demeurant à Graffigny département de la Haute Marne, élu le cinq décembre dernier pour dresser les actes destinés à constater les naissances, mariages et décès des citoyens, est comparu en la salle publique (Page 96, 50/124) de la maison commune, le citoyen **Jean Nicolas Dauvouen**, laboureur demeurant à Chemin, assisté des citoyens Joseph Gillot, ancien fondeur de cloches âgé de soixante-seize ans, et Claude Guyonnet, recteur d'école, âgé de trente-six ans, demeurant tous les deux à Graffigny, a déclaré à moi, Nicolas Lepage, que **Marie Quentin** son épouse en légitime mariage est accouchée hier, dix du second mois (5 novembre 1793) à sept heures du matin, dans sa maison située audit Chemin, d'un enfant femelle qu'il m'a présenté et auquel il a donné le prénom de **Marie Cécile** ; d'après cette déclaration que les citoyens Joseph Gillot et Claude Guyonnet ont certifié conforme à la vérité, et la représentation qui m'a été faite de l'enfant dénommé, j'ai rédigé en vertu des pouvoirs qui me sont délégués le présent acte que Jean Nicolas Dauvouen, père de l'enfant, et les citoyens Joseph Gillot et Claude Guyonnet témoins ont signé avec moi. Fait en la maison commune de Graffigny Chemin les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé : JN Dauvoine, Guyonnet témoin, J Gillot, Lepage

Aujourd'hui, seizième jour du second mois de l'an second de la république une et indivisible (6 novembre 1793), à six heures un quart du matin, par devant moi, Nicolas Lepage, membre du conseil général de la commune de Graffigny Chemin, élu le cinq décembre dernier pour dresser les actes destinés à constater les naissances, mariages et décès des citoyens, (est comparu) **Jean Ravier**, marchand demeurant à Graffigny (Page 97, 49^{ème} feuillet, 50/124) département de la Haute Marne, lequel m'a déclaré **qu'Elisabeth Curin**, son épouse en légitime mariage, est accouchée ce jourd'hui (6 novembre 1793) à six heures du matin dans sa maison située audit Graffigny d'un enfant femelle dont la vie se trouve en péril imminent ; moi, Nicolas Lepage, officier public, je me suis sur le champ transporté dans ladite maison et là, Jean Ravier, père de l'enfant, lequel était assisté de Nicolas Curin, charron âgé de soixante-huit ans, et de Claude Guyonnet recteur d'école âgé de trente-six ans, demeurant tous les deux audit Graffigny, département de la Haute Marne, m'a présenté ledit enfant auquel il a donné le prénom d'**Elisabeth** ; d'après cette déclaration que les citoyens Nicolas Curin et Claude

Guyonnet ont certifié conforme à la vérité et la représentation qui m'a été faite de l'enfant dénommé, j'ai rédigé en vertu des pouvoirs qui me sont délégués, le présent acte que Jean Ravier, père de l'enfant, Nicolas Curin et Claude Guyonnet ont signé avec moi. Fait en la maison de Jean Ravier, marchand à Graffigny, les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé : N Curin, Jn Ravier, Guyonnet témoin, Lepage

Aujourd'hui deuxième jour du mois frimaire de l'an second de la république une et indivisible (22 novembre 1793), à trois heures après midi, par devant moi, Nicolas Lepage, membre du conseil général de la commune de Graffigny Chemin, élu le cinq décembre dernier pour dresser (Page 98, 51/124) les actes destinés à constater les naissances, mariages et décès des citoyens, est comparu en la salle publique de la maison commune, **Claude Guyonnet**, recteur d'école domicilié dans ladite municipalité, lequel assisté de Joseph Gillot, ci-devant fondeur de cloches âgé de soixante-seize ans et de Jean Collin, marchand âgé de cinquante-huit ans, demeurant tous les deux dans le département de la Haute Marne et audit Graffigny, a déclaré à moi, Nicolas Lepage, que **Marie Madeleine Pommageot**, son épouse en légitime mariage, est accouchée aujourd'hui (22 novembre 1793) à deux heures après midi dans sa maison située audit Graffigny, d'un enfant femelle qu'il m'a présenté et auquel il a donné le prénom de **Marie Madeleine** ; d'après cette déclaration que les citoyens Joseph Gillot et Jean Collin ont certifié conforme à la vérité, et la représentation qui m'a été faite de l'enfant dénommé, j'ai rédigé en vertu des pouvoirs qui me sont délégués le présent acte que Joseph Gillot et Jean Collin, les deux témoins, et Claude Guyonnet père de l'enfant, ont signé avec moi. Fait en la maison commune de Graffigny Chemin les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé : Guyonnet, J Collin, J Gillot, Lepage

Aujourd'hui sixième jour du mois frimaire de l'an second de la république française une et indivisible (26 novembre 1793), à dix heures du matin, par devant moi, Nicolas Lepage, membre du conseil général de la commune de Graffigny Chemin, demeurant à Graffigny département de la Haute Marne, élu le cinq décembre dernier pour dresser les actes destinés à constater les naissances, mariages et décès des citoyens, est comparu en la salle publique de la maison commune **Hilaire Collin**, cultivateur demeurant à Graffigny (Page 99, 50^{ème} feuillet, 51/124) lequel, assisté de Nicolas Chevallier, juge de paix du canton de Soulaucourt, âgé de soixante ans, et de Claude Guyonnet régent d'école âgé de trente-six ans, demeurant tous les deux audit Graffigny, a déclaré à moi Nicolas Lepage que **Marie Anne Burel** son épouse en légitime mariage est accouchée ce jourd'hui six frimaire présent mois (26 novembre 1793) à une heure du matin, dans sa maison située audit Graffigny, d'un enfant femelle qu'il m'a présenté et à qui il a donné le prénom de **Marie Anne** ; d'après cette déclaration que les citoyens Nicolas Chevallier et Claude Guyonnet ont certifié conforme à la vérité, et la représentation qui m'a été faite de l'enfant dénommé, j'ai rédigé en vertu des pouvoirs qui me sont délégués le présent acte qu'Hilaire Collin, père de l'enfant, et les deux témoins Nicolas Chevallier et Claude Guyonnet ont signé avec moi. Fait en la maison commune de Graffigny Chemin les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé : N Chevallier, Guyonnet, H Collin, Lepage

Aujourd'hui, onzième jour du mois frimaire de l'an deuxième de la république française une et indivisible (1 décembre 1793), à neuf heures du matin, par devant moi Jean Baptiste Vautier, maire de la commune de Graffigny Chemin, département de la Haute Marne, pour

suspicion et empêchement du citoyen Nicolas Lepage membre du conseil général de la commune de Graffigny Chemin, demeurant à Graffigny département de la Haute Marne, élu le cinq décembre dernier pour dresser les actes destinés à constater les naissances, mariages et décès des citoyens, est comparu en la salle publique de la maison commune ledit citoyen **Nicolas Lepage**, greffier de la justice de paix du canton de Sommerécourt (?) (Page 100, 52/124) et administrateur du district de Bourmont demeurant à Graffigny, lequel assisté des citoyens Nicolas Chevallier, juge de paix dudit canton de Sommerécourt âgé de soixante ans et Claude Guyonnet, régent d'école âgé de trente-six ans, demeurant tous les deux audit Graffigny, a déclaré à moi, Jean Baptiste Vautier maire que **Marie Madeleine Vidrange**, son épouse en légitime mariage, est accouchée hier, onze du présent mois frimaire (indications contradictoires : né certainement le 30 novembre 1793), à dix-sept heures du soir, d'un enfant mâle qu'il m'a présenté et auquel il a donné le prénom de **Pierre Jean Baptiste** ; d'après cette déclaration que les citoyens Nicolas Chevallier et Claude Guyonnet ont certifié conforme à la vérité et la représentation qui m'a été faite de l'enfant dénommé, j'ai rédigé en vertu des pouvoirs qui me sont délégués le présent acte que Nicolas Lepage, père de l'enfant, et les deux témoins Nicolas Chevallier et Claude Guyonnet ont signé avec moi dans sa maison située audit Graffigny. Fait en la maison commune de Graffigny Chemin les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé : N Chevallier, Guyonnet, Lepage, JB Vauclier (ou Vanelier ?) maire

Aujourd'hui douzième jour du mois frimaire, l'an deuxième de la république une et indivisible (2 décembre 1793), à onze heures du matin, par devant moi, Nicolas Lepage, membre du conseil général de la commune de Graffigny Chemin, demeurant à Graffigny département de la Haute Marne, élu le cinq décembre dernier pour dresser les actes destinés à constater les naissances, (Page 101, 51^{ème} feuillet, 52/124) mariages et décès des citoyens, est comparu en la salle publique de la maison commune **Michel Blanchet**, marchand demeurant à Chemin, lequel assisté des citoyens Nicolas Chevallier, juge de paix du canton de Soulaucourt, âgé de soixante ans, et Claude Guyonnet, régent d'école âgé de trente-six ans, demeurant tous les deux audit Graffigny, a déclaré à moi Nicolas Lepage que **Marguerite Albert** (nommée **Allibert** par ailleurs) son épouse en légitime mariage a accouché hier onze du présent mois frimaire (1 décembre 1793), à quatre heures du soir, dans sa maison située à Chemin, d'un enfant femelle qui m'a été présenté et auquel il a donné le prénom **d'Elisabeth** ; d'après cette déclaration que les citoyens Nicolas Chevallier et Claude Guyonnet ont certifié conforme à la vérité, et à la représentation qui m'a été faite de l'enfant dénommé, j'ai rédigé en vertu des pouvoirs qui me sont délégués le présent acte que Michel Blanchet, père de l'enfant, et les deux témoins Nicolas Chevallier et Claude Guyonnet ont signé avec moi. Fait en la maison commune de Graffigny Chemin les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé : N Chevallier, Guyonnet, Michel Blanchet, Lepage

Aujourd'hui dix-sept frimaire, l'an second de la république française une et indivisible (7 décembre 1793) à six heures du soir, par devant moi, Nicolas Lepage, membre du conseil général de la commune de Graffigny Chemin, demeurant à Graffigny département de la Haute Marne, élu le cinq décembre dernier pour dresser les actes destinés à constater les naissances, mariages et décès des citoyens, est comparu en la salle publique de la maison commune **Louis Renault**, marchand domicilié (Page 102, 53/124) dans ladite municipalité, lequel assisté de

Jean Baptiste Vanvier (c'est le maire qui a rédigé l'acte précédent. D'après la signature, son nom serait Vanclier ou Vanelier) marchand âgé de quarante-deux ans, et de Claude Guyonnet recteur d'école âgé de trente-six ans, tous les deux demeurant audit Graffigny, département de la Haute Marne, a déclaré à moi, Nicolas Lepage, que **Marguerite Rouyer** son épouse en légitime mariage a accouché hier seize présent mois frimaire (6 décembre 1793) à six heures du soir dans sa maison située audit Graffigny, d'un enfant mâle qu'il m'a présenté et auquel il a donné le prénom de **Joseph** ; d'après cette déclaration que les citoyens Jean Baptiste Vauvier et Claude Guyonnet ont certifié conforme à la vérité, et la représentation qui m'a été faite de l'enfant dénommé, j'ai rédigé, en vertu des pouvoirs qui me sont délégués, le présent acte que Louis Renaut, père de l'enfant, et les deux témoins Jean Baptiste Vanvier et Claude Guyonnet ont signé avec moi. Fait en la maison commune de Graffigny Chemin les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé : Guyonnet, L Renaut, JB Vanclier, Lepage

Aujourd'hui vingt frimaire, an second de la république française une et indivisible (10 décembre 1793), à neuf heures du matin, par devant moi, Nicolas Lepage, membre du conseil général de la commune de Graffigny Chemin, demeurant à Graffigny département de la Haute Marne, élu le cinq décembre dernier pour dresser les actes destinés à constater les naissances, mariages et décès des citoyens, est comparu en la salle publique de la maison commune **Charles Lambert**, marchand forain domicilié dans ladite municipalité, lequel assisté de François Lambert, âgé de trente-neuf ans, et de François (Page 103, 52^{ème} feuillet, 53/124) Chauchard, marchand forain âgé de vingt-quatre ans, le premier marchand demeurant à Goncourt, département de la Haute Marne, le second demeurant audit Graffigny, même département, a déclaré à moi Nicolas Lepage que **Marie Richier**, son épouse en légitime mariage est accouchée ce jour d'hui vingtième frimaire (10 décembre 1793) à huit heures du matin dans sa maison située audit Chemin, d'un enfant femelle qu'il m'a présenté et auquel il a donné le prénom de **Marguerite**. D'après cette déclaration, que les citoyens François Lambert et François Chauchard ont certifié conforme à la vérité et la représentation qui m'a été faite de l'enfant dénommé, j'ai rédigé en vertu des pouvoirs qui me sont délégués le présent acte que Charles Lambert, père de l'enfant, et les deux témoins François Lambert et François Chauchard ont signé avec moi. Fait à la maison commune de Graffigny Chemin les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé : Lambert l'ainé, C Lambert, F Chauchard, Lepage

(Mention en haut de page) « Feuille de registre destiné à inscrire les actes de naissance pour la commune de Graffigny Chemin pour le restant de l'année contenant six feuillets cotés et paraphés par premier et dernier par nous vice-président du district de Bourmont le 23 frimaire de l'an 2 de la république française une et indivisible. Signé Delacour (?) »

(Page 104, 54/124)

Aujourd'hui vingt-sept frimaire de la république française une et indivisible (17 décembre 1793), à dix heures du matin, par devant moi, Nicolas Lepage, membre du conseil général de la commune de Graffigny Chemin, demeurant à Graffigny département de la Haute Marne, élu le cinq décembre dernier pour dresser les actes destinés à constater les naissances, mariages et décès des citoyens, est comparu en la salle publique de la maison commune **Jean Marot**, marchand forain domicilié dans ladite municipalité, département de la Haute Marne,

lequel assisté de Claude Renaut, âgé de quarante-quatre ans, et de Nicolas Rouyer âgé de quarante-huit ans, le premier marchand forain et le second manouvrier, domiciliés dans le département de la Haute Marne municipalité dudit Graffigny Chemin, a déclaré à moi Nicolas Lesage **qu'Elisabeth Collin**, son épouse en légitime mariage est accouchée hier vingt-six frimaire présent mois (16 décembre 1793) à huit heures et demi du soir dans sa maison située audit Chemin de deux enfants mâles qu'il m'a présenté et auquel il a donné les prénoms, savoir à l'aîné celui de **Claude** et le second **Nicolas** ; d'après cette déclaration que les citoyens Claude Renaut et Nicolas Rouyer ont certifié conforme à la vérité, et la représentation qui m'a été faite des deux enfants dénommés, j'ai rédigé en vertu des pouvoirs qui me sont délégués, le présent (Page 105, 53^{ème} feuillet, 54/124) acte, que Jean Marot père des deux enfants et les deux témoins Claude Renaut et Nicolas Rouyer ont signé avec moi. Fait en la maison commune de Graffigny Chemin les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé : Jean Marot, C Renaut, N Rouyer, Lepage

Aujourd'hui six nivôse, l'an deuxième de la république française une et indivisible (26 décembre 1793), à huit heures du matin, par devant moi, Nicolas Lepage, membre du conseil général de la commune de Graffigny Chemin, demeurant à Graffigny département de la Haute Marne, élu le cinq décembre dernier pour dresser les actes destinés à constater les naissances, mariages et décès des citoyens, est comparu en la salle publique de la maison commune **Joseph Renaut**, marchand forain domicilié dans ladite municipalité, département de la Haute Marne, lequel, assisté de Louis Renaut, marchand forain âgé de trente ans et Claude Guyonnet, maître d'école âgé de trente-sept ans, tous les deux demeurant dans le département de la Haute Marne, municipalité de Graffigny Chemin, a déclaré (Page 106, 55/124) à moi Nicolas Lepage que **Marguerite Julbin** son épouse en légitime mariage est accouchée à minuit la nuit du 5 au 6 présent mois nivôse (nuit du 25 au 26 décembre 1793) dans sa maison située à Chemin d'un enfant mâle qui m'a été présenté et auquel il a donné le prénom de **Jean Joseph** ; d'après cette déclaration que les citoyens Louis Renaut et Claude Guyonnet ont certifié conforme à la vérité et la représentation qui m'a été faite de l'enfant dénommé, j'ai rédigé en vertu des pouvoirs qui me sont délégués le présent acte que Louis Renaut et Claude Guyonnet, les deux témoins, et Joseph Renaut le jeune père de l'enfant dénommé ont signé avec moi. Fait en la maison commune de Graffigny Chemin le jour et an avant dit, à l'exception de Joseph Renaut le jeune qui a déclaré ne savoir signer, de ce interpellé.

Ont signé : L Renaut, Guyonnet témoin, Jean Marot, Lepage.

Ce jourd'hui, vingt pluviôse, l'an second de la république une et indivisible (20 février 1794) à une heure trente du matin, par devant moi, Nicolas Lepage, membre du conseil général de la commune de Graffigny Chemin, demeurant à Graffigny département de la Haute Marne, élu le cinq décembre dernier pour dresser les actes destinés à constater les naissances, mariages et décès (Page 107, 54^{ème} feuillet, 55/124) des citoyens, est comparu en la salle publique de la maison commune **Jean Picaudé**, marchand forain demeurant à Chemin, lequel assisté de Claude Guyonnet régent d'école âgé de trente-sept ans et de Nicolas Chevallier, juge de paix du canton de Soulaucourt, âgé de soixante ans, demeurant tous les deux à Graffigny département de la Haute Marne, a déclaré à moi Nicolas Lepage officier public que Marie **Gabrielle Rouyer** son épouse en légitime mariage est accouchée hier dix-neuf pluviôse présent mois (19 février 1794) à six heures du soir, dans sa maison située à Chemin, d'un enfant mâle qu'il m'a présenté et auquel il a donné le prénom de **Joseph** ; d'après cette

déclaration que les citoyens Claude Guyonnet et Nicolas Chevallier ont certifié conforme à la vérité, et la représentation qui m'a été faite de l'enfant dénommé, j'ai rédigé en vertu des pouvoirs qui me sont délégués le présent acte que Jean Picaudé, père de l'enfant, et les deux témoins Claude Guyonnet et Nicolas Chevallier ont signé avec moi. Fait en la maison commune de Graffigny Chemin le jour et an avant dit.

Ont signé : Chevallier, Jean Picaudé, Lepage

Aujourd'hui quinze ventôse, l'an deux de la république française une et indivisible (5 mars 1794), à neuf heures du matin, par devant moi, Nicolas Lepage, membre du conseil général de la (Page 108, 56/124) commune de Graffigny Chemin, demeurant à Graffigny département de la Haute Marne, élu le cinq décembre dernier pour dresser les actes destinés à constater les naissances, mariages et décès des citoyens, est comparu en la salle publique de la maison commune **Claude Mathieu**, marchand demeurant à Graffigny, lequel assisté des citoyens Nicolas Mathieu, aussi marchand âgé de trente-six ans et de Claude Guyonnet régent d'école âgé de trente-sept ans, demeurant tous les deux audit Graffigny, a déclaré à moi Nicolas Lepage, officier public, que **Marie Gillot**, son épouse en légitime mariage, est accouchée hier quatorze ventôse présent mois (4 mars 1794) à quatre heures du soir, dans sa maison située audit Graffigny, d'un enfant mâle qu'il m'a présenté et auquel il a donné le prénom de **Jean Baptiste** ; d'après cette déclaration que les citoyens Nicolas Mathieu et Claude Guyonnet ont certifié conforme à la vérité, et la représentation qui m'a été faite de l'enfant dénommé, j'ai rédigé en vertu des pouvoirs qui me sont délégués le présent acte que Claude Mathieu, père de l'enfant, et les deux témoins Nicolas Mathieu et Claude Guyonnet ont signé avec moi (Page 109, 55^{ème} feuillet, 56/124) Fait à la maison commune de Graffigny Chemin les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé : N Mathieu, C Mathieu, Guyonnet témoin, Lepage

Ce jourd'hui, dix-huit ventôse, l'an second de la république une et indivisible (8 mars 1794), à cinq heures du soir, par devant moi, Nicolas Lepage, membre du conseil général de la commune de Graffigny Chemin, demeurant à Graffigny département de la Haute Marne, élu le cinq décembre dernier pour dresser les actes destinés à constater les naissances, mariages et décès des citoyens, est comparu en la salle publique de la maison commune **Nicolas Guillery** le jeune, laboureur, demeurant à Graffigny, lequel assisté des citoyens Nicolas Chevallier, juge de paix du canton de Soulaucourt âgé de soixante ans et Claude Guyonnet, régent d'école âgé de trente-sept ans, demeurant tous les deux audit Graffigny, a déclaré à moi officier public que **Marguerite Quentin**, son épouse en légitime mariage est accouchée ce jourd'hui dix-huit ventôse (8 mars 1794) à cinq heures du matin, dans sa maison située audit lieu de Graffigny, d'un enfant mâle qu'il m'a présenté, auquel il a donné le prénom (Page 110, 57/124) de **Jean Pierre** ; d'après cette déclaration que les citoyens Nicolas Chevallier et Claude Guyonnet ont certifié conforme à la vérité, et la représentation qui m'a été faite de l'enfant dénommé, j'ai rédigé en vertu des pouvoirs qui me sont délégués le présent acte que Nicolas Guillery le jeune, père de l'enfant, et les deux témoins Nicolas Chevallier et Claude Guyonnet ont signé avec moi. Fait en la maison commune de Graffigny Chemin les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé : N Chevallier, N Guillery le jeune, Guyonnet, Lepage

Ce jourd'hui dix-huit ventôse, l'an second de la république une et indivisible (8 mars 1794), à huit heures du matin, par devant moi, Nicolas Lepage, membre du conseil général de la

commune de Graffigny Chemin, demeurant à Graffigny département de la Haute Marne, élu le cinq décembre dernier pour dresser les actes destinés à constater les naissances, mariages et décès des citoyens, est comparu en la salle publique de la maison commune **Jacques François Desgranges**, marchand forain demeurant à Graffigny, lequel assisté des citoyens Nicolas Chevallier, juge de paix du canton de Soulaucourt âgé de soixante ans et François Desgranges, tixier demeurant à Villotte, âgé de trente et un an, a déclaré à moi Nicolas Lepage officier public que **Marie Mouzon**, son épouse en légitime mariage est accouchée (Page 111, 56^{ème} feuillet, 57/124) hier dix-huit ventôse présent mois (Erreur : 7 mars 1794) à cinq heures du soir, à son domicile situé audit Graffigny, d'un enfant femelle qu'il m'a présenté et auquel il a donné le prénom de **Marie Anne** ; d'après cette déclaration que les citoyens Nicolas Chevallier et François Desgranges ont certifié conforme à la vérité, et la représentation qui m'a été faire de l'enfant dénommé, j'ai rédigé en vertu des pouvoirs qui me sont délégués le présent acte que Jacques François Desgranges, père de l'enfant, et les deux témoins Nicolas Chevallier et François Desgranges ont signé avec moi. Fait en la maison commune de Graffigny Chemin le jour mois et an ci-dessus.

Ont signé : N Chevallier, F Desgranges, Desgranges, Lepage

Ce jourd'hui, huit floréal, l'an second de la république une et indivisible (27 avril 1794), à huit heures du matin, par devant moi, Nicolas Lepage, membre du conseil général de la commune de Graffigny Chemin, demeurant à Graffigny département de la Haute Marne, élu le cinq décembre dernier pour dresser les actes destinés à constater les naissances, mariages et décès des citoyens, est comparu en la salle publique de la maison commune **François Dufer**, marchand forain demeurant à Chemin, lequel (Page 112, 58/114) assisté des citoyens Nicolas Chevallier, Juge de Paix du canton de Soulaucourt âgé de soixante ans, et de Toussaint Dufer, laboureur âgé de trente-sept ans, demeurant l'un et l'autre audit Graffigny, a déclaré à moi, Nicolas Lepage, officier public **qu'Anne Barbe Quentin**, son épouse en légitime mariage, est accouchée hier, sept floréal présent mois (26 avril 1794), à dix heures du soir d'un enfant femelle qu'il m'a présenté et à qui il a donné le prénom de **Marie Madeleine** ; d'après cette déclaration que les citoyens Nicolas Chevallier et Toussaint Dufer ont certifié conforme à la vérité, et la représentation qui m'a été faite de l'enfant dénommé, j'ai rédigé en vertu des pouvoirs qui me sont délégués le présent acte que François Dufer, père de l'enfant, et les deux témoins Nicolas Chevallier et Toussaint Dufer ont signé avec moi. Fait à la maison commune de Graffigny Chemin les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé : F Dufer, T Dufer, N Chevallier, Lepage.

Ce jour d'hui, onze floréal, l'an second de la république une et indivisible (30 avril 1794), trois heures du soir, par devant moi, Nicolas Lepage, membre du conseil général de la commune de Graffigny Chemin, demeurant à Graffigny département de la Haute Marne, élu le cinq décembre dernier (Page 113, 57^{ème} feuillet, 58/124) pour dresser les actes destinés à constater les naissances, mariages et décès des citoyens, est comparu en la salle publique de la maison commune, **Jean Baptiste Ozaine**, fendeur de bois demeurant à Graffigny, lequel assisté des citoyens Nicolas Chevallier, juge de paix de canton de Soulaucourt âgé de soixante ans et de Joseph Brachard, marchand Forain âgé de trente et un an, demeurant l'un et l'autre audit Graffigny, a déclaré à moi Nicolas Lepage, officier public, que **Marie Grand Pierre**, son épouse en légitime mariage, a accouché ce jourd'hui, onze floréal (30 avril 1794) à sept heures du matin dans sa maison située audit Graffigny, d'un enfant mâle qu'il m'a présenté et

à qui il a donné le prénom de **François** ; d'après cette déclaration que les citoyens Nicolas Chevallier et Joseph Brachard ont certifié conforme à la vérité, et la représentation qui a été faite de l'enfant dénommé, j'ai rédigé en vertu des pouvoirs qui me sont délégués le présent acte que Jean Baptiste Ozaine père de l'enfant et les deux témoins Nicolas Chevallier et Joseph Brachard ont signé avec moi. Fait en la maison commune de Graffigny Chemin les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé : Chevallier, Brachard, JB Ozaine, Lepage

(Page 114, 59/124)

Aujourd'hui douze floréal, an second de la république une et indivisible (1 mai 1794), à dix heures du matin, par devant moi, Nicolas Lepage, membre du conseil général de la commune de Graffigny Chemin, demeurant à Graffigny département de la Haute Marne, élu le cinq décembre dernier pour dresser les actes destinés à constater les naissances, mariages et décès des citoyens, est comparu en la salle publique de la maison commune **Antoine Joseph Ravier**, marchand forain demeurant à Graffigny, lequel assisté des citoyens Nicolas Chevallier, juge de paix du canton de Soulaucourt, âgé de soixante ans, et Joseph Mercier, aussi marchand forain âgé de vingt-sept ans, demeurant l'un et l'autre audit Graffigny, a déclaré à moi Nicolas Lepage, officier public, **qu'Elisabeth Mercier**, son épouse en légitime mariage, est accouchée ce jour d'hui, douze floréal (1 mai 1794) à six heures du matin, en son domicile situé audit Graffigny, d'un enfant femelle qu'il m'a présenté et auquel il a donné le prénom **d'Elisabeth Philippine** ; d'après cette déclaration que les citoyens Nicolas Chevallier et Joseph Mercier ont certifié conforme à la vérité et la représentation qui m'a été faite de l'enfant dénommé, j'ai rédigé en vertu des pouvoirs qui me sont délégués le présent acte qu'Antoine Joseph Ravier père de l'enfant et es deux témoins Nicolas Chevallier et Joseph Mercier ont signé avec moi. Fait en la maison commune de Graffigny Chemin les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé : N Chevallier, Mercier le jeune, Ant Jh Ravier, Lepage

(Page 115, 58^{ème} feuillet, 59/124)

Supplément au registre contenant douze feuillets destiné à constater les naissances de la commune de Graffigny Chemin pendant le cours de l'an deux, cotés et paraphés par premier et dernier par mi, administrateur du district de Bourmont le 19 (?) nivôse de l'an deux de la république une et indivisible. Signé : Delacourt (?)

Ce jourd'hui, vingt-huit floréal, an second de la république une et indivisible (17 mai 1794), à huit heures du matin, par devant moi, Nicolas Lepage, membre du conseil général de la commune de Graffigny Chemin, demeurant à Graffigny département de la Haute Marne, élu le cinq décembre dernier pour dresser les actes destinés à constater les naissances, mariages et décès des citoyens, est comparu en la salle publique de la maison commune le citoyen **Nicolas Renault**, marchand forain demeurant à Graffigny, lequel assisté des citoyens Nicolas Chevallier, juge de paix du canton de Soulaucourt âgé de soixante ans et Jean Baptiste Ravier, maçon âgé de vingt-sept ans, demeurant tous les deux à Graffigny, a déclaré à moi Nicolas Lepage, officier public, que **Marie Anne Mathieu**, son épouse en légitime mariage, est accouchée hier vingt-sept floréal (16 mai 1794) à onze heures du soir à son domicile situé audit Graffigny, d'un enfant mâle qu'il m'a présenté et auquel il a donné le prénom de **François** ; d'après cette déclaration que les citoyens Nicolas Chevallier et Jean Baptiste

Ravier ont certifié (Page 116, 60/124) conforme à la vérité, et la représentation qui m'a été faite de l'enfant dénommé, j'ai rédigé en vertu des pouvoirs qui me sont délégués le présent acte que Nicolas Renaut, père de l'enfant et les deux témoins Nicolas Chevalier et Jean Baptiste Ravier ont signé avec moi. Fait en la maison commune de Graffigny Chemin les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé : N Chevallier, J Bapt Ravier, Nicolas Renaut, Lepage

Ce jourd'hui vingt-huit floréal, an second de la république une et indivisible (17 mai 1794) , à neuf heures du matin, par devant moi, Nicolas Lepage, membre du conseil général de la commune de Graffigny Chemin, demeurant à Graffigny département de la Haute Marne, élu le cinq décembre dernier pour dresser les actes destinés à constater les naissances, mariages et décès des citoyens, est comparu en la salle publique de la maison commune le citoyen **Claude Remi Reine**, marchand aubergiste demeurant à Graffigny, lequel assisté des citoyens Nicolas Chevallier, juge de paix du canton de Soulaucourt âgé de soixante ans et Jean Baptiste Ravier, maçon âgé de vingt-sept ans, demeurant tous les deux audit Graffigny, a déclaré à moi Nicolas Lepage, officier public, que **Marie Anne Diez** son épouse en légitime mariage est accouchée hier vingt-sept floréal (16 mai 1794) à sept heures du soir en son domicile situé audit Graffigny d'un enfant mâle qu'il m'a présenté et auquel il a donné le prénom de **Claude** (Page 117, 59^{ème} feuillet, 60/124) **Nicolas Remi** ; d'après cette déclaration que les citoyens Nicolas Chevallier et Jean Baptiste Ravier ont certifié conforme à la vérité, et la représentation qui m'a été faite de l'enfant dénommé, j'ai rédigé en vertu des pouvoirs qui me sont délégués par la loi le présent acte que Claude Remi Reine, père de l'enfant, et es deux témoins Nicolas Chevallier et Jean Baptiste Ravier ont signé avec moi. Fait en la maison commune de Graffigny Chemin les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé : N Chevallier, C Remy Reine, J Bapt Ravier, Lepage

Ce jourd'hui premier prairial, an second de la république une et indivisible (20 mai 1794), à une heure après midi, par devant moi, Nicolas Lepage, membre du conseil général de la commune de Graffigny Chemin, demeurant à Graffigny département de la Haute Marne, élu le cinq décembre dernier pour dresser les actes destinés à constater les naissances, mariages et décès des citoyens, est comparu en la salle publique de la maison commune, le citoyen **Jean François Reine**, marchand forain demeurant à Graffigny, lequel, assisté des citoyens Nicolas Chevallier, juge de paix du canton de Soulaucourt âgé de soixante ans, et Pierre Douel, charpentier âgé de cinquante-six ans, demeurant aussi tous les deux à Graffigny, a déclaré à moi, Nicolas Lepage, officier public, **qu'Elisabeth Verdet**, son épouse en légitime (Page 118, 61/124) mariage, est accouchée aujourd'hui, premier prairial (20 mai 1794) à sept heures du matin, à son domicile situé audit Graffigny d'un enfant mâle qu'il m'a présenté et auquel il a donné le prénom de **Nicolas François** ; d'après cette déclaration que les citoyens Nicolas Chevallier et Pierre Douel ont certifié conforme à la vérité, et la représentation qui m'a été faite de l'enfant dénommé, j'ai rédigé en vertu des pouvoirs qui me sont délégués par la loi, le présent acte que Jean François Reine, père de l'enfant, et les deux témoins Nicolas Chevallier et Pierre Douel ont signé avec moi. Fait en la maison commune de Graffigny Chemin les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé : N Chevallier, J François Reine, P Douel, Lepage

Ce jourd'hui quatorze prairial, an second de la république une et indivisible (2 juin 1794), à six heures après midi, par devant moi, Nicolas Lepage, membre du conseil général de la commune de Graffigny Chemin, demeurant à Graffigny département de la Haute Marne, élu le cinq décembre dernier pour dresser les actes destinés à constater les naissances, mariages et décès des citoyens, est comparu en la salle publique de la maison commune, le citoyen **Claude Dufer**, marchand forain demeurant à Graffigny, lequel assisté des citoyens Nicolas Chevallier, juge de paix (Page 119, 60^{ème} feuillet, 61/124) du canton de Soulaucourt âgé de soixante ans et Toussait Dufer, Laboureur âgé de trente-huit ans, demeurant aussi tous deux à Graffigny, a déclaré à moi Nicolas Lepage officier public, que **Marie Mouzon**, son épouse en légitime mariage est accouchée ce jourd'hui quatorze prairial (2 juin 1794), à cinq heures du soir, à son domicile situé audit Graffigny, d'un enfant mâle qu'il m'a présenté et auquel il a donné le prénom de **Joseph** ; d'après cette déclaration que les citoyens Nicolas Chevallier et Toussaint Dufer ont certifié conforme à la vérité, et la représentation qui m'a été faite de l'enfant dénommé, j'ai rédigé en vertu des pouvoirs qui me sont délégués le présent acte que Claude Dufer, père de l'enfant et les deux témoins Nicolas Chevallier et Toussaint Dufer ont signé avec moi. Fait en la maison commune de Graffigny Chemin les jour mois et an ci-dessus.

Ont signé : C Dufer, T Dufer, N Chevallier, Lepage

Ce jourd'hui vingt-neuf prairial, an second de la république une et indivisible (17 juin 1794), à deux heures après midi, par devant moi, Nicolas Lepage, membre du conseil général de la commune de Graffigny Chemin, demeurant à Graffigny département de la Haute Marne, élu le cinq décembre dernier pour dresser les (Page 120, 62/124) actes destinés à constater les naissances, mariages et décès des citoyens, est comparu en la salle publique de la maison commune, le citoyen **Joseph Brachard**, marchand forain demeurant ordinairement, lequel assisté des citoyens Nicolas Chevallier juge de paix du canton de Soulaucourt, âgé de soixante ans, et Claude Guyonnet, instituteur de la jeunesse, âgé de trente-sept ans, demeurant tous les deux a Graffigny, a déclaré à moi Nicolas Lepage officier public, **qu'Elisabeth Ozaine**, son épouse en légitime mariage est accouchée ce jourd'hui vingt-neuf prairial (17 juin 1794) à dix heures du matin, en son domicile situé audit Graffigny, d'un enfant mâle qu'il m'a présenté et auquel il a donné le prénom de **François** ; d'après cette déclaration que les citoyens Nicolas Chevallier et Claude Guyonnet ont certifié conforme à la vérité, et la représentation qui m'a été faite de l'enfant dénommé, j'ai rédigé en vertu des pouvoirs qui me sont délégués le présent acte que Joseph Brachard, père de l'enfant, et les deux témoins Nicolas Chevallier et Claude Guyonnet ont signé avec moi. Fait en la maison commune de Graffigny Chemin les jour, mois et an susdits.

Ont signé : N Chevallier, Guyonnet témoin, J Brachard, Lepage

Ce jourd'hui vingt messidor, an second de la république une et indivisible (8 juillet 1794), à cinq heures du soir, par devant moi, Nicolas Lepage, membre du conseil général de la commune de Graffigny Chemin, demeurant à Graffigny département de la Haute Marne, (Page 121, 61^{ème} feuillet, 62/124) élu le cinq décembre mil sept cent quatre-vingt-douze (vieux style) pour dresser les actes destinés à constater les naissances, mariages et décès des citoyens, est comparu en la salle publique de la maison commune le citoyen **Laurent Didier**, fontainier demeurant à Graffigny, âgé de cinquante-deux ans, lequel assisté des citoyens Claude Didier, aussi fontainier âgé de cinquante-trois ans et de François Perrin cultivateur âgé

de cinquante-trois ans, demeurant tous les deux audit Graffigny, a déclaré à moi Nicolas Lepage officier public que **Marie Sylvestre** son épouse en légitime mariage est accouchée ce jourd'hui vingt messidor (8 juillet 1794) présent mois à quatre heures du soir, en son domicile situé audit Graffigny, d'un enfant mâle qu'il m'a présenté et auquel il a donné le prénom de **Michel** ; d'après cette déclaration que les citoyens Claude Didier et François Perrin ont certifié conforme à la vérité, et la représentation qui en a été faite de l'enfant dénommé, j'ai rédigé en vertu des pouvoirs qui me sont délégués le présent acte que Laurent Didier père de l'enfant et les deux témoins Claude Didier et François Perrin ont signé avec moi. Fait en la maison commune de Graffigny Chemin les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé : Laurent Didier, Claude Didier, François Perrin, Lepage

Ce jourd'hui vingt-trois messidor, an second de la république française une et indivisible (11 juillet 1794), par devant moi, Nicolas Lepage, membre du conseil général de la commune (Page 122, 63/124) de Graffigny Chemin, demeurant à Graffigny département de la Haute Marne, élu le cinq décembre mil sept cent quatre-vingt-douze (vieux style) pour dresser les actes destinés à constater les naissances, mariages et décès des citoyens, est comparu en la salle publique de la maison commune le citoyen **Jean Lebert**, agent national de ladite commune, lequel assisté des citoyens Claude Guyonnet, instituteur de la jeunesse âgé de trente-sept ans et de Nicolas Cuny marchand forain âgé de trente-sept ans, demeurant tous les trois audit Graffigny, a déclaré à moi Nicolas Lepage officier public que **Marie Anne Chenelman** (?) son épouse en légitime mariage est accouchée aujourd'hui, vingt-trois messidor (11 juillet 1794) présent mois, à six heures du matin, en son domicile situé audit Graffigny, un enfant femelle qu'il m'a présenté et auquel il a donné le prénom de **Françoise Elisabeth** ; d'après cette déclaration que les citoyens Claude Guyonnet et Nicolas Cuny ont certifié conforme à la vérité et la représentation qui m'a été faite de l'enfant dénommé, j'ai rédigé en vertu des pouvoirs qui me sont délégués le présent acte que Jean Lebert, père de l'enfant, et les deux témoins Claude Guyonnet et Nicolas Cuny ont signé avec moi. Fait en la maison commune de Graffigny Chemin, les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé : Guyonnet, Nicolas Cuny, Lebert, Lepage

Ce jourd'hui neuf thermidor, an second de la république (Page 123, 62^{ème} feuillet, 63/124) française une et indivisible (27 juillet 1794), à dix heures du matin, par devant moi, Nicolas Lepage, membre du conseil général de la commune de Graffigny Chemin, demeurant à Graffigny département de la Haute Marne, élu le cinq décembre mil sept cent quatre-vingt-douze (vieux style) pour dresser les actes destinés à constater les naissances, mariages et décès des citoyens, est comparu en la salle publique de la maison commune le citoyen **Joseph Mercier**, marchand demeurant à Chemin, lequel assisté des citoyens Jean Lebert, agent national de cette commune âgé de vingt-neuf ans et Claude Guyonnet, instituteur de la jeunesse, âgé de trente-sept ans, demeurant tous les deux à Graffigny, a déclaré à moi Nicolas Lepage officier public que **Catherine Manié**, son épouse en légitime mariage, est accouchée hier huit thermidor présent mois (26 juillet 1794) à huit heures du soir, en son domicile situé à Chemin, un enfant femelle qu'il m'a présenté et à qui il a donné le prénom d'**Elisabeth** ; d'après cette déclaration que les citoyens Jean Lebert et Claude Guyonnet ont certifié conforme à la vérité, et la représentation qui a été faite de l'enfant dénommé, j'ai rédigé en vertu des pouvoirs qui me sont délégués le présent acte que Joseph Mercier, père de l'enfant,

et les deux témoins Jean Lebert et Claude Guyonnet ont signé avec moi. (Page 124, 64/124)
Fait à la maison commune de Graffigny Chemin les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé : Guyonnet témoin, Lebert, Joseph Mercier, Lepage

Ce jourd'hui quatre fructidor an second de la république française une et indivisible (21 août 1794), à sept heures du matin, par devant moi, Nicolas Lepage, membre du conseil général de la commune de Graffigny Chemin, demeurant à Graffigny département de la Haute Marne, élu le cinq décembre mil sept cent quatre-vingt-douze (vieux style) pour dresser les actes destinés à constater les naissances, mariages et décès des citoyens, est comparu en la salle publique de la maison commune le citoyen **Nicolas Gillot**, marchand forain demeurant à Chemin, lequel assisté des citoyens Jacques Dufer manouvrier, âgé de quarante-six ans, et de François Richier, laboureur âgé de cinquante ans, demeurant tous les deux à Chemin, a déclaré à moi, Nicolas Lepage, officier public, que **Marguerite Dufer**, son épouse en légitime mariage est accouchée hier trois fructidor présent mois (20 août 1794), heure de midi, en son domicile situé à Chemin, d'un enfant femelle qu'il m'a présenté et auquel il a donné le prénom de **Marie Anne** ; d'après cette déclaration que les citoyens Jacques Dufer et François Richier ont certifié conforme à la vérité et la (Page 125, 63^{ème} feuillet, 64/124) représentation qui m'a été faite de l'enfant dénommé, j'ai rédigé en vertu des pouvoirs qui me sont délégués, le présent acte que Nicolas Gillot, père de l'enfant et les deux témoins Jacques Dufer et François Richier ont signé avec moi. Fait à la maison commune de Graffigny Chemin les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé : J Dufer, Nicolas Gillot, F Richier, Lepage

Ce jourd'hui, huit fructidor an second de la république une et indivisible (25 août 1794) à huit heures du matin, par devant moi, Nicolas Lepage, membre du conseil général de la commune de Graffigny Chemin, demeurant à Graffigny département de la Haute Marne, élu le cinq décembre mil sept cent quatre-vingt-douze (vieux style) pour dresser les actes destinés à constater les naissances, mariages et décès des citoyens, est comparu en la salle publique de la maison commune le citoyen **Maurice Guyonnet**, instituteur de la jeunesse demeurant à Chemin, lequel assisté des citoyens Nicolas Chauchard, tonnelier âgé de cinquante-quatre ans et Claude Remi Reine cabaretier âgé de trente-cinq ans, demeurant tous les deux à Graffigny, a déclaré à moi Nicolas Lepage officier public que (Page 126, 65/124) **Jeanne Picaudé** son épouse en légitime mariage a accouché hier dix-sept fructidor présent mois (24 août 1794) à dix heures du soir, en son domicile situé à Chemin d'un enfant mâle qu'il m'a présenté et à qui il a donné le prénom de **Claude Maurice** ; d'après cette déclaration que les citoyens Nicolas Chauchard et Claude Remi Reine ont certifié conforme à la vérité, et la représentation qui m'a été faite de l'enfant dénommé, j'ai rédigé en vertu des pouvoirs qui me sont délégués le présent acte que Maurice Guyonnet père de l'enfant et les deux témoins Nicolas Chauchard et Claude Marie Reine ont signé avec moi. Fait en la maison commune de Graffigny Chemin les jour, moi et an ci-dessus.

Ont signé : C Remy Reine, C Guyonnet, N Chauchard, Lepage

Ce jourd'hui, octodi dix-huit fructidor an second de la république française une et indivisible (4 septembre 1794), à neuf heures du matin, par devant moi, Nicolas Lepage, membre du conseil général de la commune de Graffigny Chemin, demeurant à Graffigny département de la Haute Marne, élu le cinq décembre mil sept cent quatre-vingt-douze (vieux style) pour

dresser les actes destinés à constater les naissances, mariages et décès des citoyens, est comparu en la salle publique de la maison commune (Page 127, 64^{ème} feuillet, 65/124) le citoyen **Louis Morizot**, maréchal ferrant demeurant à Chemin, lequel assisté des citoyens Nicolas Chauchard, tonnelier âgé de cinquante-quatre ans et Claude Remi Reine cabaretier âgé de trente-cinq ans, demeurant tous les deux à Graffigny, a déclaré à moi, Nicolas Lepage, officier public, que **Marie Scholastique Mouzon**, son épouse en légitime mariage est accouchée hier dix-sept fructidor (3 septembre 1794) à neuf heures du soir en son domicile situé audit Chemin, d'un enfant femelle qu'il m'a présenté et auquel il a donné le prénom de **Marie** ; d'après cette déclaration que le citoyen Nicolas Chauchard et Claude Remi Reine ont certifié conforme à la vérité, et la représentation qui m'a été faite de l'enfant dénommé, j'ai rédigé en vertu des pouvoirs qui me sont délégués le présent acte que Louis Morizot père de l'enfant et les deux témoins Nicolas Chauchard et Claude Remi Reine ont signé avec moi. Fait à la maison commune de Graffigny Chemin les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé : C Remy Reine, N Chauchard, Louis Morizot, Lepage

Aujourd'hui le dix-neuf fructidor an second de la république française une et indivisible (5 septembre 1794) à cinq heures du soir, (Page 128, 66/124) par devant moi, Nicolas Lepage, membre du conseil général de la commune de Graffigny Chemin, demeurant à Graffigny département de la Haute Marne, élu le cinq décembre mil sept cent quatre-vingt-douze (vieux style) pour dresser les actes destinés à constater les naissances, mariages et décès des citoyens, est comparu en la salle publique de la maison commune le citoyen **Claude Pinjeon**, marchand demeurant à Graffigny, lequel assisté des citoyens Nicolas Chauchard, tonnelier âgé de cinquante-quatre ans, et Claude Remi Reine cabaretier âgé de trente-cinq ans, demeurant tous deux à Graffigny, a déclaré à moi, Nicolas Lepage officier public qu'**Anne Victoire Reine**, son épouse en légitime mariage, est accouchée ce jour d'hui dix-neuf fructidor (5 septembre 1794), à quatre heures du soir, en son domicile situé audit Graffigny, d'un enfant femelle qu'il m'a présenté et auquel il a donné le prénom de **Marie Anne** ; d'après cette déclaration que les citoyens Nicolas Chauchard et Claude Remi Reine ont certifié conforme à la vérité, et la représentation qui m'a été faite de l'enfant dénommé, j'ai rédigé en vertu des pouvoirs qui me sont délégués le présent acte que Claude Pingeon, père de l'enfant, et les deux témoins Nicolas Chauchard et Claude Remi (Page 129, 65^{ème} feuillet, 66/124) Reine ont signé avec moi. Fait à la maison commune de Graffigny Chemin les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé : N Chauchard, C Remy Reine, C Pinjon, Lepage

Table, par ordre alphabétique, des actes de naissance de la commune de Graffigny Chemin contenus au présent registre rédigée au (mot illisible) de l'article 8 du titre 2 de la loi du 20 septembre 1792 (vieux style)

N° d'ordre	Noms et prénoms	N° des pages
1	Blanchet Elisabeth	26
2	Brachard François	45
3	Chevallier Marie Anne	9
4	Clavigny Marie Anne	6
5	Collin Marie Anne	24
6	Cuny Marguerite	2
7	Dauvouin Marie Cécile	21

8	Desgranges Marie	17
9	Desgranges Marie Anne	36
10	Didier Michel	46
11	Dufer Joseph	44
12	Dufer Marie Magdeleine	37
13	Dufer Toussaint	15
14	Fallot Jean Baptiste	5
15	Gillot Marie Anne	50
16	Guillery Jean Pierre	35
17	Guillery Marie Anne	4
18	Guyonnet Claude Maurice	51
19	Guyonnet Marie Magdeleine	23
20	Lambert Marguerite	28
21	Lebert Marie Anne	7
	(Page 130, 67/124)	
22	Lebert Françoise Elisabeth	47
23	Lepage Pierre Jean Baptiste	25
24	Marchal Joseph	3
25	Marchal Marie	3
26	Marchal Marie Magdeleine	18
27	Marot Claude	30
28	Marot Nicolas	30
29	Mathieu Jean Baptiste	33
30	Mercier Elisabeth	48
31	Obriot Anne	16
32	Obriot Etienne	12
33	Obriot Jeanne	16
34	Ozaine François	38
35	Perrin Barbe	11
36	Picaudé Jean Baptiste	19
37	Picaudé Joseph	32
38	Pinjon Marie Anne	53
39	Ravier Elisabeth	22
40	Ravier Elisabeth Philippine	40
41	Reine Claude Nicolas Remi	42
42	Reine Marie	8
43	Reine Nicolas François	43
44	Reine Elisabeth	41
45	Renaut François	31
46	Renaut Jean Joseph	27
47	Renaut Joseph	10
48	Renaut Marie	14
49	Rouyer Jean	20

Signé : Lepage et officier public

(Page 131, 66^{ème} feuillet, 67/124) Page vierge

(Page 132, 68/124) page vierge

(Page 133, 67^{ème} feuillet, 68/124)

District de Bourmont, municipalité de Graffigny Chemin

Publications de mariages année 1793

P 401 cotée obb

Le présent registre contenant douze feuillets est destiné à recevoir les actes de publication de mariage de la commune de Graffigny Chemin pendant l'année mil sept cent quatre-vingt-treize, a été coté et paraphé par moi, Nicolas Quartier, maire de la commune dudit Graffigny et Chemin, conformément aux dispositions de la loi du 20 septembre 1792. A Graffigny le 1^{er} janvier 1793, l'an 1 de la république française. Signé Nicolas Quartier, maire

L'an mil sept cent quatre-vingt-treize, l'an premier de la république française, le dimanche six janvier, moi, Nicolas Lepage, officier public de la commune de Graffigny Chemin, demeurant à Graffigny, membre du conseil général de la commune dudit lieu, nommé par délibération du cinq du présent mois de décembre à l'effet de mariage naissance et décès conformément à la loi du vingt septembre dernier, ce jourd'hui heure de midi, publié à haute voix devant la porte extérieure et principale de la maison commune dudit Graffigny, que **Nicolas Gillot**, marchand demeurant à Chemin, âgé de trente ans, fils de **François** (Page 134, 69/124) **Gillot**, vivant vigneron demeurant à Chemin, et de **Marie Anne Richier**, aussi lorsqu'elle vivait, ses père et mère ; et **Marguerite Dufer**, marchande demeurant à Graffigny, âgée de vingt-six ans, fille de **Toussaint Dufer**, vivant laboureur demeurant audit Graffigny et de **Marguerite Reine**, aussi lorsqu'elle vivait, ses père et mère. Entendaient faire rédiger par devant moi, le mardi quinze janvier présent mois, neuf heures du matin, l'acte de leur mariage, conformément aux dispositions de la loi du vingt septembre mil sept cent quatre-vingt-douze.

Signé : Lepage officier public de la commune de Graffigny Chemin

L'an mil sept cent quatre-vingt-treize, l'an second de la république française, le dimanche treize janvier, moi Nicolas Lepage, officier public de la commune de Graffigny Chemin, domicilié à Graffigny, membre du conseil général de ladite commune, nommé par délibération du cinq décembre dernier à l'effet de recevoir les actes de naissance, mariage et décès, conformément à la loi du vingt septembre 1792, (page 135, 68^{ème} feuillet, 69/124) mil sept cent quatre-vingt-douze, ai ce jourd'hui, heure de midi, publié à haute voix devant la porte extérieure et principale de la maison commune dudit Graffigny Chemin, que Jacques **François Desgranges**, marchand demeurant à Graffigny, âgé de vingt-quatre ans, fils de feu **Jacques Desgranges**, vivant charpentier demeurant audit lieu, et de feu **Marie Jeanne Marchal**, ses père et mère ; et **Marie Mouzon**, âgée de vingt-sept ans, fille de feu **Nicolas Mouzon**, vivant laboureur demeurant à Chemin et de **Marguerite Picaudé** âgée de soixante-deux ans, entendaient faire rédiger par devant moi, le mercredi vingt-trois janvier présent mois, neuf heures du matin, conformément aux dispositions de la loi du vingt septembre mil sept cent quatre-vingt-douze ; et j'ai en exécution de la même loi, affiché la présente publication, par extrait, à la principale porte de la maison commune dudit Graffigny Chemin.

(Pas de signature)

L'an mil sept cent quatre-vingt-treize, l'an (page 136, 70/124) second de la république française, le dimanche vingt janvier, moi Nicolas Lepage, officier public de la commune de Graffigny Chemin, domicilié à Graffigny, membre du conseil général de ladite commune,

nommé par délibération du cinq décembre dernier à l'effet de recevoir les actes de naissance, mariage et décès, conformément à la loi du vingt septembre 1792, mil sept cent quatre-vingt-douze, ai ce jourd'hui, heure de midi, publié à haute voix devant la porte extérieure et principale de la maison commune dudit Graffigny Chemin, que **François Breton**, gendarme national en poste à Bourmont, y demeurant, âgé de trente ans, fils de défunt **Nicolas Breton**, lorsqu'il vivait ouvrier en fil de fer, et de **Thérèse Desloges**, âgé de cinquante ans, demeurant audit Bourmont, ses père et mère, et **Marie Catherile Bollot**, couturière demeurant à Graffigny, âgée de vingt-quatre ans, fille de **Jean-Baptiste Bollot**, manouvrier demeurant à Blevaincourt, âgé de cinquante-neuf ans, et de défunte **Elisabeth Gardotte**, ses père et mère, entendaient faire rédiger devant moi, le lundi vingt-huit janvier, heure de neuf du matin, l'acte de leur mariage, conformément aux dispositions de la loi du vingt septembre mil sept cent quatre-vingt-douze ; et j'ai en exécution de la même loi, fait afficher la présente publication par extrait à la principale porte de la maison commune de cette communauté de Graffigny Chemin.

Signé Lepage

(Page 137, 69^{ème} feuillet, 70/124)

L'an mil sept cent quatre-vingt-treize, l'an second de la république française, le dimanche vingt janvier, moi Nicolas Lepage, officier public de la commune de Graffigny Chemin, domicilié à Graffigny, membre du conseil général de ladite commune, nommé par délibération du cinq décembre dernier à l'effet de recevoir les actes de naissance, mariage et décès, conformément à la loi du vingt septembre 1792, mil sept cent quatre-vingt-douze, ai ce jourd'hui, heure de midi, publié à haute voix devant la porte extérieure et principale de la maison commune dudit Graffigny Chemin que **Charles Lambert**, marchand âgé de vingt-deux ans, demeurant à Graffigny, fils de **Nicolas Lambert**, manouvrier âgé de soixante-six ans et de **Marguerite Thiébaud** âgée de cinquante-sept ans, demeurant audit Graffigny, ses père et mère ; et **Marie Richier**, marchande âgée de vingt-trois ans, fille de **Nicolas Richier**, manouvrier âgé de cinquante-cinq ans et de **Thérèse Mougnot**, âgée de quarante-huit ans, ses père et mère, les trois derniers demeurant à Chemin ; entendaient faire rédiger devant moi, le mardi vingt-neuf janvier présent mois, heure de neuf heures du matin, l'acte de leur mariage, conformément aux dispositions de la loi du vingt septembre mil sept cent quatre-vingt-douze ; et j'ai en exécution de la même loi, fait afficher la présente publication par extrait à la principale porte de la maison commune de cette communauté de Graffigny Chemin.

Signé Lepage

(Page 138, 71/124)

L'an mil sept cent quatre-vingt-treize, l'an second de la république française, le dimanche vingt janvier, moi Nicolas Lepage, officier public de la commune de Graffigny Chemin, domicilié à Graffigny, membre du conseil général de ladite commune, nommé par délibération du cinq décembre dernier à l'effet de recevoir les actes de naissance, mariage et décès, conformément à la loi du vingt septembre 1792, mil sept cent quatre-vingt-douze, ai ce jourd'hui, heure de midi, publié à haute voix devant la porte extérieure et principale de la maison commune dudit Graffigny Chemin que **Mathieu Picaudé**, âgé de vingt-six ans, marchand demeurant à Chemin, fils de défunt **Mathieu Picaudé** décédé à l'âge de soixante-

douze ans, vivant laboureur, et de **Barbe Marchal**, âgée de soixante-cinq ans ; et **Anne Apolline Michaux**, âgée de vingt-six ans, marchande demeurant à Brainville fille de **Michel Michaux**, laboureur âgé de soixante-neuf ans et de **Catherine Manois** son épouse âgée de cinquante-neuf ans, demeurant audit Brainville, ses père et mère, entendaient faire rédiger devant l'officier public de la commune dudit Brainville, district et canton de Bourmont, le mardi vingt-neuf janvier présent mois, heure de (Page 139, 70^{ème} feuillet, 71/124) neuf du matin l'acte de leur mariage conformément aux dispositions de la loi du vingt septembre mil sept cent quatre-vingt-douze, et j'ai en exécution de la même loi, fait afficher la présente publication par extrait à la principale porte de la maison commune de cette communauté de Graffigny Chemin.

Signé Lepage

L'an mil sept cent quatre-vingt-treize, l'an second de la république française, le dimanche vingt-trois janvier, moi Nicolas Lepage, officier public de la commune de Graffigny Chemin, domicilié à Graffigny, membre du conseil général de ladite commune, nommé par délibération du cinq décembre dernier à l'effet de recevoir les actes de naissance, mariage et décès, conformément à la loi du vingt septembre 1792, mil sept cent quatre-vingt-douze, ai ce jourd'hui, heure de midi, publié à haute voix devant la porte extérieure et principale de la maison commune dudit Graffigny Chemin, que **Jean Nicolas Dauvouin**, laboureur âgé de vingt-trois ans, demeurant à Outremécourt, fils de **Claude Dauvouin**, aussi laboureur âgé de cinquante-huit ans et de **Cécile Bonhomme**, sa femme âgée de cinquante ans, demeurant l'un et l'autre audit Outremécourt, se père et mère, et **Marie Quentin**, âgée de vingt-trois ans, fils de **Joseph Quentin** cadet, âgé de soixante-six ans et **d'Elisabeth Quentin** âgée de cinquante-trois ans, l'un et (Page 140, 72/124) l'autre laboureur demeurant à Chemin, père et mère de ladite Marie Quentin, résidant avec eux audit Chemin, entendaient faire rédiger devant moi, le mardi vingt-neuf janvier, heure de neuf du matin, l'acte de leur mariage, conformément aux dispositions de la loi du vingt septembre mil sept cent quatre-vingt-douze ; et j'ai en exécution de la même loi fait afficher la présente publication par extrait à la principale porte de la maison commune de cette communauté de Graffigny Chemin.

Signé Lepage

L'an mil sept cent quatre-vingt-treize, l'an second de la république française, le dimanche vingt-sept janvier, moi Nicolas Lepage, officier public de la commune de Graffigny Chemin, domicilié à Graffigny, membre du conseil général de ladite commune, nommé par délibération du cinq décembre dernier à l'effet de recevoir les actes de naissance, mariage et décès, conformément à la loi du vingt septembre 1792, mil sept cent quatre-vingt-douze, ai ce jourd'hui, heure de midi, publié à haute voix devant la porte extérieure et principale de la maison commune dudit Graffigny Chemin que **Jean Picaudé**, marchand demeurant à Chemin, âgé de vingt-quatre ans, fils de **Joseph Picaudé** laboureur, âgé de soixante ans, et **d'Anne** (Page 141, 71^{ème} feuillet, 72/124) **Bertet**, âgée de cinquante-six ans, demeurant aussi à Chemin, ses père et mère ; et **Marie Rouyer**, âgée de vingt-deux ans, marchande demeurant audit Chemin, fille de défunt **Jean Baptiste Rouyer**, lorsqu'il vivait marchand demeurant audit lieu y décédé à l'âge de quarante ans, et de **Barbe Renaut**, âgée de cinquante-sept ans, aussi marchande demeurant audit Chemin, ses père et mère, entendaient faire rédiger devant moi, le mardi cinq février prochain, le mardi heure de neuf du matin, l'acte de leur mariage conformément aux dispositions de la loi du vingt septembre mil sept cent quatre-vingt-douze ;

et j'ai en exécution de la même loi, fait afficher la présente publication par extrait, à la principale porte de la maison commune de cette communauté de Graffigny Chemin.

Signé Lepage

L'an mil sept cent quatre-vingt-treize, l'an second de la république française, le dimanche vingt-sept janvier, moi Nicolas Lepage, officier public de la commune de Graffigny Chemin, domicilié à Graffigny, membre du conseil général de ladite commune, nommé par délibération du cinq décembre dernier à l'effet de recevoir les actes de naissance, mariage et décès, conformément à la loi du vingt septembre 1792, mil sept cent quatre-vingt-douze, ai ce jourd'hui (Page 142, 73/124), heure de midi, publié à haute voix devant la porte extérieure et principale de la maison commune dudit Graffigny Chemin que **Jean Baptiste Gillot**, âgé de trente et un ans, marchand demeurant à Chemin, fils de **François Gillot** manouvrier âgé de soixante-trois ans et de **Marie Richier**, âgée de soixante-cinq ans, demeurant audit Chemin, ses père et mère, et **Marie Barbe Jacques**, âgée de vingt-huit ans, marchande demeurant à Graffigny, fille de **Nicolas Jacques**, laboureur âgé de soixante-sept ans et de **Barbe Reine**, âgée de cinquante-six ans, demeurant audit Graffigny, ses père et mère, entendaient faire rédiger devant moi, le mardi cinq février prochain, heure de neuf du matin, l'acte de leur mariage, conformément aux dispositions de la loi du vingt septembre mil sept cent quatre-vingt-douze ; et j'ai en exécution de la même loi fait afficher la présente publication par extrait à la principale porte de la maison commune de cette communauté de Graffigny Chemin.

Signé Lepage

L'an mil sept cent quatre-vingt-treize, l'an deuxième de la république française, le dimanche 7 avril, moi Nicolas Quartier, maire de la commune de Graffigny Chemin, pour suspicion et empêchement (Page 143, 72^{ème} feuillet, 73/124) du citoyen Nicolas Lepage, membre du conseil général de la commune de Graffigny Chemin, nommé par délibération du cinq décembre dernier à l'effet de recevoir les actes de naissance, mariage et décès conformément à la loi du 20 septembre 1792, a ce jourd'hui, heure de midi, publié à haute voix devant la porte extérieure et principale de la maison commune dudit Graffigny Chemin, que le citoyen **Nicolas Lepage**, officier public de cette commune, âgé de vingt-sept ans, demeurant audit lieu de Graffigny, fils de **Jean Baptiste Lepage**, huissier exerçant près le tribunal de district de Bourmont, âgé de cinquante ans, et de **Gabrielle Françoise Raguet**, âgée de cinquante ans, demeurant tous les deux audit Bourmont, et **Marie Madeleine Widrange**, âgée de trente-cinq ans, jouissante de ses droits, demeurant aussi à Graffigny, fille de défunt **Charles Widrange**, lorsqu'il vivait magistrat à la ci-devant sénéchaussée de La Mothe et Bourmont, y décédé à l'âge de soixante-sept ans, et de feu **Marie Magdeleine Faipoul**, aussi décédée en la dite ville de Bourmont à l'âge de soixante-huit ans, entendaient faire rédiger par devant moi, le lundi quinze avril par moi, heure de six du matin, l'acte de leur mariage conformément aux dispositions de la loi du vingt septembre mil sept cent quatre-vingt-douze ; et j'ai, en exécution de la même loi, fait (Page 144, 74/124) afficher la présente publication par extrait à la principale porte de la maison commune de cette communauté de Graffigny Chemin. Fait à Graffigny les jour, mois, et an ci-dessus.

Signé : Nicolas Quartier, maire

L'an mil sept cent quatre-vingt-treize, l'an deuxième de la république française, le dimanche onze août, moi Nicolas Lepage, officier public de la commune de Graffigny Chemin, domicilié à Graffigny, membre du conseil général de ladite commune, nommé par délibération du cinq décembre dernier à l'effet de recevoir les actes de naissance, mariage et décès, conformément à la loi du vingt septembre 1792, mil sept cent quatre-vingt-douze, ai ce jourd'hui, heure de midi, publié à haute voix devant la porte extérieure et principale de la maison commune dudit Graffigny Chemin, que le citoyen **Jean François André Belot** (?), âgé de vingt-trois ans, demeurant à Mouzon Meuse, ci-devant Neufchâteau, fils du citoyen **Pierre Belot**, apothicaire âgé (Page 145, 73^{ème} feuillet, 74/124) de soixante-huit ans, demeurant audit Mouzon Meuse, et de défunte **Elisabeth Vatter**, y décédée à l'âge de vingt-deux ans ; et la citoyenne **Jeanne Victoire Tisserand**, âgée de vingt et un an, demeurant ordinairement à Graffigny, fille du citoyen Jean **Joseph Tisserand**, aussi apothicaire âgé de cinquante-cinq ans, et de **Marie-Jeanne Quentin**, âgée de cinquante ans, demeurant audit Mouzon Meuse, entendaient faire rédiger devant l'officier public de la commune de Mouzon Meuse, le lundi vingt août présent mois, une heure du matin, l'acte de leur mariage conformément aux dispositions de la loi du vingt septembre mil sept cent quatre-vingt-douze ; et j'ai en exécution de la même loi, fait afficher la présente publication par extrait à la principale porte de la maison commune de cette communauté de Graffigny et Chemin. Fait à Graffigny les jours mois et an susdits.

Signé Lepage

Ce jourd'hui treizième du second mois de l'an second de la république française (Page 146, 75/124) une et indivisible (3 novembre 1793), moi Nicolas Lepage, officier public de la commune de Graffigny Chemin, domicilié à Graffigny, membre du conseil général de ladite commune, nommé par délibération du cinq décembre dernier, vieux style, à l'effet de recevoir les actes de naissance, mariage et décès, conformément à la loi du vingt septembre mil sept cent quatre-vingt-douze, ai ce jourd'hui, dimanche heure de midi, publié à haute voix devant la porte extérieure et principale de la maison commune dudit Graffigny Chemin, que **Pierre Lainville**, marchand boucher âgé de trente ans demeurant à Huiliécourt, fils de **Claude Lainville** cultivateur âgé de soixante ans, et de **Marie Dupont** âgée de cinquante-huit ans, ses père et mère demeurant audit Huiliécourt, et **Anne Quentin**, fille majeure âgée de trente-deux ans, demeurant à Graffigny, fille du défunt **François Quentin**, lorsqu'il vivait aussi cultivateur décédé à l'âge de soixante et onze ans et **d'Anne Vigneron** âgée de soixante-douze ans, ses père et mère demeurant audit Graffigny, entendaient faire rédiger par devant moi, le mardi vingt-deuxième jour du second mois de l'an second de la république (Page 147, 74^{ème} feuillet, 75/124) française (12 novembre 1793), heure de huit du matin, l'acte de leur mariage, conformément aux dispositions de la loi du vingt septembre mil sept cent quatre-vingt-douze ; et j'ai en exécution de la même loi, fait afficher la présente publication par extrait à la principale porte de la maison commune de cette communauté de Graffigny Chemin. Fait à Graffigny le jour, mois et an susdits.

Signé Lepage

Ce jourd'hui, vingtième du second mois de l'an deuxième de la république française une et indivisible (10 novembre 1793), moi Nicolas Lepage, officier public de la commune de Graffigny Chemin, domicilié à Graffigny, membre du conseil général de ladite commune, nommé par délibération du cinq décembre dernier, vieux style, à l'effet de recevoir les actes

de naissance, mariage et décès, conformément à la loi du vingt septembre mil sept cent quatre-vingt-douze, ai ce jourd'hui, dimanche heure de midi, publié à haute voix devant la porte extérieure et principale de la maison commune dudit Graffigny Chemin, que **Nicolas Chauchard**, menuisier demeurant à Chemin, âgé de (Page 148, 76/124) vingt-sept ans, fils de défunt **François Chauchard**, lorsqu'il vivait marchand décédé à l'âge de quarante-deux ans, et d'**Anne Gillot**, âgée de cinquante-cinq ans, demeurant audit Chemin, ses père et mère ; et **Elisabeth Bailly**, âgée de vingt-huit ans, demeurant à Morizécourt, département des Vosges, fille de **François Bailly**, cultivateur âgé de soixante ans, demeurant audit Morizécourt, et de feu **Raymonde Lucot**, décédée audit lieu à l'âge de quarante-neuf ans, aussi ses pères et mère, entendaient faire rédiger par devant l'officier public de ladite commune de Morizécourt, le mardi vingt-neuvième jour du second mois de l'an deuxième de la république française (19 novembre 1793), heure de dix du matin, l'acte de leur mariage conformément aux dispositions de la loi du vingt septembre mil sept cent quatre-vingt-douze ; et j'ai en exécution de la même loi, fait afficher la présente publication par extrait à la principale porte de la maison commune de Graffigny Chemin. Fait à Graffigny les jour, mois et an susdits.

Signé Lepage

(Page 149, 75^{ème} feuillet, 76/124)

Ce jourd'hui, vingtième du second mois de l'an deuxième de la république française une et indivisible (10 novembre 1793), moi Nicolas Lepage, officier public de la commune de Graffigny Chemin, domicilié à Graffigny, membre du conseil général de ladite commune, nommé par délibération du cinq décembre dernier, vieux style, à l'effet de recevoir les actes de naissance, mariage et décès, conformément à la loi du vingt septembre mil sept cent quatre-vingt-douze, ai ce jourd'hui, dimanche heure de midi, publié à haute voix devant la porte extérieure et principale de la maison commune dudit Graffigny Chemin, que **Jean Baptiste Ravier**, maçon âgé de vingt-six ans, demeurant à Graffigny, fils de **Claude Ravier**, aussi maçon âgé de soixante-douze ans audit Graffigny et de feu **Catherine Geny**, décédée audit lieu à l'âge de soixante ans, ses père et mère, et **Marie Barbe Jacques**, âgée de vingt-neuf ans, veuve de défunt **Jean-Baptiste Gillot**, et fille de **Nicolas Jacques**, laboureur âgé de soixante-huit ans et de **Barbe Reine** âgée de cinquante-sept ans, demeurant tous baudit Graffigny, aussi ses père et mère, entendaient faire rédiger par devant moi (Page 150, 77/124) le mardi vingt-neuvième jour du second mois de l'an deuxième de la république française (19 novembre 1793), heure de neuf du matin, l'acte de leur mariage conformément aux dispositions de la loi du vingt septembre mil sept cent quatre-vingt-douze ; et j'ai en exécution de la même loi fait afficher la présente publication par extrait au-devant de la maison commune de cette communauté de Graffigny Chemin. Fait à Graffigny les jour, mois et an ci-dessus.

Signé Lepage

Ce jourd'hui, vingtième du second mois de l'an deuxième de la république française une et indivisible (10 novembre 1793), moi Nicolas Lepage, officier public de la commune de Graffigny Chemin, domicilié à Graffigny, membre du conseil général de ladite commune, nommé par délibération du cinq décembre dernier, vieux style, à l'effet de recevoir les actes de naissance, mariage et décès, conformément à la loi du vingt septembre 1792, mil sept cent quatre-vingt-douze, ai ce jourd'hui, dimanche heure de midi, publié à haute voix devant la porte extérieure et principale de la maison commune dudit Graffigny Chemin, que **Pierre**

Hutinet, laboureur demeurant à Chaumont la Ville, âgé de trente-six ans, fils de défunt **Antoine Hutinet**, lorsqu'il vivait manouvrier (Page 151, 76^{ème} feuillet, 77/124) décédé audit Chaumont la Ville à l'âge de cinquante ans, et de **Marguerite Hurion**, âgée de quatre-vingt-deux ans, demeurant audit lieu, ses père et mère ; et **Anne Verdet**, âgée de trente ans, demeurant à Chemin, fille majeure de **Joseph Verdet**, laboureur âgé de soixante-trois ans et **d'Angélique Laboureux**, âgée de soixante-deux ans, demeurant au même lieu, aussi ses père et mère, entendaient faire rédiger par devant moi, le mardi vingt-neuvième jour du second mois de l'an deuxième de la république française (19 novembre 1793), heure de neuf du matin, l'acte de leur mariage, conformément aux dispositions de la loi du vingt septembre mil sept cent quatre-vingt-douze ; et j'ai en exécution de la même loi fait afficher la présente publication par extrait au-devant de la maison commune de cette communauté de Graffigny Chemin. Fait à Graffigny les jour, mois et an ci-dessus.

Signé Lepage

Ce jourd'hui, huitième frimaire de l'an deuxième de la république française une et indivisible (28 novembre 1793), moi Nicolas Lepage, officier public de la commune de Graffigny Chemin, domicilié à Graffigny, membre du conseil général de ladite commune, nommé par délibération du cinq décembre dernier (Page 152, 78/124), vieux style, à l'effet de recevoir les actes de naissance, mariage et décès, conformément à la loi du vingt septembre mil sept cent quatre-vingt-douze, ai ce jourd'hui, dimanche heure de midi, publié à haute voix devant la porte extérieure et principale de la maison commune dudit Graffigny Chemin, que **Maurice Guyonnet**, régent d'école demeurant à Chemin, âgé de trente-quatre ans, fils de **Mamès Guyonnet**, aussi régent d'école demeurant à Brainville, âgé de soixante ans et de **Marguerite Gousselle**, demeurant audit lieu, âgée de soixante-treize ans, ses père et mère d'une part, et **Jeanne Picaudé**, âgée de trente-deux ans, demeurant à Chemin, fille de défunt **Mathieu Picaudé**, lorsqu'il vivait laboureur décédé audit Chemin à l'âge de soixante-six ans, et de **Barbe Marchal** âgée de soixante-six ans, demeurant audit lieu, aussi ses père et mère d'autre part. entendaient faire rédiger par devant moi, le tridi treize frimaire de l'an deuxième de la république française (3 décembre 1793), heure de neuf du matin, l'acte de leur mariage conformément aux dispositions de la loi du vingt septembre mil sept cent quatre-vingt-douze ; et j'ai en exécution de la même loi fait afficher la présente publication par (Page 153, 77^{ème} feuillet, 78/124) extrait au-devant de la maison commune de cette communauté de Graffigny Chemin. Fait à Graffigny les jour, mois et an ci-dessus.

Signé Lepage

Ce jourd'hui huitième frimaire de l'an deuxième de la république française une et indivisible (28 novembre 1793), moi Nicolas Lepage, membre du conseil général de la commune de Graffigny Chemin, demeurant à Graffigny département de la Haute Marne, , nommé par délibération du cinq décembre dernier , vieux style, à l'effet de recevoir les actes destinés à constater les naissances, mariages et décès, conformément à la loi du vingt septembre mil sept cent quatre-vingt-douze, ai, ce jourd'hui, heure de midi, publié à haute voix devant la porte extérieure et principale de la maison commune de Graffigny Chemin que **Nicolas Marchal**, marchand demeurant à Chemin, âgé de trente-trois ans, fils de **Jean Marchal**, laboureur demeurant audit Chemin, âgé de soixante-trois ans et de défunte **Barbe Richier**, décédée audit lieu à l'âge de cinquante-sept ans, ses père et mère d'une part, et **Marie Anne Le Bœuf**, marchande demeurant à Chaumont la Ville, âgée de trente-quatre ans (Page 154, 79/124) fille

de **Jean André Le Bœuf**, laboureur âgé de soixante-deux ans et de **Marie Renaut** âgée de quarante-sept ans, demeurant audit Chaumont la Ville, ses père et mère d'autre part, entendaient faire rédiger devant l'officier public de la commune dudit Chaumont la ville, le quatorzième jour du mois de décembre présent (4 décembre 1793), heure de neuf du matin, l'acte de leur mariage conformément aux dispositions de la loi du vingt septembre mil sept cent quatre-vingt-douze ; et j'ai en exécution des dispositions de la même loi fait afficher la présente publication en extrait au-devant de la maison commune de cette communauté de Graffigny Chemin. Fait à Graffigny les jours mois et an ci-dessus.

Signé Lepage

Ce jourd'hui vingt-sept nivôse de l'an deuxième de la république une et indivisible (16 janvier 1794), moi Nicolas Lepage, membre du conseil général de la commune de Graffigny Chemin, demeurant à Graffigny département de la Haute Marne, , nommé par délibération du cinq décembre 1792 , vieux style, à l'effet de recevoir les actes destinés à constater les naissances, mariages et décès, conformément à la loi du vingt septembre mil sept cent quatre-vingt-douze, ai, ce jourd'hui, heure de midi, publié à haute voix devant la porte extérieure et principale de la maison (Page 155, 78^{ème} feuillet, 79/124) commune de Graffigny Chemin **qu'Elophé Vigneron**, marchand demeurant à Graffigny, âgé de vingt-six ans, fils de **Nicolas Vigneron**, manouvrier et de **Madeleine Diez** (?) demeurant audit Graffigny d'une part, et **Françoise Griselier**, marchande âgée de vingt-quatre ans demeurant à Robécourt, fille de **Pierre Griselier**, aussi ancien marchand et de feu **Marguerite Chalant**, demeurant audit Robécourt d'autre part, entendaient faire rédiger, par devant l'officier public de la commune dudit Robécourt l'acte de leur mariage, conformément aux dispositions de la loi du vingt septembre mil sept cent quatre-vingt-douze, le premier pluviôse prochain (20 janvier 1794), heure de neuf du matin ; et j'ai en exécution de la même loi, fait afficher la présente publication au-devant de la maison commune de cette communauté de Graffigny Chemin. Fait à Graffigny les jour, mois et an ci-dessus.

Signé Lepage

Aujourd'hui 27 nivôse de l'an 2^{ème} de la république une et indivisible (16 janvier 1794), moi Nicolas Lepage, membre du conseil général de la commune de Graffigny Chemin, demeurant à Graffigny département de la Haute Marne, , nommé par délibération du cinq décembre 1792 , vieux style, à l'effet de recevoir les actes destinés à constater les naissances, mariages et décès, conformément à la loi du vingt septembre mil sept cent quatre-vingt-douze, ai, ce jour d'hui, heure de midi, publié à haute voix devant la porte extérieure et principale de la maison commune de Graffigny Chemin que **Jacques Minel** (Page 156, 80/124) charron demeurant à Saint Thiébaut, âgé de trente ans, fils de **Claude Minel**, laboureur et de **Marie Lamé**, ses père et mère demeurant audit St Thiébaut d'une part, et **Anne Torcheboeuf**, couturière demeurant à Graffigny, âgée de trente-deux ans, fille de défunt **Joseph Torcheboeuf** et de feu **Jeanne Saumier**, ses père et mère décédés à Chaumont la Ville d'autre part, entendaient faire rédiger par devant moi le premier pluviôse prochain (20 janvier 1794), heure de huit du matin, l'acte de leur mariage conformément aux dispositions de la loi du vingt septembre mil sept cent quatre-vingt-douze ; et j'ai, en exécution de la même loi, fait afficher la présente publication par extrait au-devant de la maison commune de cette communauté de Graffigny Chemin. Fait à Graffigny les jour, mois et an ci-dessus.

Signé Lepage

L'an second de la république une et indivisible, le décadi dix pluviôse (29 janvier 1794), moi Nicolas Lepage, membre du conseil général de la commune de Graffigny Chemin, demeurant à Graffigny département de la Haute Marne, , nommé par délibération du cinq décembre 1792 , vieux style, à l'effet de recevoir (Page 157, 79^{ème} feuillet, 80/124) les actes destinés à constater les naissances, mariages et décès, conformément à la loi du vingt septembre mil sept cent quatre-vingt-douze, ai, ce jourd'hui, heure de midi, publié à haute voix devant la porte extérieure et principale de la maison commune de Graffigny Chemin que **Joseph Cuny**, maçon demeurant à Graffigny, âgé de cinquante ans, veuf de **Thérèse Jolly**, lorsqu'elle vivait sa femme, et fils de défunt **Nicolas** (Page 158, 81/124) **Cuny**, aussi vivant maçon décédé audit Graffigny à l'âge de soixante-six ans et de **Marie Brachard** aussi décédée audit lieu âgée de soixante-dix-huit ans ses père et mère d'une part, et **Anne Tisserand**, âgée de trente-deux ans, demeurant à Outremécourt, fille de **Nicolas Tisserand**, tixier âgé de soixante-six ans et de **Catherine Menuisier** (?) âgée de soixante-huit ans, aussi ses père et mère demeurant audit Outremécourt d'autre part, entendaient faire rédiger, par devant l'officier public de la commune d'Outremécourt, le quintidi quinze puviose présent mois (3 février 1794), heure de huit du matin, l'acte de leur mariage conformément aux dispositions de la loi du vingt septembre mil sept cent quatre-vingt-douze, vieux style ; et j'ai en exécution de la même loi fait afficher la présente publication par extrait au-devant de la maison commune de cette communauté de Graffigny Chemin. Fait à Graffigny les jour, mois et an susdits.

Signé Lepage

(Début de page 157 la mention suivante) Le présent registre servant de supplément à celui côté et paraphé le premier janvier 93 vieux style par Nicolas Cartier, ancien maire, et destiné à recevoir les actes de promesses et publications de mariage de la commune de Graffigny et Chemin, département de la Haute Marne pendant le cours de la présente année et jusqu'au premier vendémiaire prochain, lequel registre contient douze feuillets cotés et paraphés par premier clermé (?) par nous Branclier (?) maire de ladite commune conformément aux dispositions de la loi du vingt septembre mil sept cent nonante deux. Fait à Graffigny le dix pluviôse de l'an deuxième de la république une et indivisible. (29 janvier 1794)

Signé : JB Branclier (?) maire

(Page 159, 80^{ème} feuillet, 81/124)

L'an second de la république une et indivisible, le tridi trois ventôse (21 février 1794), moi Nicolas Lepage, membre du conseil général de la commune de Graffigny Chemin, demeurant à Graffigny département de la Haute Marne, , nommé par délibération du cinq décembre 1792 , vieux style, à l'effet de recevoir les actes destinés à constater les naissances, mariages et décès, conformément à la loi du vingt septembre mil sept cent quatre-vingt-douze, ai, ce jour d'hui, heure de midi, publié à haute voix devant la porte extérieure et principale de la maison commune de Graffigny Chemin que **Jean Marchal**, laboureur demeurant à Chemin, âgé de trente-sept ans, fils de **Jean Marchal** aussi laboureur demeurant audit Chemin et de feu **Barbe Richier**, ses père et mère d'une part, et **Marguerite Godard**, demeurant aussi à Chemin, âgée de trente-trois ans, fille **d'Hilaire Godard**, vigneron, et de **Marie Husson**, ses père et mère demeurant à Soulaucourt d'autre part, entendaient faire rédiger par devant moi le septidi sept ventôse (25 février 1794) présent mois, heure de huit du matin, l'acte de leur mariage conformément aux dispositions de la loi dudit jour vingt septembre mil sept cent quatre-vingt-douze ; et j'ai en exécution de la même loi fait afficher la présente publication

par extrait au-devant de la maison commune de cette communauté de Graffigny Chemin. Fait à Graffigny le jour, mois et an ci-dessus.

Signé Lepage

(Page 160, 82/124)

L'an second de la république une et indivisible, le décadi dix ventôse (28 février 1794), moi Nicolas Lepage, membre du conseil général de la commune de Graffigny Chemin, demeurant à Graffigny département de la Haute Marne, , nommé par délibération du cinq décembre 1792 , vieux style, à l'effet de recevoir les actes destinés à constater les naissances, mariages et décès, conformément à la loi du vingt septembre mil sept cent quatre-vingt-douze, ai, ce jour d'hui, heure de midi, publié à haute voix devant la porte extérieure et principale de la maison commune de Graffigny Chemin que **Claude Marot**, laboureur demeurant à Nijon, âgé de vingt-six ans, fils **d'Hilaire Marot**, aussi laboureur âgé de soixante-treize ans et de **Marie Barbe Chevallier** âgée de soixante-deux ans, ses père et mère d'une part, et **Marie Thérèse Collin**, âgée de vingt-trois ans, fille de **Jean Collin**, marchand âgé de cinquante-neuf ans et **Marie Catherine Lallement** âgée de cinquante-trois ans, demeurant tous les trois à Graffigny, aussi ses père et mère d'autre part, entendaient faire rédiger par devant moi officier public de cette commune le tridi treize ventôse présent mois (3 mars 1794), heure huit du matin, l'acte de leur mariage conformément aux dispositions de la loi dudit jour vingt septembre mil sept cent quatre-vingt-douze, vieux style ; et j'ai en exécution de la même loi fait afficher la présente publication par extrait (Page 161, 81^{ème} feuillet, 82/124) au-devant de la maison commune de cette communauté de Graffigny Chemin. Fait à Graffigny le jour, mois et an susdits.

Signé Lepage

Ce jourd'hui cinq thermidor an second de la république une et indivisible (23 juillet 1794), heure de midi, moi Nicolas Lepage, membre du conseil général de la commune de Graffigny Chemin, demeurant à Graffigny département de la Haute Marne, , nommé par délibération du cinq décembre 1792 , vieux style, à l'effet de recevoir les actes destinés à constater les naissances, mariages et décès, conformément à la loi du vingt septembre mil sept cent quatre-vingt-douze, ai, ce jourd'hui, heure de midi, publié à haute voix devant la porte extérieure et principale de la maison commune de Graffigny Chemin que le citoyen **Charles Joseph Claude**, ci-devant chasseur à cheval demeurant à Graffigny, âgé de vingt-six ans, fils du citoyen **Jean François Claude**, notaire public et **Anne Barbe Quentin**, demeurant l'un et l'autre audit Graffigny, ses père et mère d'une part, et la citoyenne **Marie Anne Poincignon** (?) âgée de vingt-six ans, demeurant à Pont à Mousson, fille du (Page 162, 83/124) citoyen **Jean Nicolas Poincignon**, rentier demeurant audit Pont à Mousson et de **Marguerite Didelon**, ses père et mère d'autre part, entendaient faire rédiger, par devant l'officier public de la commune de Pont à Mousson, dans le cours d'une décade, l'acte de leur mariage conformément aux dispositions de la loi dudit jour vingt septembre mil sept cent quatre-vingt-douze, vieux style ; et j'ai en exécution de la même loi fait afficher la présente publication par extrait au-devant de la maison commune de cette communauté de Graffigny Chemin. Fait à Graffigny le jour, mois et an susdits.

Signé Lepage

Table par ordre alphabétique des actes de publication de promesses de mariage contenus au présent registre, rédigées en exécution des prescriptions de l'article 8 du titre 2 de la loi du 20 septembre 1792 (Vieux style)

(N° d'ordre)	(Fiancé)	(Fiancée)	(Page)
1	Betot Jean François André	Jeanne Victoire Tisserand	12
2	Breton François	Marie Catherine Bottot	3
3	Chauchard Nicolas	Bailli Elisabeth	15
	(Page 163, 82 ^{ème} feuillet, 83/124)		
4	Claude Charles Joseph	Marie Anne Poincignon	29
5	Cuny Joseph	Anne Tisserand	25
6	Dauvouen Jean Nicolas	Marie Quentin	7
7	Desgranges Jacques François	Marie Mouzon	2
8	Gillot Jean Baptiste	Marie Barbe Jacques	9
9	Gillot Nicolas	Marguerite Dufer	1
10	Guyonnet Maurice	Jeanne Picaudé	19
11	Hutinet Pierre	Anne Verdet	18
12	Lainville Pierre	Anne Quentin	13
13	Lambert Charles	Marie Richier	5
14	Lepage Nicolas	Marie Madeleine Widrange	10
15	Marchal Jean	Marguerite Godard	27
16	Marchal Nicolas	Marie Anne Le Boeuf	21
17	Marot Claude	Marie Thérèse Collin	28
18	Minet Jacques	Anne Torcheboeuf	23
19	Picaudé Jean	Marie Rouyer	8
20	Picaudé Mathieu	Anne Apolline Michaux	6
21	Ravier Jean Baptiste	Marie Barbe Jacques	17
22	Vigneron Elophe	Françoise Griselin	22

Signé : Lepage notable et officier public

(Page 164, 84/124) Page vierge

(Page 165, 83^{ème} feuillet, 84/124)

District de Bourmont – municipalité de Graffigny Chemin – Mariages et divorces année 1793

Pièce 403

Le présent registre contenant dix feuillets est destiné à recevoir les actes de mariage et divorce de la commune de Graffigny Chemin pendant l'année mil sept cent quatre-vingt-treize, a été coté et paraphé par moi, membre du directoire du district de Bourmont conformément aux dispositions de la loi du 20 septembre 1792.

A Bourmont le 15 décembre, l'an premier de la république.

Signé Messenger

L'an mil sept cent quatre-vingt-treize, l'an premier de la république française, le mardi dix-huit janvier neuf heures du matin, par devant moi Nicolas Lepage, membre du conseil général de la commune de Graffigny Chemin, demeurant audit Graffigny, officier public audit lieu, nommé par délibération du cinq décembre dernier à l'effet de recevoir les actes de naissance, mariage et décès conformément à la loi du vingt septembre mil sept cent quatre-vingt-douze, étant à la maison commune dudit Graffigny, sont comparus **Jean François Reine**, marchand demeurant à Chemin, âgé de vingt-deux ans, né audit Chemin de feu **François Reine**, aussi marchand demeurant audit lieu, et de **Marie Marchal**, l'un et l'autre décédés, ses père et mère ; et **Elisabeth Verdet**, âgée de vingt-trois ans, demeurant audit Chemin où elle est née de **Joseph Verdet** (Page 166, 85/124) cultivateur y demeurant, et **d'Angélique Laboureux** ses père et mère, qui ont dit qu'ayant rempli les formalités exigées par la loi dudit jour vingt septembre et ayant l'âge requis par icelle, ils désirent s'unir à l'instant en mariage ; c'est pourquoi j'ai fait lecture 1° des actes de naissance desdits Jean François Reine et Elisabeth Verdet ; 2° de l'acte de publication par moi fait et affiché le dimanche trente et un décembre dernier jusqu'à ce jour pour annoncer qu'ils entendaient contracter mariage entre eux, ce jourd'hui, lieu et heure présents ; et ensuite, ledit Jean François Reine a déclaré à haute voix prendre en mariage ladite Elisabeth Verdet, et ladite Elisabeth Verdet a également déclaré à haute voix prendre en mariage ledit Jean François Reine ; sur quoi, moi officier public, ai prononcé au nom de la loi que lesdits Jean François Reine et Elisabeth Verdet sont unis en mariage. Le tout fait en présence et du consentement dudit Joseph Verdet, père de ladite Elisabeth Verdet, de Joseph Verdet, laboureur demeurant à Vaudrecourt, son frère, d'Antoine Caillet, ancien laboureur demeurant à Graffigny, son oncle, de Nicolas Marchal, aussi ancien laboureur demeurant à Chemin, aïeul dudit Jean François Reine, de Nicolas Quentin, laboureur demeurant audit Chemin, son oncle, de Nicolas Reine, marchand demeurant audit lieu, son frère, et de Nicolas Chevallier, juge de paix du canton de Soulaucourt séant à Graffigny, cousin des deux contractants, lesquels ont signé avec moi le présent acte ainsi que ledit Jean (Page 167, 84^{ème} feuillet, 85/124) François Reine et Elisabeth Verdet.

Ont signé : A Caillet, J François Reine, Nicolas Marchal, Elisabeth Verdet, J Verdet, Lepage, N Quentin, J Verdet, N Reine, N Chevallier

Aujourd'hui, quinzième jour du mois de janvier, l'an second de la république Française, à neuf heures du matin, par devant moi Nicolas Lepage, membre du conseil général de la commune de Graffigny Chemin demeurant audit Graffigny, officier public audit lieu, nommé par délibération du cinq décembre dernier à l'effet de recevoir les actes de naissance, mariage et décès conformément à la loi du vingt septembre mil sept cent quatre-vingt-douze, sont comparus à maison commune pour contracter mariage, **Nicolas Gillot**, âgé de trente ans, marchand domicilié audit Chemin, fils de **François Gillot**, vivant vigneron vivant audit lieu et de **Marianne Richier**, aussi lorsqu'elle vivait ses père et mère d'une part ; et **Marguerite Dufer**, âgée de vingt-six ans, marchande demeurant à Graffigny, fille de **Toussaint Dufer** vivant laboureur et de **Marguerite Reine**, vivante son épouse, tous deux domiciliés dans ladite municipalité de Graffigny ; lesquels futurs conjoints étaient accompagnés de François Richier, laboureur, oncle dudit Nicolas Gillot, de Claude Gillot le jeune, vigneron son oncle paternel, de Jacques Dufer, manouvrier, frère de Marguerite Dufer, de Toussaint Dufer, laboureur, et de Claude Dufer, marchand, aussi son frère, de Nicolas Jacques, laboureur son oncle maternel, demeurant tous à Graffigny et Chemin ; moi Nicolas Lepage, officier public, après avoir fait lecture en présence des parties et des autres témoins, 1° de l'acte de naissance de Nicolas Gillot en date du vingt-six août mil sept cent soixante-deux qui constate qu'il est

né à Chemin ledit jour du mariage légitime entre François Gillot et Marie Anne Richier, ci-dessus dénommés, 2° de l'acte (Page 168, 86/124) de naissance de Marguerite Dufer en date du quatorze octobre mil sept cent soixante-six, portant qu'elle est née à Graffigny ce jour du légitime mariage entre Toussaint Dufer et Marguerite Reine ; 3° de l'acte de publication de mariage entre les futurs conjoints dressé par moi Nicolas Lepage officier public le six janvier présent mois et affiché ledit jour à la porte de la maison commune dudit Graffigny ; après aussi que lesdits Nicolas Gillot et Marguerite Dufer ont eu déclaré à haute voix se prendre mutuellement pour époux, j'ai prononcé au nom de la loi que lesdits Nicolas Gillot et Marguerite Dufer sont unis en mariage et j'ai rédigé le présent acte que les parties et les témoins ont signé avec moi. Fait en la maison commune de Graffigny les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé : Lepage, F Richier, Nicolas Gillot, M Dufer, C Gilot, J Dufer, C Dufer, T Dufer, N Jacques

Aujourd'hui, vingt-troisième jour du mois de janvier mil sept cent quatre-vingt-treize, l'an second de la république française, à neuf heures du matin, par devant moi Nicolas Lepage membre du conseil général de la commune de Graffigny Chemin, demeurant audit Graffigny, département de la Haute Marne, élu le cinq décembre dernier pour rédiger les actes destinés à constater la naissance, le mariage et le décès des citoyens, sont comparus dans la maison commune pour contracter mariage **Jacques François Desgranges**, âgé de vingt-quatre ans, marchand demeurant à Graffigny, fils de défunt **Jacques Desgranges**, mort âgé de quarante-six ans et de son vivant charpentier, et de défunte **Marie Jeanne Marchal** son épouse, tous deux lorsqu'ils vivaient demeurant audit Graffigny (Page 169, 85^{ème} feuillet, 86/124) d'une part, ladite Marie Jeanne Marchal morte âgée de trente-neuf ans ; et **Marie Mouzon**, âgée de vingt-sept ans, fille de défunt **Nicolas Mouzon**, mort âgé de soixante-six ans et de son vivant laboureur, et de **Marguerite Picaudé** son épouse, demeurant tous les trois à Chemin ; lesquels futurs conjoints étaient accompagnés de François Desgranges, tixier demeurant à Villotte, âgé de trente ans, frère du futur époux, de Michel Desgranges, aussi tixier demeurant à Graffigny, son autre frère, de Charles Cornevin, marchand demeurant à Graffigny âgé de trente-trois ans, son beau-frère, de Jean Mouzon, laboureur demeurant à Chemin, âgé de trente ans, frère de la future épouse, de François Mouzon, manouvrier demeurant audit Chemin, âgé de soixante-deux ans, son oncle paternel, et de Jean Picaudé, laboureur demeurant audit lieu son cousin germain ; moi Nicolas Lepage, après avoir fait lecture en présence des parties et desdits témoins 1° de l'acte de naissance de Jacques François Desgranges en date du douze janvier mil sept cent soixante-neuf qui constate qu'il est né ledit jour à Graffigny du mariage légitime entre Jacques Desgranges et Marie Jeanne Marchal ci-dessus dénommés ; 2° de l'acte de naissance de Marie Mouzon en date du vingt octobre mil sept cent soixante-cinq, portant qu'elle est née à Chemin le même jour du légitime mariage entre Nicolas Mouzon et Marguerite Picaudé ; 3° de l'acte de publication de mariage entre les futurs conjoints dressé par moi Nicolas Lepage le dimanche treize janvier présent mois et affiché à l'instant à la porte de la maison commune de Graffigny-Chemin ; après aussi que Jacques François Desgranges et Marie Mouzon ont déclaré à haute voix se prendre mutuellement pour époux, j'ai prononcé au nom de la loi que lesdits Jacques Desgranges et Marie Mouzon sont unis en mariage, et j'ai rédigé le présent acte que les parties et témoins ont signé avec moi, excepté Marguerite Picaudé qui a déclaré ne savoir signer de ce interpellée.

Ont signé : Lepage, Jacques François Desgranges, Marie Mouzon, Desgranges, V Desgranges, (Page 170, 87/124) Michel Desgranges, J Mouzon, Charles Cornevin, Jean Picaudé, F Mouzon.

Ce jourd'hui, vingt-huitième jour du mois de janvier mil sept cent quatre-vingt-treize, l'an second de la république française à neuf heures du matin, par devant moi Nicolas Lepage membre du conseil général de la commune de Graffigny Chemin, demeurant audit Graffigny, département de la Haute Marne, élu le cinq décembre dernier pour rédiger les actes destinés à constater la naissance, le mariage et le décès des citoyens, sont comparus dans la maison commune pour contracter mariage **François Breton**, gendarme national au poste de Bourmont, y demeurant, âgé de trente ans, fils de défunt **Nicolas Breton**, lorsqu'il vivait ouvrier en fil de fer, décédé audit Bourmont à l'âge de quarante-huit ans, et de **Thérèse Desloges** (?) demeurant audit lieu, âgée de cinquante ans, ses père et mère d'une part ; et **Marie Catherine Bollot**, couturière demeurant à Graffigny, âgée de vingt-quatre ans, fille de **Jean Baptiste Bollot**, manouvrier demeurant à Blauvaincourt âgé de cinquante-neuf ans, et de défunte **Elisabeth Gerdolle**, décédée audit Blevaincourt à l'âge de quarante-cinq ans, ses père et mère d'autre part ; lesquels futurs conjoints étaient accompagnés de Joseph Breton, coutelier âgé de vingt-quatre ans, frère du futur époux, de François Gouvignon, tailleur d'habits âgé de cinquante-cinq ans son oncle, et de ladite Thérèse Desloges sa mère, demeurant tous les trois audit Bourmont, de Joseph Drouot menuisier demeurant à Graffigny âgé de cinquante ans, oncle de la future épouse à cause de Marie Bollot sa femme, d'Etienne Brumelair, manouvrier demeurant à Bleuvaincourt âgé de quarante-huit ans son oncle, à cause de Marguerite Bollot, sa femme, et dudit Jean Baptiste Bollot son père ; moi Nicolas Lepage, après avoir fait lecture en présence des parties et desdits témoins 1° de l'acte de naissance de François Breton en date du cinq octobre mil sept cent soixante et un, qui constate qu'il est né à Bourmont ledit jour du mariage légitime entre Nicolas Breton et Thérèse Desloges ci-dessus dénommés, 2° de l'acte de naissance de Marie Catherine Bollot, en date du vingt-cinq novembre (Page 171, 86^{ème} feuillet, 87/124) mil sept cent soixante-sept, portant qu'elle est née à Blevaincourt le vingt-quatre desdits mois et an du légitime mariage entre Jean Baptiste Bollot et Elisabeth Gerdolle ; 3° de l'acte de publication des promesses de mariage des futurs conjoints dressé par Jean Charles Bailly, officier public de la commune de Bourmont, y demeurant le vingt janvier présent mois et affiché le même jour à la porte de la maison commune dudit lieu, et par mli, Nicolas Lepage, officier public de cette commune de Graffigny Chemin le même jour et an que ci-dessus ; après aussi que François Breton et Marie Catherine Bollot ont eu déclaré à heure voix de se prendre mutuellement pour époux, j'ai prononcé au nom de la loi que lesdits François Breton et Marie Catherine Bollot sont unis en mariage ; et j'ai rédigé le présent acte que les parties et témoins ont signé avec moi, exemptée Thérèse Desloges qui a déclaré ne savoir signer de ce interpellée. Fait à la maison commune de Graffigny Chement les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé : Lepage, P Breton, J Boillard, Marie Bolaut, F Gaminion, J Drouot, Etienne Brachard, Joseph Breton

Ce jourd'hui, vingt-neuvième jour du mois de janvier mil sept cent quatre-vingt-treize, l'an second de la république française, à neuf heures du matin, par devant moi Nicolas Lepage membre du conseil général de la commune de Graffigny Chemin, demeurant audit Graffigny, département de la Haute Marne, élu le cinq décembre dernier pour rédiger les actes destinés à constater la naissance, le mariage et le décès des citoyens, sont comparus dans la maison

commune pour contracter mariage, **Charles Lambert** âgé de vingt-deux ans, marchand demeurant à Graffigny, fils de **Nicolas Lambert**, manouvrier âgé de soixante-six ans et de **Marguerite Thiébaud**, âgée de cinquante-sept ans, demeurant tous les deux audit Graffigny, ses père et mère d'une part ; et **Marie Richier**, âgée de vingt-trois ans, marchande demeurant à Chemin (Page 172, 88/124) fille de **Nicolas Richier**, manouvrier âgé de cinquante-cinq ans et de **Thérèse Mouginot** âgée de quarante-huit ans, aussi tous les deux demeurant audit Chemin ses père et mère d'autre part ; lesquels futurs conjoints étaient accompagnés de Charles Thiébaud, marchand demeurant à Chemin, âgé de quarante-neuf ans, oncle maternel du futur époux, de François Lambert, marchand demeurant à Goncourt, âgé de trente-huit ans, son frère paternel, et lesdits Nicolas Lambert et Marguerite Thiébaud ses père et mère, de François Mouzon, manouvrier demeurant à Chemin âgé de soixante-deux ans, oncle de la future épouse, de Claude Dufer, marchand demeurant audit lieu, âgé de trente-deux ans son cousin germain, et desdits Nicolas Richier et Thérèse Mouginot ses père et mère ; moi Nicolas Lepage, après avoir fait lecture en présence des parties et desdits témoins, 1° de l'acte de naissance de Charles Lambert, en date du treize août mil sept cent soixante-dix qui constate qu'il est né à Graffigny le même jour du mariage légitime entre Nicolas Lambert et Marguerite Thiébaud ci-dessus dénommés ; 2° de l'acte de naissance de Marie Richier en date du treize novembre mil sept cent soixante-huit, portant qu'elle est née à Chemin ledit jour treize novembre du légitime mariage de Nicolas Richier et Thérèse Mouginot ; 3° de l'acte de publication de promesse de mariage entre les futurs conjoints dressé par moi, Nicolas Lepage, officier public de cette commune le vingt janvier présent mois et affiché le même jour à la porte de la maison commune dudit Graffigny Chemin ; après aussi que Charles Lambert et Marie Richier ont déclaré à haute voix se prendre mutuellement pour époux, j'ai prononcé au nom de la loi que lesdits Charles Lambert et Marie Richier sont unis en mariage, et j'ai rédigé le présent acte que les parties et témoins ont signé avec moi, excepté Nicolas Lambert qui a déclaré ne savoir signer de ce interpellé, ainsi que Marguerite Thiébaud et Thérèse Mouginot. Fait à la maison commune de Graffigny Chemin les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé : Marie Richier, Cle Lambert, Lambert... (?), C Dufer, C Thiébaud, (Page 173, 87^{ème} feuillet, 88/124) F Mouzon, N Richier, Lepage

Ce jourd'hui, vingt-neuvième jour du mois de janvier mil sept cent quatre-vingt-treize, l'an secon de la république française, à neuf heures du matin, par devant moi Nicolas Lepage membre du conseil général de la commune de Graffigny Chemin, demeurant audit Graffigny, département de la Haute Marne, élu le cinq décembre dernier pour rédiger les actes destinés à constater la naissance, le mariage et le décès des citoyens, sont comparus dans la maison commune pour contracter mariage, **Jean Nicolas Dauvouen**, laboureur âgé de vingt-trois ans, demeurant à Outremécourt, fils de **Claude Dauvouen**, aussi laboureur âgé de cinquante-huit ans, et de **Cécile Bonhomme**, sa femme âgée de cinquante ans, demeurant l'un et l'autre audit Outremécourt, ses père et mère d'une part, et **Marie Quentin**, âgée de vingt-trois ans, fille de **Joseph Quentin** cadet, âgé de soixante-six ans, et **d'Elisabeth Quentin**, âgée de cinquante-trois ans, l'un et l'autre laboureurs demeurant à Chemin, ses père et mère d'autre part ; lesquels futurs conjoints étaient accompagnés de Nicolas Mathieu, maréchal ferrant demeurant à Outremécourt, âgé de trente-deux ans, frère du futur époux à cause de Marguerite Dauvouen sa femme, d'Hilaire Renaut, laboureur demeurant audit Outremécourt âgé de cinquante-deux ans, son oncle à cause de sa femme, et desdits Claude Dauvouen et Cécile Bonhomme ses père et mère, de Christophe Quentin, manouvrier demeurant à Chemin, âgé de cinquante-neuf ans, oncle de la future épouse, de Nicolas Guillery le jeune, laboureur

demeurant à Graffigny, âgé de trente-trois ans, son cousin germain à cause de sa femme, et desdits Joseph Quentin et Elisabeth Quentin ses père et mère ; moi, Nicolas Lepage, après avoir fait lecture en présence des parties et desdits témoins 1° de l'acte de naissance de Jean Nicolas Dauvouen en date du vingt mai mil sept cent soixante-dix, qui constate qu'il est né à Outremécourt le même jour du mariage légitime entre (Page 174, 89/124) Claude Dauvouen et Cécile Bonhomme d'autre part dénommés ; 2° de l'acte de naissance de Marie Quentin en date du vingt avril mil sept cent soixante-neuf, portant qu'elle est née à Chemin ledit jour du mariage légitime entre Joseph Quentin et Elisabeth Quentin; 3° de l'acte de publication de promesse de mariage des futurs conjoints dressé par moi Nicolas Lepage, officier public de cette commune, le dimanche vingt janvier présent mois et affiché le même jour à la porte de la maison commune dudit Graffigny Chemin et par Etienne Loffrand, officier public de la commune d'Outremécourt, aussi dudit jour et an que ci-dessus, et également affiché à la porte de la maison commune dudit lieu ; après aussi que Jean Nicolas Dauvouen le jeune et Marie Quentin sont unis en mariage, j'ai rédigé le présent acte que les parties et le témoin ont signé avec moi, excepté Cécile Bonhomme qui a déclaré ne savoir signer de ce interpellée. Fait à la maison commune de Graffigny Chemin les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé : Marie Quentin, N Dauvoïn, Lepage, Jo Quentin cadet, N Guillery le jeune, N Mathieu témoin, Dauvoïn, C Quentin, Hilaire Renaut, Elisabeth Quentin.

Ce jourd'hui, cinquième jour du mois de février mil sept cent quatre-vingt-douze, l'an second de la république française à neuf heures du matin, par devant moi Nicolas Lepage membre du conseil général de la commune de Graffigny Chemin, demeurant audit Graffigny, département de la Haute Marne, élu le cinq décembre dernier pour rédiger les actes destinés à constater la naissance, le mariage et le décès des citoyens, sont comparus dans la maison commune pour contracter mariage, **Jean Picaudé**, marchand demeurant à Chemin âgé de vingt-quatre ans, fils de **Joseph Picaudé**, laboureur (Page 175, 88^{ème} feuillet, 89/124) âgé de soixante ans et **d'Anne Bertet** âgée de cinquante-six ans, demeurant aussi à Chemin ses père et mère ; et **Marie Gabrielle Rouyer**, âgée de vingt-deux ans, marchande demeurant audit Chemin, fille de défunt **Jean Baptiste Rouyer**, lorsqu'il vivait marchand demeurant audit lieu, y décédé à l'âge de quarante ans, et de **Barbe Renaut**, âgée de cinquante-sept ans, aussi marchande demeurant audit Chemin ses père et mère ; lesquels étaient accompagnés de Jean Baptiste Bertet, marchand demeurant à Saint Thiébaut, âgé de vingt-cinq ans, son cousin germain, de Mathieu Rouyer, charron, demeurant à Graffigny âgé de cinquante-neuf ans, oncle de la future épouse, de Jean Baptiste Mercier l'aîné, tonnelier demeurant audit lieu âgé de soixante ans, aussi son oncle, de François Diez marchand demeurant au même lieu, âgé de soixante-cinq ans, et dudit Joseph Picaudé ; moi Nicolas Lepage, après avoir fait lecture en présence des parties et desdits témoins, 1° de l'acte de naissance de Jean Picaudé daté du treize novembre mil sept cent soixante-huit, qui constate qu'il est né à Chemin le douze dudit mois du mariage légitime entre Joseph Picaudé et Anne Bertet ci-dessus dénommés ; 2° de l'acte de naissance de Marie Gabrielle Rouyer en date du quatre septembre mil sept cent soixante et onze, portant qu'elle est née audit Chemin le même jour du mariage légitime entre Jean Baptiste Rouyer et Barbe Renaut ; 3° de l'acte de publication de promesse de mariage entre les futurs conjoints, dressé par moi, Nicolas Lepage, officier public de cette commune le dimanche vingt-sept janvier dernier et affiché à la porte de la maison commune dudit Graffigny Chemin le même jour ; après aussi que Jean Picaudé et Marie Gabrielle Rouyer ont eu déclaré à haute voix se prendre mutuellement pour époux, j'ai prononcé au nom de la loi que lesdits Jean Picaudé et Marie Gabrielle Rouyer sont unis en mariage et j'ai rédigé le

présent acte que les parties et les témoins ont signé avec moi, Jean Baptiste Bertet ayant déclaré ne savoir signer.

Ont signé : Lepage (Page 176, 90/124) Jean Picaudé, Marie Rouyer, Mathieu Rouyer, Joseph Picaudé, JB Mercier, François Diez

Ce jourd'hui, cinquième jour du mois de février mil sept cent quatre-vingt-treize, l'an second de la république française à neuf heures du matin, par devant moi Nicolas Lepage membre du conseil général de la commune de Graffigny Chemin, demeurant audit Graffigny, département de la Haute Marne, élu le cinq décembre dernier pour rédiger les actes destinés à constater la naissance, le mariage et le décès des citoyens, sont comparus dans la maison commune pour contracter mariage, **Jean Baptiste Gillot**, âgé de trente et un an, marchand demeurant à Chemin, fils de **François Gillot**, manouvrier âgé de soixante-trois ans et de **Marie Richier** âgée de soixante-cinq ans, demeurant audit Chemin, ses père et mère d'une part, et **Marie Barbe Jacques**, âgée de vingt-huit ans, marchande demeurant à Graffigny, fille de **Nicolas Jacques**, laboureur âgé de soixante-sept ans et de **Barbe Reine**, âgée de cinquante-six ans, demeurant audit Graffigny, ses père et mère d'autre part ; lesquels futurs conjoints étaient accompagnés de Claude Mathieu marchand demeurant à Graffigny, âgé de trente-six ans, beau-frère du futur époux à cause de Marie Gillot sa femme, de Jean Baptiste Gillot, huilier demeurant à Chemin, âgé de soixante-quatre ans son oncle, et dudit François Gillot son père, de Nicolas Diez maréchal ferrant demeurant audit Chemin âgé de soixante-six ans, oncle maternel de la future épouse, de François Jacques, laboureur demeurant à Chaumont la Ville de soixante-trois ans son oncle et dudit Nicolas Jacques son père ; moi Nicolas Lepage, après avoir fait lecture en présence des parties et desdits témoins, 1° de l'acte de naissance de Jean-Baptiste Gillot, en date du trois janvier mil sept cent soixante-deux, qui constate qu'il est né à Chemin le même jour, du mariage légitime entre François Gillot et Marie Richier ci-dessus dénommés ; 2° de l'acte de naissance de Marie Barbe Jacques en date du dernier août mil sept cent soixante-quatre, portant qu'elle est née à Graffigny le même jour du mariage légitime entre Nicolas Jacques et Barbe Reine, 3° de l'acte de publication de promesse de mariage entre les futurs conjoints, dressé par moi Nicolas Lepage, officier public de cette commune le dimanche vingt-sept janvier dernier et affiché le même jour à la porte de la maison commune dudit Graffigny Chemin ; après aussi que Jean (Page 177, 89^{ème} feuillet, 90/124) Baptiste Gillot et Marie Barbe Jacques ont eu déclaré à haute voix se prendre mutuellement pour époux, j'ai prononcé au nom de la loi que lesdits Jean Baptiste Gillot et Marie Barbe Jacques sont unis en mariage et j'ai rédigé le présent acte que les parties et les témoins ont signé avec moi, excepté Marie Barbe Jacques qui a déclaré ne savoir signer de ce interpellée. Fait en la maison commune les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé : J Gillot, Lepage, JB Gillot, JJ Gillot, N Jacques, C Mathieu, N Diez, F Jacques

Aujourd'hui, quinzième jour du mois d'avril mil sept cent quatre-vingt-treize, l'an deuxième de la république française, à six heures du matin, par devant moi Nicolas Quartier maire de la commune de Graffigny Chemin, département de la Haute Marne, pour suspicion et empêchement du citoyen Nicolas Lepage, membre du conseil général de ladite commune de Graffigny Chemin, élu le cinq décembre dernier pour rédiger les actes destinés à constater la naissance, le mariage et le décès des citoyens, sont comparus dans la maison commune pour contracter mariage ledit **Nicolas Lepage**, âgé de vingt-sept ans, officier public de ladite commune demeurant à Graffigny, fils de **Jean Baptiste Lepage**, huissier exerçant près le

tribunal du district de Bourmont et de **Gabrielle Françoise Raguet** son épouse, tous deux domiciliés dans ladite ville d'une part ; et **Marie Madeleine Widrange**, âgée de trente-cinq ans, jouissante de ses droits, demeurant audit Graffigny, fille des défunts **Charles Widrange**, lorsqu'il vivait magistrat en la ci-devant (Page 178, 91/124) sénéchaussée de La Mothe et Bourmont, et de feu **Marie Madeleine Faipoux**, l'un et l'autre décédés en ladite ville de Bourmont, lesquels futurs conjoints étaient accompagnés des citoyens Joseph Lepage, âgé de cinquante-deux ans, homme de loi et juge au tribunal du district de Bourmont, y demeurant, oncle paternel du futur époux, Nicolas Chevallier âgé de soixante ans, aussi juge de paix du canton de Soulaucourt demeurant à Graffigny, Jean François Claude âgé de cinquante-cinq ans, notaire public exerçant près le tribunal du district de Bourmont, demeurant audit Graffigny, et Jean Collin, âgé de cinquante-huit ans, officier municipal demeurant aussi à Graffigny, ces trois derniers amis des futurs époux, en présence aussi et du consentement dudit Jean Baptiste Lepage, père du futur époux ; moi, Nicolas Quartier, après avoir fait la lecture en présence des parties et desdits témoins ; primo de l'acte de naissance de Nicolas Lepage en date du douze février mil sept cent soixante-six, qui constate qu'il est né le même jour à Bourmont, département de la Haute Marne, du mariage légitime entre Jean Baptiste Lepage et Gabrielle Françoise Raguet, ci-dessus dénommé ; secundo de l'acte de naissance de Marie Magdeleine Widrange en date du vingt et un mars mil sept cent cinquante-huit, portant qu'elle est née audit Bourmont le vingt dudit mois de mars, du légitime mariage entre Charles Widrange et Marie Madeleine Faipoux ; tertio de l'acte de publication (Page 179, 90^{ème} feuillet, 91/124) de promesse de mariage entre les futurs conjoints dressé par moi, Nicolas Quartier le sept avril présent mois, et affiché le même jour à la porte de la maison commune dudit Graffigny Chemin ; après aussi que Nicolas Lepage et Marie Madeleine Widrange ont eu déclaré à haute voix se prendre mutuellement pour époux, j'ai prononcé au nom de la loi que Nicolas Lepage et Marie Madeleine Widrange sont unis en mariage, et j'ai rédigé le présent acte que les parties et les témoins ont signé avec moi. Fait en la maison commune de Graffigny Chemin les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé : Marie Magdeleine Widrange, Lepage, N Chevallier, Le Page (?), J Collin, (deux signatures illisibles), Nicolas Quartier maire

Aujourd'hui, vingt-deuxième jour du second mois de l'an deuxième de la république française une et indivisible (12 novembre 1793), à huit heures du matin, par devant moi Nicolas Lepage membre du conseil général de la commune de Graffigny Chemin, demeurant audit Graffigny, département de la Haute Marne, élu le cinq décembre dernier pour rédiger les actes destinés à constater la naissance, le mariage et le décès des citoyens, sont comparus dans la maison commune pour contracter mariage, **Pierre Lainville**, marchand boucher âgé de trente ans demeurant à Huiliécourt, fils de **Claude Lainville**, cultivateur âgé de soixante ans et de **Marie Dupont** âgée de cinquante-huit ans, ses père et mère demeurant (Page 180, 92/124) audit Huiliécourt ; et **Anne Quentin**, fille majeure âgée de trente-deux ans demeurant à Graffigny, fille de défunt **François Quentin**, lorsqu'il vivait aussi cultivateur, décédé à l'âge de soixante et onze ans et **d'Anne Vigneron** âgée de soixante-douze ans, ses père et mère demeurant audit Graffigny d'autre part ; lesquels futurs conjoints étaient accompagnés dudit Claude Lainville, père du futur époux, de Jean-baptiste Dubois, fondateur de métal demeurant à Huiliécourt, âgé de trente-cinq ans, son beau-frère, de Joseph Quentin cadet, laboureur âgé de soixante-huit ans, de Christophe Quentin aussi laboureur âgé de soixante ans, tous les deux oncles de la future épouse demeurant à Chemin, et de Nicolas Guillery le jeune, également laboureur demeurant à Graffigny, âgé de trente-cinq ans et beau-frère de la future épouse ;

moi, Nicolas Lepage, après avoir fait lecture en présence des parties et desdits témoins 1° de l'acte de naissance de Pierre Lainville en date du dix-huit février mil sept cent soixante-trois qui constate qu'il est né à Huiliécourt le même jour du mariage légitime entre Claude Lainville et Marie Dupont, ci-dessus dénommés ; 2° de l'acte de naissance d'Anne Quentin en date du vingt-trois février mil sept cent soixante, portant qu'elle est née à Graffigny le même jour du mariage légitime entre François Quentin et Anne Vigneron ; 3° de l'acte de publication de promesse de mariage entre les futurs époux dressé par moi, Nicolas Lepage officier public de cette commune le dimanche treizième du second mois de l'an second de la république et affiché le même jour au-devant de la maison commune dudit Graffigny Chemin ; 4° de l'acte de publication de mariage entre lesdits futurs conjoints dressé par l'officier public de la commune d'Huiliécourt ledit jour treize du second mois et affiché au terme de la loi ; après aussi que Pierre Lainville et Anne Quentin ont eu déclaré à haute voix se prendre mutuellement pour époux, j'ai prononcé au nom de la loi que les (Page 181, 91^{ème} feuillet, 92/124) dits Pierre Lainville et Anne Quentin sont unis en mariage, et j'ai rédigé le présent acte que les parties et les témoins ont signé avec moi. Fait en la maison commune de Graffigny les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé : P Lainville Anne Quentin, N Guillery le jeune, Jo Quentin cadet, C Lainville, C Quentin, N Dubois, Lepage

Ce jourd'hui, vingt-neuvième du second mois de l'an deuxième de la république française une et indivisible (19 novembre 1793), à neuf heures du matin, par devant moi Nicolas Lepage membre du conseil général de la commune de Graffigny Chemin, demeurant audit Graffigny, département de la Haute Marne, élu le cinq décembre dernier vieux style pour rédiger les actes destinés à constater la naissance, le mariage et le décès des citoyens, sont comparus dans la maison commune pour contracter mariage ; d'une part **Jean Baptiste Ravier** âgé de vingt-six ans, maçon demeurant à Graffigny, fils de **Claude Ravier**, aussi maçon, et de défunte **Catherine Geny**, lorsqu'elle vivait son épouse, lui demeurant audit Graffigny ; d'autre part **Marie Barbe Jacques**, âgée de vingt-neuf ans, veuve de défunt **Jean Baptiste Gillot** et fille de **Nicolas Jacques**, laboureur, et de **Barbe Reine**, demeurant tous audit lieu de Graffigny, lesquels futurs conjoints étaient accompagnés dudit Nicolas Jacques, père de la future épouse, âgé de soixante-huit ans, de François Jacques, aussi laboureur son frère âgé de vingt-sept ans, dudit Claude Ravier, père du futur époux, âgé de soixante-douze ans, d'Antoine Joseph Ravier, marchand âgé de trente ans son frère et de Jean Ravier aussi marchand âgé de vingt-huit ans, son autre frère, demeurant tous à Graffigny ; moi, Nicolas Lepage, après avoir fait lecture en présence des parties et desdits témoins ; 1° de l'acte de naissance de Jean Baptiste Ravier en date du dix-septième mars 1768, qui constate qu'il est né le même jour à Graffigny du mariage légitime entre Claude Ravier et Catherine Geny ci-dessus dénommés ; 2° de l'acte de naissance de Marie Barbe Jacques en date du dernier (Page 182, 93/124) août mil sept cent soixante-quatre, portant qu'elle est née audit Graffigny le même jour du mariage légitime entre Nicolas Jacques et Barbe Reine ; 3° de l'acte de publication de promesse de mariage entre les futurs conjoints dressé par moi Nicolas Lepage officier public de cette commune le dimanche vingtième dudit second mois et affiché le même jour au-devant de la maison commune dudit Graffigny Chemin ; après aussi que Jean Baptiste Ravier et Marie Barbe Jacques aient eu déclaré à haute voix se prendre mutuellement pour époux ; j'ai prononcé au nom de la loi que lesdits Jean Baptiste Ravier et Marie Barbe Jacques sont unis en mariage, et j'ai rédigé le présent acte que les parties et les témoins ont signé avec moi, excepté Marie

Barbe Jacques et François Jacques qui ont déclaré ne savoir signer de ce interpellés. Fait en la maison commune de Graffigny Chemin les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé : N Jacques, C Ravier père, Aut Jh Ravier, J Bapt Ravier, J Ravier, Lepage

Ce jourd'hui, vingt-neuvième du second mois de l'an deuxième de la république française une et indivisible (19 novembre 1793), à neuf heures du matin, par devant moi Nicolas Lepage membre du conseil général de la commune de Graffigny Chemin, demeurant audit Graffigny, département de la Haute Marne, élu le cinq décembre dernier pour rédiger les actes destinés à constater la naissance, le mariage et le décès des citoyens, sont comparus dans la maison commune pour contracter mariage, **Pierre Hutinet**, (Page 183, 92^{ème} feuillet, 93/124) laboureur demeurant à Chaumont la Ville, âgé de trente-six ans, fils de défunt **Antoine Hutinet**, lorsqu'il vivait manouvrier décédé audit Chaumont la Ville à l'âge de cinquante ans et de **Marguerite Hurion**, âgée de quatre-vingt-deux ans, demeurant audit lieu, ses père et mère d'une part ; et **Anne Barbe Verdet**, âgée de trente ans, demeurant à Chemin, fille majeure de **Joseph Verdet**, laboureur âgé de soixante-trois ans et **d'Angélique Laboureux** âgée de soixante-deux ans demeurant au même lieu, aussi ses père et mère d'autre part ; lesquels futurs conjoints étaient accompagnés de Claude Hurion, laboureur âgé de soixante-sept ans, demeurant à la maison des champs communs de Vrécourt, oncle maternel du futur époux, de Louis Lamoureux, vivant de ses revenus, âgé de soixante-treize ans demeurant à Chaumont, cousin maternel du futur époux, dudit Joseph Verdet père de la future épouse, de Joseph Verdet laboureur demeurant à Vaudrecourt âgé de trente-six ans son frère, et de Jean François Reine, marchand demeurant à Chemin âgé de vingt-quatre ans, beau-frère de la future épouse ; moi Nicolas Lepage, après avoir fait lecture en présence des parties et desdits témoins : 1° de l'acte de naissance de Pierre Hutinet en date du vingt mai mil sept cent quarante-neuf qui constate qu'il est né le même jour à Chaumont la Ville du mariage légitime entre Antoine Hutinet et Marguerite Hurion ci-dessus dénommés ; 2° de l'acte de naissance d'Anne Barbe (Page 184, 94/124) Verdet en date du vingt-quatre septembre mil sept cent soixante-trois, portant qu'elle est née le même jour à Chemin du légitime mariage entre Joseph Verdet et Angélique Laboureux, 3° de l'acte de publication de promesse de mariage entre les futurs conjoints dressé par moi Nicolas Lepage, officier public de cette commune, le vingt-septième dudit présent mois et affiché au-devant de la maison commune de Graffigny Chemin le même jour, heure de midi ; 4° de l'acte de publication entre lesdits futurs conjoints dressé par l'officier public de Chaumont la ville le même jour et an que ci-dessus ; après aussi que Pierre Hutinet et Anne Barbe Verdet ont eu déclaré à haute voix se prendre mutuellement pour époux ; j'ai prononcé au nom de la loi que Pierre Hutinet et Anne Barbe Verdet sont unis en mariage et j'ai rédigé le présent acte que les parties et les témoins ont signé avec moi. Fait en la maison commune de Graffigny Chemin les jour mois et an ci-dessus.

Ont signé : Anne Barbe Verdet, P Hutinet, J Verdet, J verdet, C Hurion, L Lamoureux, François Reine, Lepage

Ce jourd'hui treizième jour du mois frimaire de l'an deuxième de la république française une et indivisible (3 décembre 1793), à neuf heures du matin, par devant moi Nicolas Lepage membre du conseil général (page 185, 93^{ème} feuillet, 94/124) de la commune de Graffigny Chemin, demeurant audit Graffigny, département de la Haute Marne, élu le cinq décembre dernier pour rédiger les actes destinés à constater la naissance, le mariage et le décès des citoyens, sont comparus dans la maison commune pour contracter mariage **Maurice**

Guyonnet, recteur d'école demeurant à Chemin, âgé de trente-quatre ans, fils de **Mamès Guyonnet**, aussi régent d'école demeurant à Brainville, âgé de soixante ans, et de **Marguerite Gautelle**, demeurant audit lieu, âgée de soixante-treize ans, ses père et mère d'une part, et **Jeanne Picaudé**, âgée de trente-deux ans, demeurant à Chemin, fille de défunt **Mathieu Picaudé**, lorsqu'il vivait laboureur décédé audit lieu de Chemin à l'âge de soixante-six ans, et de **Barbe Marchal**, aussi âgée de soixante-six ans, demeurant au même lieu, aussi ses père et mère d'autre part ; lesquels futurs conjoints étaient accompagnés des citoyens Mamès Guyonnet, père du futur époux, de Claude Guyonnet, régent d'école demeurant à Graffigny, âgé de trente-six ans, son frère, de Jean Baptiste Gillot, marchand, oncle paternel de la future épouse, et de Jean Picaudé, laboureur âgé de quarante ans, un (deux mots illisibles) cousin issu de germain, aussi du côté paternel, ces deux derniers demeurant à Chemin ; moi Nicolas Lepage, après avoir fait lecture en présence des parties et desdits témoins, primo, de l'acte de naissance de Maurice Guyonnet en date du treize août mil sept cent cinquante-neuf (Page 186, 95/124) qui constate qu'il est né le même jour à Doncourt du mariage légitime entre Mamès Guyonnet et Marguerite Gounel ci-dessus dénommés ; secundo de l'acte de naissance de Jeanne Picaudé en date du vingt-neuf septembre mil sept cent soixante et un, qui constate que Jeanne Picaudé est née le même jour à Chemin du légitime mariage entre Mathieu Picaudé et Barbe Marchal ; tertio de l'acte de publication de promesse de mariage entre les futurs conjoints dressé par moi Nicolas Lepage, officier public de cette commune le huit frimaire présent mois et affiché le même jour au-devant de la maison commune de Graffigny Chemin ; après aussi que Maurice Guyonnet et Jeanne Picaudé ont eu déclaré à haute voix se prendre mutuellement pour époux, j'ai prononcé au nom de la loi que Maurice Guyonnet et Jeanne Picaudé sont unis en mariage et j'ai rédigé le présent acte que les parties et les témoins ont signé avec moi, excepté Jeanne Picaudé qui a déclaré ne savoir signer de ce interpellée. Fait en la maison commune de Graffigny-Chemin les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé : Guyonnet, B Gillot, M Guyonnet, Guyonnet, Jean Picaudé, Picaudé, Lepage

Ce jour d'hui premier pluviôse, l'an deuxième de la république une et indivisible (20 janvier 1794) à huit heures du matin, par devant moi Nicolas Lepage membre du conseil général de la commune de Graffigny Chemin, demeurant audit Graffigny, département de la Haute Marne, élu le cinq décembre mil sept cent quatre-vingt-douze vieux style pour rédiger les actes destinés à constater la naissance, le mariage et le décès des citoyens, sont comparus dans la maison commune pour contracter mariage, **Jacques Minel**, charron demeurant à Saint Thiébaud, âgé de trente ans, fils de **Claude Minel**, laboureur âgé de soixante-six ans, et de **Marie lami** (Page 187, 94^{ème} feuillet, 95/124) âgée de cinquante-huit ans, demeurant audit Saint Thiébaud, ses père et mère d'une part, et **Anne Torcheboeuf**, couturière demeurant à Graffigny âgée de trente-deux ans, fille de défunt **Joseph Torcheboeuf**, de son vivant tixier en toile décédé à Chaumont la Ville à l'âge de cinquante ans et de feu **Jeanne Saumier** décédée audit lieu à l'âge de quarante-huit ans ses père et mère d'autre part ; lesquels futurs conjoints étaient accompagnés de Pierre Minel, coutelier âgé de vingt-quatre ans, frère du futur époux, de François Chanié, cultivateur âgé de trente et un an, son cousin issu de germain demeurant tous à Saint Thiébaud, de Joseph Denis Drouot, menuisier âgé de trente-sept ans, oncle de la future épouse, et de Claude Guyonnet, régent d'école âgé de trente-six ans, voisin et ami de ladite future épouse, ces deux derniers demeurant à Graffigny ; moi Nicolas Lepage, après avoir fait lecture en présence des parties et desdits témoins, 1° de l'acte de naissance de Jacques Minel en date du quatre avril mil sept cent trente-huit (Ici une erreur dans la date :

Claude Minel a 30 ans en 1793 ; il est donc né en 1763), qui constate qu'il est né le même jour à Saint Thébaud du mariage légitime entre Claude Minel et Marie Lami ci-dessus dénommés ; 2° de l'acte de naissance d'Anne Torcheboeuf en date du dix-neuf avril mil sept cent soixante-deux, portant qu'elle est née le même jour à Chaumont la Ville du légitime mariage entre Joseph Torcheboeuf et Jeanne Saumier ; 3° de l'acte de publication de promesse de mariage entre les futurs conjoints (Page 188, 96/124) dressé par moi Nicolas Lepage, officier public de cette commune le vingt-sept nivôse dernier et affiché au-devant de la maison commune de Graffigny Chemin le même jour heure de midi ; 4° de l'acte de publication aussi de promesse de mariage desdits futurs conjoints dressé par Nicolas Lepage, officier public de la commune de Saint Thiébaud le vingt-trois dudit mois de Nivôse ; après aussi que Jacques Minel et Anne Torcheboeuf ont eu déclaré à haute voix se prendre mutuellement pour époux, j'ai prononcé au nom de la loi que Jacques Minel et Anne Torcheboeuf sont unis en mariage et j'ai rédigé le présent acte que les parties et les témoins ont signé avec moi, excepté Anne Torcheboeuf qui a déclaré ne savoir signer de ce interpellée. Fait en la maison commune de Graffigny Chemin les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé : Guyonnet, J Minel, F Chané, Drouot, (signature illisible), Lepage

(Au début de la page 185, la mention ci-après) « Suite du registre destiné à instruire les actes de mariage de la commune de Graffigny Chemin contenant quatre feuillets cotés et paraphés par premier et dernier par nous, vice-président du directoire du district de Bourmont, le 25 frimaire de l'an 2^{ème} de la république une et indivisible. Signé Delacour »

Ce jourd'hui, septidi sept ventôse, l'an deuxième de la république une et indivisible (25 février 1794), à huit heures du matin, par devant moi Nicolas Lepage membre du conseil général de la commune de Graffigny Chemin, demeurant audit Graffigny, département de la Haute Marne, élu le cinq décembre mil sept cent quatre-vingt-douze vieux style pour rédiger les actes destinés à constater (Page 189, 95^{ème} feuillet, 96/124) la naissance, le mariage et le décès des citoyens, sont comparus dans la maison commune pour contracter mariage, **Jean Marchal**, laboureur demeurant à Chemin, âgé de trente-sept ans, fils de **Jean Marchal** aussi laboureur demeurant audit Chemin, âgé de soixante-cinq ans, et de feu **Barbe Richier**, décédée à Chemin à l'âge de cinquante-sept ans, ses père et mère d'une part, et **Marguerite Godard**, demeurant également à Chemin, âgée de trente-trois ans, fille **d'Hilaire Godard**, vigneron âgé de soixante-douze ans, et de **Marie Husson**, âgée de soixante-neuf ans, demeurant l'un et l'autre à Soulaucourt, aussi ses père et mère d'autre part ; lesquels futurs conjoints étaient accompagnés dudit Jean Marchal, père du futur époux, d'Elophé Marchal, laboureur âgé de vingt-huit ans son frère, de Joseph Rouyer, marchand de bois âgé de quarante-cinq ans, son cousin germain maternel, demeurant tous les trois à Chemin, dudit Hilaire Godard, père de la future épouse, de Claude Joseph Martin, recouvreur âgé de trente-cinq ans, beau-frère de la future épouse, ce dernier demeurant audit Chemin, moi Nicolas Lepage, après avoir fait lecture en présence des parties et desdits témoins, primo de l'acte de naissance de Jean Marchal en date du quatre juin mil sept cent cinquante-sept, qui constate qu'il est né le trois dudit mois à Chemin du mariage légitime entre Jean Marchal et Barbe Richier ci-devant dénommés ; secundo de l'acte de naissance de Marguerite Godard en date du dix-sept septembre mil sept cent soixante et un, portant qu'elle est née le même jour à Soulaucourt du légitime mariage entre Hilaire Godard et Marie Husson ; tertio, de l'acte de publication de promesse de mariage entre les futurs conjoints dressé par moi officier public de (Page 190, 97/124) cette commune le trois du présent mois de ventôse et affiché au-devant de

la maison commune de Graffigny Chemin le même jour heure de midi ; après aussi que Jean Marchal et Marguerite Godard ont eu déclaré à haute voix se prendre mutuellement pour époux, j'ai prononcé au nom de la loi que Jean Marchal et Marguerite Godard sont unis en mariage, et j'ai rédigé le présent acte que les parties et les témoins ont signé avec moi, excepté Hilaire Godard père et Marguerite Godard qui ont déclaré ne savoir signer de ce interpellés. Fait en la maison commune de Graffigny Chemin les jours mois et an ci-dessus.

Ont signé : J Rouyer, Jean Marchal, Lepage, J Marchal, C Claude, Joseph Martin, Elophe Marchal

Ce jourd'hui tridi treize ventôse, l'an deuxième de la république une et indivisible (3 mars 1794), à huit heures du matin, par devant moi Nicolas Lepage membre du conseil général de la commune de Graffigny Chemin, demeurant audit Graffigny, département de la Haute Marne, élu le cinq décembre mil sept cent quatre-vingt-douze vieux style pour rédiger les actes destinés à constater la naissance, le mariage et le décès des citoyens, sont comparus dans la maison commune pour contracter mariage, **Claude Marot**, laboureur demeurant à Nijon âgé de vingt-six ans, fils **d'Hilaire Marot**, aussi laboureur âgé de soixante-treize ans et de **Marie Barbe Chevallier** âgée de soixante-deux ans, demeurant l'un et l'autre audit Nijon, ses père et mère d'une part ; et **Marie Thérèse Collin**, âgée de vingt-trois ans, fille de (Page 191, 96^{ème} feuillet, 97/124) **Jean Collin**, marchand âgé de cinquante-neuf ans, et de **Marie Catherine Lallement**, âgée de cinquante-trois ans, demeurant tous les trois à Graffigny, aussi ses père et mère d'autre part ; lesquels futurs conjoints étaient accompagnés dudit Hilaire Marot, huilier âgé de trente-deux ans, son cousin germain, de Claude Mezod (?) laboureur âgé de trente-trois ans, aussi son cousin germain, dudit Jean Collin, père de la future épouse, et de Pierre Dauvouden, marchand âgé de cinquante-trois ans son oncle paternel, demeurant tous à Nijon ; moi Nicolas Lepage, après avoir fait lecture en présence des parties et desdits témoins, primo de l'acte de naissance de Claude Marot, en date du dix-neuf février mil sept cent soixante-sept, qui constate qu'il est né le même jour à Nijon du mariage légitime entre Hilaire Marot et Marie Barbe Chevallier, ci-dessus dénommés ; secundo de l'acte de naissance de Marie Thérèse Collin du vingt-trois juillet mil sept cent soixante et onze, portant qu'elle est née le même jour à Nijon du légitime mariage entre Jean Collin et Marie Catherine Lallement ; tertion de l'acte de publication de promesse de mariage entre les futurs conjoints dressé par moi officier public de cette commune le dix-huit, présent mois de Ventose et affiché au-devant de la maison commune de Graffigny Chemin le même jour, heure de midi ; quarto et enfin de l'acte de publication de mariage entre lesdits futurs conjoints dressé et affiché ledit jour dix ventôse par l'officier public de la commune de Nijon, après aussi que Claude Marot (Page 192, 98/124) et Marie Thérèse Collin ont eu déclaré à haute voix se prendre mutuellement pour époux, j'ai prononcé au nom de la loi que Claude Marot et Marie Thérèse Collin sont unis en mariage et j'ai rédigé le présent acte que les parties et les témoins ont signé avec moi. Fait en la maison commune de Graffigny Chemin les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé : Hilaire Legenne, Lepage, C Bezot, Hilaire Marot père, Claude Marot, Marie Thérèse Collin, J Collin, Pierre Dauvoin, Collin

Table par ordre alphabétique des actes de mariage de la commune de Graffigny Chemin contenus au présent registre, au prescrit de l'article VIII du titre II de la loi du XX septembre 1792

(Num)	(Epoux)	(Epouse)	(Page)
1	Breton François	Marie Catherine Bollot	6
2	Dauvouen Jean Nicolas	Marie Quentin	9
3	Desgranges Jacques François	Marie Mouzon	4
4	Gillot Jean Baptiste	Marie Barbe Jacques	12
5	Gillot Nicolas	Marguerite Dufer	3
6	Guyonnet Maurice	Jeanne Picaudé	20
7	Hutinet Pierre	Anne Barbe Verdet	18
8	Lainville Pierre	Anne Quentin	15
9	Lambert Charles	Marie Richier	7
10	Lepage Nicolas	Marie Magdeleine Widrange	19
11	Marchal Jean	Marguerite Godard	24
12	Marot Claude	Marie Thérèse Collin	26
13	Minel Jacques	Anne Torcheboeuf	22
14	Picaudé Jean	Marie Gabrielle Rouyer	10
15	Ravier Jean Baptiste	Marie Barbe Jacques	17
16	Reine Jean François	Elisabeth Verdet	1

(Page 193, 97^{ème} feuillet, 98/124)

District de Bourmont – Municipalité de Graffigny Chemin

Décès année 1793

Pièce 404 cotée olhh

Le présent registre contenant dix feuillets est destiné à recevoir les actes de décès de la commune de Graffigny Chemin pendant l'année mil sept cent quatre-vingt-treize, a été coté et paraphé par moi, membre du directoire de district de Bourmont conformément aux dispositions du 20 septembre 1792. A Bourmont le quinze octobre 1792, l'an 1^{er} de la république. Signé Chuiry (?)

Aujourd'hui quatorze janvier mil sept cent quatre-vingt-treize, l'an second de la république française à huit heures du matin, par devant moi Nicolas Lepage, membre du conseil général de la commune de Graffigny Chemin, département de la Haute Marne, élu pour recevoir les actes destinés à constater la naissance, le mariage et le décès des citoyens ensuite des délibérations dudit conseil du cinq décembre dernier, sont comparus à la maison commune Claude Pinjon, marchand demeurant à Graffigny âgé de vingt-neuf ans, et Jean Baptiste Martin, aussi marchand demeurant audit Graffigny, âgé de quarante-deux ans, le premier père et le second oncle maternel de **Nicolas Claude Pinjon**, âgé de quatre mois, demeurant audit lieu ; lesquels dits Claude Pinjon et Jean Baptiste Martin, m'ont déclaré que ledit Nicolas Claude Pinjon est mort ce jour d'hui à deux heures du matin, au domicile de Laurent Didier, manouvrier audit Graffigny où il était en nourrice ; d'après cette déclaration, je me suis sur le champ transporté au lieu de ce domicile et je me suis assuré du décès dudit Nicolas Claude Pinjon, et j'en ai dressé le présent acte que Claude Pinjon et Jean Baptiste Martin ont signé avec moi. Fait en la maison commune de Graffigny les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé : Lepage, Pinjon, Cl Martin

Aujourd'hui deux février mil sept cent quatre-vingt-treize, l'an second de la république française, à neuf (Page 194, 99/124) heures du matin, par devant moi Nicolas Lepage, membre du conseil général de la commune de Graffigny Chemin, département de la Haute Marne, élu pour recevoir les actes destinés à constater la naissance, le mariage et le décès des citoyens ensuite des délibérations dudit conseil du cinq décembre dernier, sont comparus à la maison commune Christophe Rouyer, marchand forain âgé de trente-huit ans, et Jean Lebert, cordonnier âgé de vingt-huit ans, le premier fils légitime de Catherine Renaut, manouvrière âgée de soixante-dix-huit ans, lorsqu'elle vivait femme de **Nicolas Rouyer**, manouvrier, demeurant tous à Chemin, et le second témoin appelé est connu demeurant à Graffigny ; lesquels Christophe Rouyer et Jean Lebert m'ont déclaré que ladite **Catherine Renaut** est morte hier à deux heures après midi en son domicile à Chemin ; d'après cette déclaration, je me suis transporté sur le champ au lieu de ce domicile, je me suis assuré du décès de ladite Catherine Renaut et j'en ai dressé le présent acte que Christophe Rouyer et Jean Lebert ont signé avec moi. Fait en la maison commune de Graffigny Chemin les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé : Lepage, C Rouyer, J Lebert

Aujourd'hui vingt-huitième jour du mois de février mil sept cent quatre-vingt-treize, l'an deuxième de la république française à deux heures du matin, par devant moi Nicolas Lepage, membre du conseil général de la commune de Graffigny Chemin, département de la Haute Marne, élu pour recevoir les actes destinés à constater la naissance, le mariage et le décès des citoyens ensuite des délibérations dudit conseil du cinq décembre dernier, sont comparus à la maison commune Joseph Cuny, maçon âgé de quarante (Page 195, 98^{ème} feuillet, 99/124) neuf ans, et Nicolas Cuny, marchand âgé de trente-six ans, demeurant tous les deux audit Graffigny, enfants et fils de **Marie Brachard**, lorsqu'elle vivait veuve de **Nicolas Cuny**, aussi vivant maçon demeurant audit Graffigny, l'un et l'autre demeurant audit lieu ; lesquels Joseph Cuny et Nicolas Cuny m'ont déclaré que ladite Marie Brachard, leur mère, est morte hier à quatre heures du soir en son domicile audit Graffigny ; d'après cette déclaration je me suis sur le champ transporté au lieu de ce domicile ; je me suis assuré du décès de ladite Marie Brachard et j'en ai dressé le présent acte que Joseph et Nicolas, les Cuny, ont signé avec moi. Fait en la maison commune de Graffigny Chemin les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé : J Cuny, N Cuny, Lepage

Aujourd'hui premier mars mil sept cent quatre-vingt-treize, l'an second de la république française, à dix heures du matin, par devant moi Nicolas Lepage, membre du conseil général de la commune de Graffigny Chemin, département de la Haute Marne, élu pour recevoir les actes destinés à constater la naissance, le mariage et le décès des citoyens ensuite des délibérations dudit conseil du cinq décembre dernier, sont comparus à la maison commune Nicolas Guillery l'aîné, ancien laboureur âgé de soixante-treize ans et Nicolas Guillery le jeune, cultivateur âgé de trente-cinq ans, demeurant tous les deux à Graffigny, le premier aïeul et le second père de **Marie Anne Guillery**, âgée de deux jours, demeurant audit Graffigny, leur fille et petite-fille née audit lieu du légitime mariage entre **Nicolas Guillery** le jeune et **Marguerite Quentin** sa femme ; lorsque Nicolas Guillery et Nicolas Guillery le jeune m'ont déclaré que ladite Marianne Guillery est morte ce jour d'hui, heure du matin, en son domicile audit Graffigny, d'après cette (Page 196, 100/124) déclaration, je me suis sur le champ transporté au lieu de ce domicile, je me suis assuré du décès de ladite Marie Anne Guillery,

j'en ai dressé le présent acte que Nicolas Guillery l'ainé et Nicolas Guillery le jeune ont signé avec moi ; fait en la maison commune de Graffigny et Chemin les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé : N Guillery le jeune, N Guillery, Lepage

Aujourd'hui quatrième jour du mois de mars mil sept cent quatre-vingt-treize, l'an deuxième de la république française, à dix heures du matin, par devant moi Nicolas Lepage, membre du conseil général de la commune de Graffigny Chemin, département de la Haute Marne, élu pour recevoir les actes destinés à constater la naissance, le mariage et le décès des citoyens ensuite des délibérations dudit conseil du cinq décembre dernier, sont comparus à la maison commune Jean Quentin, laboureur âgé de quarante-neuf ans et Jean Collin marchand âgé de cinquante-neuf ans, demeurant tous les deux à Graffigny, le premier père d'Elisabeth Quentin âgée de dix-huit mois, le second témoin appelé et commis ; lesquels Jean Quentin et Jean Collin m'ont déclaré que ladite **Elisabeth Quentin**, fille dudit **Jean Quentin** et de **Marguerite Rose** (? son nom omis est **Laboureur**) sa femme est morte ce jourd'hui à cinq heures du matin en son domicile à chemin où elle demeurait ; d'après cette déclaration, je me suis sur le champ transporté au lieu de ce domicile, je me suis assuré du décès de ladite Elisabeth Quentin et j'en ai dressé le (Page 197, 99^{ème} feuillet, 100/124) présent acte que Jean Quentin et Jean Collin ont signé avec moi en la maison commune de Graffigny Chemin les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé : J Quentin, J Collin, Lepage

Aujourd'hui sixième jour du mois de mars mil sept cent quatre-vingt-treize, l'an deuxième de la république française à onze heures du matin, par devant moi Nicolas Lepage, membre du conseil général de la commune de Graffigny Chemin, département de la Haute Marne, élu pour recevoir les actes destinés à constater la naissance, le mariage et le décès des citoyens ensuite des délibérations dudit conseil du cinq décembre dernier, sont comparus à la maison commune Charles Vaillant, marchand forain âgé de cinquante ans, demeurant à Graffigny, et Jean Renaut, tissier en toile âgé de cinquante ans demeurant également audit Graffigny, le premier fils légitime et le second ami de **Claude Vaillant**, vivant chapelier âgé de soixante-seize ans demeurant dans ladite municipalité de Graffigny Chemin et audit Graffigny, époux de feu **Marie Jeanne Heurion** ; lesquels Charles Vaillant et Jean Renaut m'ont déclaré que ledit Claude Vaillant est mort hier à huit heures du soir au domicile dudit Charles Vaillant ; d'après cette déclaration je me suis sur le champ transporté au lieu de ce domicile, je me suis assuré du décès dudit Claude Vaillant et j'en ai dressé le présent acte que Charles Vaillant et Jean Renaut ont signé avec moi. Fait en la maison commune de Graffigny Chemin les jours mois et an ci-dessus.

Ont signé : C Vaillant, Jean Renaut, Lepage

Aujourd'hui, neuvième jour du mois de mars mil sept cent quatre-vingt-treize, l'an deuxième de la république française, dix heures du matin, par devant moi Nicolas Lepage, membre du conseil général de la commune de Graffigny Chemin, (Page 198, 101/124) département de la Haute Marne, élu pour recevoir les actes destinés à constater la naissance, le mariage et le décès des citoyens ensuite des délibérations dudit conseil du cinq décembre dernier, sont comparus à la maison commune Jean Collin, marchand âgé de cinquante-huit ans, demeurant à Graffigny, et Joseph Barbé, aussi marchand demeurant à Chemin âgé de cinquante-quatre, le premier ami et le second oncle paternel de **Jean Barbé**, vivant fils de **Jean François Barbé** et

de **Cécile Reine**, ses père et mère, ledit Jean Barbé âgé de vingt-deux ans demeurant audit Graffigny ; lesquels Jean Collin et Joseph Barbé m'ont déclaré que ledit Jean Barbé est mort hier à quatre heures du soir au domicile dudit Jean Collin, l'un des comparants qui l'avait (un mot illisible) et nourri charitablement, d'après cette déclaration je me suis sur le champ transporté au lieu de ce domicile ; je me suis assuré du décès dudit Jean Barbé et j'en ai dressé le présent acte que lesdits Jean Collin et Joseph Barbé ont signé avec moi. Fait à la maison commune de Graffigny Chemin les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé : J Barbé, J Collin, Lepage

Aujourd'hui vingt-sept mars mil sept cent quatre-vingt-treize, l'an deuxième de la république française, à huit heures du matin, par devant moi Nicolas Quartier, maire de la commune de Graffigny Chemin, en l'absence de Nicolas Lepage, membre du (Page 199, 10^{ème} feuillet, 101/124) conseil général de la commune de Graffigny Chemin, département de la Haute Marne, élu pour recevoir les actes destinés à constater la naissance, le mariage et le décès des citoyens ensuite des délibérations dudit conseil du cinq décembre dernier, sont comparus à la maison commune François Fallot, maçon âgé de trente-huit ans, et Joseph Denis Drouot, menuisier âgé de trente-cinq ans, tous deux demeurant et domiciliés dans ladite municipalité de Graffigny Chemin, le premier père et le second ami de **Jean Baptiste Fallot**, fils dudit **François Fallot** et **d'Elisabeth Brachard**, ses père et mère, âgé de sept jours ; lesquels François Fallot et Joseph Denis Drouot m'ont déclaré que ledit Jean Baptiste Fallot est mort hier à deux heures après midi, au domicile de ses père et mère, audit Graffigny ; d'après cette déclaration, je me suis sur le champ transporté au lieu de ce domicile; je me suis assuré du décès dudit Jean François Fallot et j'ai dressé le présent acte que François Fallot et Joseph Denis Drouot ont signé avec moi ; fait en la maison commune de Graffigny Chemin les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé : Joseph Denis Drouot, F Fallot, Nicolas Quartier, maire

Aujourd'hui quatre avril mil sept cent quatre-vingt-treize, l'an deuxième de la république française à une heure après midi, par devant moi Nicolas Quartier, maire de la commune de Graffigny Chemin, en l'absence de Nicolas Lepage, membre du conseil général de la commune de Graffigny Chemin, département de la Haute Marne, élu pour recevoir les actes destinés à constater la naissance, le mariage et le décès des citoyens ensuite des délibérations dudit conseil du cinq décembre dernier, sont comparus à la maison commune Marie Anne Michaut, manouvrière âgée de soixante ans, et Joseph Denis Drouot, menuisier âgé de trente-cinq ans, tous deux demeurant dans ladite municipalité de Graffigny Chemin, la première aïeule et le second ami de **Florentin Deloy**, fils de **Claude Deloy** âgé de trente-trois ans et **d'Anne Rouyer** âgée de vingt-huit ans, marchands forains ses père et mère, ledit Florentin Deloy âgé de deux ans ; lesquels Marie Anne Michaux et Joseph Denis (Page 200, 102/124) Drouot m'ont déclaré que ledit Florentin Deloy est mort aujourd'hui à cinq heures du matin au domicile de ladite Marie Anne Michaux, son aïeule audit Graffigny ; d'après cette déclaration, je me suis sur le champ transporté audit domicile ; je me suis assuré du décès dudit Florentin Deloy et j'en ai dressé le présent acte que Joseph Denis Drouot a signé avec moi , ladite Marie Anne Michaux ne sachant signer de ce interpellée. Fait à la maison commune de Graffigny Chemin les jours, mois et an ci-dessus.

Ont signé : Joseph Denis Drouot, Nicolas Quartier maire

Aujourd'hui neuvième jour du mois d'avril mil sept cent quatre-vingt-treize, l'an second de la république française, à quatre heures après midi, par devant moi Nicolas Quartier, maire de la commune de Graffigny Chemin, en l'absence de Nicolas Lepage, membre du conseil général de la commune de Graffigny Chemin, département de la Haute Marne, élu pour recevoir les actes destinés à constater la naissance, le mariage et le décès des citoyens ensuite des délibérations dudit conseil du cinq décembre dernier, sont comparus à la maison commune Jean Marchal l'aîné, laboureur âgé de soixante-trois ans et Joseph Mercier, laboureur âgé de trente ans, tous les deux domiciliés dans ladite municipalité de Graffigny Chemin, le premier frère et le second fils **d'Anne Marchal**, laboureuse âgée de soixante et un an domiciliée dans ladite municipalité, épouse de feu **Jean Mercier**, vivant laboureur demeurant audit Chemin ; lesquels Jean Marchal l'aîné et Joseph Mercier m'ont déclaré que ladite Anne Marchal est morte hier sur les sept heures du soir dans son domicile à Chemin, lieu de sa naissance ; d'après cette déclaration, je me suis sur le champ transporté au lieu du domicile et je me suis assuré du décès de ladite (Page 201, 101^{ème} feuillet, 102/124) Anne Marchal et j'ai dressé le présent acte que Jean Marchal l'aîné et Joseph Mercier ont signé avec moi. Fait à la maison commune de Graffigny Chemin les jour mois et an ci-dessus.

Ont signé : J Marchal, Joseph Mercier, Nicolas Quartier, maire

Aujourd'hui, vingt et unième jour du mois de juillet mil sept cent quatre-vingt-treize, l'an second de la république Française, à une heure après midi, par devant moi Nicolas Lepage, membre du conseil général de la commune de Graffigny Chemin, département de la Haute Marne, élu pour recevoir les actes destinés à constater la naissance, le mariage et le décès des citoyens ensuite des délibérations dudit conseil du cinq décembre dernier, sont comparus à la maison commune les citoyens Nicolas Chevallier, juge de paix du canton de Soulaucourt, âgé de soixante ans, et Claude Guyonnet, recteur d'école âgé de trente-cinq ans, demeurant tous les deux audit Graffigny, le premier beau-frère maternel de **Nicolas Morel**, manouvrier âgé de soixante-quatorze ans demeurant audit Chemin, époux **d'Anne Thevenot** sa femme ; lesquels Nicolas Chevallier et Claude Guyonnet m'ont déclaré que ledit Nicolas Morel est mort ce jourd'hui à midi en son domicile à Chemin ; d'après cette déclaration, je me suis sur le champ transporté au lieu de ce domicile, je me suis assuré du décès dudit Nicolas Morel et j'en ai dressé le présent acte que les citoyens Nicolas Chevallier et Claude Guyonnet ont signé avec moi. Fait en la maison commune de Graffigny Chemin les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé : Guyonnet témoin, N Chevallier, Lepage

(Page 202, 103/124)

Aujourd'hui, vingt-sixième jour du mois de juillet mil sept cent quatre-vingt-treize, l'an second de la république française à onze heures du matin, par devant moi Nicolas Lepage, membre du conseil général de la commune de Graffigny Chemin, département de la Haute Marne, élu pour recevoir les actes destinés à constater la naissance, le mariage et le décès des citoyens ensuite des délibérations dudit conseil du cinq décembre dernier, sont comparus à la maison commune les citoyens Nicolas Chevallier, juge de paix du canton de Soulaucourt, âgé de soixante ans, et Nicolas Guillery le jeune, cultivateur âgé de trente-cinq ans, demeurant tous les deux audit Graffigny, le premier grand oncle de **Marie Anne Clavigny**, âgée de quatre mois, fille de **Joseph Clavigny** absent pour raison de son commerce et **d'Anne Diez** ses père et mère ; lesquels Nicolas Chevallier et Nicolas Guillery le jeune m'ont déclaré que ladite Marie Anne Clavigny est décédée ce jourd'hui, dix heures du matin au domicile de la

veuve Antoine Clavigny, son aïeule, audit Graffigny ; d'après cette déclaration, je me suis sur le champ transporté au lieu de ce domicile ; je me suis assuré du décès de ladite Marie Anne Clavigny, et j'en ai dressé le présent acte que Nicolas Chevallier et Nicolas Guillery ont signé avec moi. Fait en la maison commune de Graffigny Chemin les jours et an ci-dessus.

Ont signé : N guillery, N Chevallier, Lepage

Aujourd'hui, quatorzième jour du mois d'août mil sept cent quatre-vingt-treize, l'an deuxième de la république Française, à sept heures du matin, (Page 203, 102^{ème} feuillet, 103/124) par devant moi Nicolas Lepage, membre du conseil général de la commune de Graffigny Chemin, département de la Haute Marne, élu pour recevoir les actes destinés à constater la naissance, le mariage et le décès des citoyens ensuite des délibérations dudit conseil du cinq décembre dernier, sont comparus à la maison commune Christophe Marchal, ancien cultivateur âgé de soixante et un an et Jean Baptiste Drouot, marchand forain âgé de soixante-deux ans, demeurant tous les deux audit Graffigny, le premier aïeul paternel, le second aïeul maternel d'**Amélie** (?) **Marchal**, âgée de quatorze mois, demeurant audit Graffigny, fille de **Charles Marchal**, marchand, et de **Marie Magdeleine Drouot**, ses père et mère demeurant audit lieu ; lesquels Christophe Marchal et Jean Baptiste Drouot m'ont déclaré que ladite Amélie (?) Marchal est morte hier à six heures du soir au domicile dudit Christophe Marchal ; d'après cette déclaration, je me suis sur le champ transporté au lieu de ce domicile, je me suis assuré du décès de ladite Amélie (?) Marchal et j'en ai dressé le présent acte que Christophe Marchal et Jean Baptiste Drouot ont signé avec moi. Fait en la maison commune de Graffigny Chemin les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé : JB Drouot, C Marchal, Lepage

Aujourd'hui septième jour du mois de septembre mil sept cent quatre-vingt-treize, l'an deuxième de la république française, six heures du matin, par devant moi Nicolas Lepage, membre du conseil général de la commune de Graffigny Chemin, département de la Haute Marne, élu pour recevoir les actes destinés à constater la naissance, le mariage et le décès des citoyens ensuite des délibérations dudit conseil du cinq décembre dernier, sont comparus à la maison commune les citoyens Jean François Claude (Page 204, 104/124) notaire public exerçant près le tribunal du district de Bourmont, âgé de cinquante-cinq ans, et Claude Guyonnet, recteur d'école âgé de trente-six ans, demeurant tous les deux audit Graffigny, le premier gendre et le second ami de **Marie Bourgon**, âgée de soixante-dix-huit ans, veuve du défunt **Antoine Joseph Quentin**, lorsqu'il vivait notaire exerçant près le ci-devant baillage de la Mothe et Bourmont, demeurant audit Graffigny ; lesquels Jean François Claude et Claude Guyonnet que ladite Marie Bourgon veuve Quentin, est morte ce jourd'hui deux heures du matin en son domicile audit lieu ; d'après cette déclaration, je me suis sur le champ transporté au lieu de ce domicile ; je me suis assuré du décès de ladite Marie Bourgon et j'en ai dressé le présent acte que Jean François Claude et Claude Guyonnet ont signé avec moi. Fait en la maison commune de Graffigny Chemin les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé : Claude, Guyonnet, Lepage

Aujourd'hui, neuvième jour du mois de septembre mil sept cent quatre-vingt-treize, l'an deuxième de la république française, à deux heures après-midi, par devant moi Nicolas Lepage, membre du conseil général de la commune de Graffigny Chemin, département de la Haute Marne, élu pour recevoir les actes destinés à constater la naissance, le mariage et le

décès des citoyens ensuite des délibérations dudit conseil du cinq décembre dernier, sont comparus à la maison commune Jean Marchal le jeune, manouvrier âgé de trente ans et Charles Marchal (Page 205, 103^{ème} feuillet, 104/124) marchand âgé de vingt-six ans, demeurant tous les deux à Graffigny, le premier père, le second oncle de **Joseph Marchal**, fils de **Jean Marchal** et de **Catherine Marchal** (en fait **Mahuet**), âgé de sept mois, demeurant audit Graffigny ; lesquels Jean Marchal et Charles Marchal m'ont déclaré que ledit Joseph Marchal est mort ce jourd'hui à midi au domicile dudit Jean Marchal son père ; d'après cette déclaration je me suis sur le champ transporté au lieu de ce domicile ; je me suis assuré du décès dudit Joseph Marchal et j'en ai dressé le présent acte que Charles Marchal a signé avec moi, ledit Jean Marchal ayant déclaré ne savoir signer de ce interpellé. Fait en la maison commune de Graffigny Chemin les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé : C Marchal, Lepage

Aujourd'hui seize septembre mil sept cent quatre-vingt-treize, l'an deuxième de la république française, à sept heures du matin, par devant moi Nicolas Lepage, membre du conseil général de la commune de Graffigny Chemin, département de la Haute Marne, élu pour recevoir les actes destinés à constater la naissance, le mariage et le décès des citoyens ensuite des délibérations dudit conseil du cinq décembre dernier, sont comparus à la maison commune François Perrin, cultivateur âgé de quarante-huit ans et Claude Guyonnet recteur d'école âgé de trente-six ans, demeurant tous les deux à Graffigny, le premier père, le second voisin de **Barbe Perrin** âgée de quatre mois, fille dudit **François Perrin** comparant (Page 206, 105/124) et **d'Elisabeth Collin**, ses père et mère ; lesquels François Perrin et Claude Guyonnet m'ont déclaré que ladite Barbe Perrin est morte hier à neuf heures du soir au domicile dudit Perrin à Graffigny ; d'après cette déclaration, je me suis sur le champ transporté au lieu de ce domicile, je me suis assuré du décès de ladite Barbe Perrin et j'en ai dressé le présent acte que François Perrin et Claude Guyonnet ont signé avec moi. Fait en la maison commune de Graffigny Chemin les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé : Guyonnet, François Perrin, Lepage

Aujourd'hui vingt et un septembre mil sept cent quatre-vingt-treize, l'an deuxième de la république française, à deux heures après midi, par devant moi Nicolas Lepage, membre du conseil général de la commune de Graffigny Chemin, département de la Haute Marne, élu pour recevoir les actes destinés à constater la naissance, le mariage et le décès des citoyens ensuite des délibérations dudit conseil du cinq décembre dernier, sont comparus à la maison commune Joseph Barbé, marchand âgé de cinquante-cinq ans, et Jean François Gillot, manouvrier âgé de soixante-quatre ans, demeurant tous les deux à Chemin, le premier oncle maternel, le second aïeul de **Jean Obriot**, âgé de douze mois, fils de **Joseph Obriot**, marchand, et de **Marguerite Gillot** ses père et mère ; lesquels Joseph Barbé et Jean-François Gillot m'ont déclaré que ledit Jean Obriot est mort ce jourd'hui à une heure du matin au domicile dudit Jean François Gillot l'un d'eux ; d'après cette déclaration, je me suis sur le champ transporté à Chemin au lieu de ce domicile ; je me suis assuré du décès dudit Jean Obriot et j'ai dressé le présent acte que Joseph (Page 207, 104^{ème} feuillet, 105/124) Barbé et Jean François Gillot ont signé avec moi. Fait en la maison commune dudit Graffigny Chemin les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé : J Barbé, JF Gillot, Lepage

Aujourd'hui vingt-neuf septembre mil sept cent quatre-vingt-treize, l'an deuxième de la république française, à deux heures après midi, par devant moi Nicolas Lepage, membre du conseil général de la commune de Graffigny Chemin, département de la Haute Marne, élu pour recevoir les actes destinés à constater la naissance, le mariage et le décès des citoyens ensuite des délibérations dudit conseil du cinq décembre dernier, sont comparus à la maison commune les citoyens **Claude Dufer**, marchand et Toussaint Dufer, laboureur, demeurant tous les deux à Graffigny, le premier père le second oncle de **Toussaint Dufer**, âgé de quatre mois, demeurant dans ladite municipalité ; lesquels Claude et Toussaint Dufer m'ont déclaré que ledit Toussaint Dufer est mort ce jourd'hui à six heures du matin au domicile dudit Claude Dufer ; d'après cette déclaration, je me suis sur le champ transporté au lieu de ce domicile, je me suis assuré du décès dudit Toussaint Dufer et j'en ai dressé le présent acte que Claude Dufer, âgé de trente-deux ans, et Toussaint Dufer âgé de trente-sept ans ont signé avec moi. Fait en la maison commune de Graffigny Chemin les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé : T Dufer, C Dufer, Lepage

Aujourd'hui, vingt-neuvième jour du mois de septembre mil sept cent quatre-vingt-treize, l'an deuxième de la république française, à cinq heures du soir, par devant moi Nicolas Lepage, membre du conseil général de la (Page 208, 106/124) commune de Graffigny Chemin, département de la Haute Marne, élu pour recevoir les actes destinés à constater la naissance, le mariage et le décès des citoyens ensuite des délibérations dudit conseil du cinq décembre dernier, sont comparus à la maison commune les citoyens Jean François Gillot, manouvrier âgé de soixante-quatre ans, et Claude Toussaint, marchand aubergiste âgé de cinquante-deux ans, demeurant tous deux à Chemin, le premier aïeul, le second oncle d'**Anne Obriot** âgée d'une heure, demeurant audit Chemin, fille de **Joseph Aubriot** et de **Marguerite Gillot** ses père et mère ; lesquels Jean François Gillot et Claude Toussaint m'ont déclaré que ladite Anne Aubriot est morte ce jourd'hui à quatre heures et demi du soir au domicile de Jean François Gillot son aïeul ; d'après cette déclaration, je me suis sur le champ transporté au lieu de ce domicile ; je me suis assuré du décès de ladite Anne Aubriot et j'en ai dressé le présent acte que Jean François Gillot et Claude Toussaint ont signé avec moi . Fait en la maison commune de Graffigny les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé : C Toussaint, JF Gillot, Lepage.

Aujourd'hui, trentième jour du mois de septembre mil sept cent quatre-vingt-treize, l'an deuxième de la république française, à deux heures du matin, par devant moi Nicolas Lepage, membre du conseil général de la commune de Graffigny Chemin, demeurant (Page 209, 105^{ème} feuillet, 106/124) à Graffigny, département de la Haute Marne, élu le cinq décembre dernier pour recevoir les actes destinés à constater la naissance, le mariage et le décès des citoyens ensuite des délibérations dudit conseil du cinq décembre dernier, sont comparus à la maison commune les citoyens Jean Baptiste Gillot, huilier âgé de soixante-cinq ans, demeurant à Chemin, et Jean Richier, ancien laboureur âgé de soixante-huit ans, demeurant tous les deux à Chemin, tous les deux beaux-frères de **Nicolas Rouyer**, manouvrier âgé de soixante-dix-huit ans, demeurant audit Chemin, époux de défunte **Catherine Renault** ; lesquels dits Jean Baptiste Gillot et Jean Richier m'ont déclaré que ledit Nicolas Rouyer est mort hier vingt-neuf septembre présent mois à neuf heures du matin au domicile de Christophe Rouyer son fils à Chemin ; d'après cette déclaration, je me suis sur le champ transporté au lieu de ce domicile, je me suis assuré du décès dudit Nicolas Rouyer et j'en ai

dressé le présent acte que Jean Baptiste Gillot et Jean Richier ont signé avec moi. Fait à la maison commune de Graffigny Chemin les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé : JB Gillot, J Richier, Lepage

Aujourd'hui, quatrième jour du mois d'octobre mil sept cent quatre-vingt-treize, l'an deuxième de la république française, à deux heures après midi, par devant moi Nicolas Lepage, membre du conseil général de la commune de Graffigny Chemin, demeurant à Graffigny, département de la Haute Marne, élu le cinq décembre dernier pour recevoir les actes destinés à constater (Page 210, 107/124) la naissance, le mariage et le décès des citoyens ensuite des délibérations dudit conseil du cinq décembre dernier, sont comparus à la maison commune les citoyens Jean François Gillot, âgé de soixante-cinq ans, et Nicolas Chauchard, menuisier âgé de vingt-six ans, demeurant tous les deux à Chemin, le premier aïeul le second cousin de Germaine **Jeanne Obriot**, âgée de cinq jours, demeurant audit Chemin, fille de **Joseph Obriot**, marchand roulant et de **Marguerite Gillot** ; lesquels dits Jean François Gillot et Nicolas Chauchard ont déclaré que ladite Jeanne Obriot est morte hier trois octobre à dix heures du soir au domicile de Jean François Gillot à Chemin ; d'après cette déclaration, je me suis sur le champ transporté au lieu du domicile, je me suis assuré du décès de ladite Jeanne Obriot, j'en ai dressé le présent acte de Jean François Gillot et Nicolas Chauchard ont signé avec moi. Fait en la maison commune dudit Graffigny Chemin les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé : JF Gillot, N Chauchard, Lepage

Aujourd'hui, dixième jour de la troisième décade du premier mois de l'an second de la république française (21 octobre 1793), à cinq heures du matin, par devant moi Nicolas Lepage, membre du conseil général de la commune de Graffigny (Page 211, 106^{ème} feuillet, 107/124) Chemin, demeurant à Graffigny, département de la Haute Marne, élu le cinq décembre dernier pour recevoir les actes destinés à constater la naissance, le mariage et le décès des citoyens ensuite des délibérations dudit conseil du cinq décembre dernier, sont comparus à la maison commune les citoyens Maurice Guyonnet, recteur d'école âgé de trente-quatre ans et Claude Guyonnet, aussi recteur d'école âgé de trente-six ans, tous les deux demeurant dans ladite municipalité, le premier mari, le second beau-frère **d'Ursule Guillaume**, épouse dudit **Maurice Guyonnet** âgée de quarante-six ans, originaire de Goncourt, fille de Laurent Guillaume, manouvrier, et de Marie Pertrot (?) demeurant audit Goncourt, lesquels Maurice Guyonnet et Claude Guyonnet m'ont déclaré que ladite Ursule Guillaume est morte hier (20 octobre 1793) à six heures du matin en son domicile audit Chemin ; tout après cette déclaration, je me suis transporté sur le champ au lieu de ce domicile, je me suis assuré du décès de ladite Ursule Guillaume et j'ai dressé le présent acte que Claude Guyonnet et Maurice Guyonnet ont signé avec moi. Fait en la maison commune de Graffigny Chemin les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé : M Guyonnet, Guyonnet, Guyonnet, Lepage

Ce jourd'hui dixième de la troisième décade du premier mois de l'an second de la république française (21 octobre 1793), à neuf heures du matin, par devant moi Nicolas Lepage, membre du conseil général de la commune de Graffigny Chemin, demeurant à Graffigny, département de la Haute Marne, élu le cinq décembre dernier pour recevoir les actes destinés à constater la naissance, le mariage et le décès des citoyens ensuite des délibérations dudit conseil du cinq décembre dernier, sont comparus à la maison commune les citoyens Joseph Cuny, maçon âgé

de cinquante ans et Nicolas Cuny marchand âgé de trente-six ans, demeurant tous les deux à Graffigny, le premier mari, le second beau-frère de **Thérèse Jolly**, épouse dudit **Joseph Cuny**, âgée de cinquante-huit ans (Page 212, 108/124) originaire de Graffigny, fille de Louis Jolly et de Gabrielle Chevallier, décédée en cette municipalité ; lesquels Joseph Cuny et Nicolas Cuny m'ont déclaré que ladite Thérèse Jolly est morte hier (20 octobre 1793) à neuf heures du matin en son domicile audit Graffigny ; d'après cette déclaration, je me suis sur le champ transporté au lieu de ce domicile, je me suis assuré du décès de ladite Thérèse Jolly et j'en ai dressé le présent acte que Joseph Cuny et Nicolas Cuny ont signé avec moi. Fait en la maison commune de Graffigny Chemin les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé : J Cuny, N Cuny, Lepage

Aujourd'hui, seizième jour du second mois de l'an second de la république une et indivisible (6 novembre 1793), à huit heures du matin, par devant moi Nicolas Lepage, membre du conseil général de la commune de Graffigny Chemin, demeurant à Graffigny, département de la Haute Marne, élu le cinq décembre dernier pour recevoir les actes destinés à constater la naissance, le mariage et le décès des citoyens ensuite des délibérations dudit conseil du cinq décembre dernier, sont comparus à la maison commune Jean Ravier, marchand forain âgé de trente ans et Nicolas Curin, charron âgé de soixante-huit ans, demeurant tous les deux dans ladite municipalité de Graffigny Chemin, le premier père, le second aïeul **d'Elisabeth Ravier**, fille dudit **Jean Ravier** et **d'Elisabeth Curin**, ses père et mère, lesquels Jean Ravier et Nicolas Cuny m'ont déclaré (que) ladite Elisabeth Ravier est morte ce jourd'hui (6 novembre 1793) à sept heures du matin au domicile de ses dits père et mère audit Graffigny. D'après cette déclaration, je me suis sur le champ transporté au lieu de ce domicile (Page 213, 107^{ème} feuillet, 108/124), je me suis assuré du décès de ladite Elisabeth Ravier âgée d'une heure, et j'en ai dressé le présent acte que Jean Ravier et Nicolas Curin ont signé avec moi. Fait en la maison commune de Graffigny Chemin les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé : J Ravier, Curin, Guyonnet témoin, Lepage

(En haut de la page 213, cette mention) Suite au registre destiné à recevoir les actes de décès pour la commune de Chemin et Graffigny pour le reste de la présente année contenant quatre feuillets cotés et paraphés par premier et dernier par nous, vice-président du district de Bourmont le 13 octobre 1793, l'an 2 de la république française. Signé Delacourt

Aujourd'hui vingt-quatrième du second mois de l'an deuxième de la république française une et indivisible (24 novembre 1793) à une heure du matin, par devant moi Nicolas Lepage, membre du conseil général de la commune de Graffigny Chemin, demeurant à Graffigny, département de la Haute Marne, élu le cinq décembre dernier pour recevoir les actes destinés à constater la naissance, le mariage et le décès des citoyens ensuite des délibérations dudit conseil du cinq décembre dernier, sont comparus à la maison commune Claude Joseph Martin, couvreur de hauts toits demeurant à Chemin, âgé de trente-deux ans et Jean Lebert, cordonnier âgé de vingt-huit ans, demeurant à Graffigny, le première père, le second ami de **Joseph Martin**, fils dudit **Claude Joseph Martin** et de **Jeanne Godard** ses père et mère demeurant audit Chemin ; lesquels dits Claude Joseph Martin et Jean Lebert m'ont déclaré que ledit Joseph (Page 214, 109/124) Martin, âgé d'un an, est mort ce matin (24 novembre 1793) à deux heures de ce jourd'hui, au domicile dudit Claude Joseph Martin son père ; d'après cette déclaration, je me suis sur le champ transporté au lieu de ce domicile, je me suis assuré du décès dudit Joseph Martin, et j'en ai dressé le présent acte que Claude Joseph

Martin et Jean Lebert ont signé avec moi. Fait en la maison commune de Graffigny Chemin les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé : Claude Joseph Martin, Lebert témoin, Lepage

Aujourd'hui vingt-cinquième du second mois de l'an deuxième de la république française une et indivisible (25 novembre 1793), à deux heures du soir, par devant moi Nicolas Lepage, membre du conseil général de la commune de Graffigny Chemin, demeurant à Graffigny, département de la Haute Marne, élu le cinq décembre dernier pour recevoir les actes destinés à constater la naissance, le mariage et le décès des citoyens ensuite des délibérations dudit conseil du cinq décembre dernier, sont comparus à la maison commune les citoyens Nicolas Cuny, marchand âgé de trente-six ans et Claude Guyonnet, régent d'école âgé de trente-six ans, demeurant tous les deux à Graffigny, le premier gendre, le second ami de **Barbe Pissotte**, veuve de **François Reine** lorsqu'il vivait laboureur demeurant aussi à Graffigny ; lesquels Nicolas Cuny et Claude Guyonnet m'ont déclaré que ladite Barbe Pissotte, âgée de soixante-treize ans, est morte aujourd'hui (25 novembre 1793) à six heures du matin, au domicile dudit Nicolas Cuny ; d'après cette déclaration, je me suis sur le champ transporté au lieu de ce (Page 215, 108^{ème} feuillet, 109/124) domicile, je me suis assuré du décès de ladite Barbe Pissotte et j'en ai dressé le présent acte que Nicolas Cuny et Claude Guyonnet ont signé avec moi. Fait en la maison commune de Graffigny Chemin les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé : N Cuny, Guyonnet, Lepage

Aujourd'hui vingt-neuvième du second mois de l'an deuxième de la république française une et indivisible (29 novembre 1793), à trois heures du soir, par devant moi Nicolas Lepage, membre du conseil général de la commune de Graffigny Chemin, demeurant à Graffigny, département de la Haute Marne, élu le cinq décembre dernier pour recevoir les actes destinés à constater la naissance, le mariage et le décès des citoyens ensuite des délibérations dudit conseil du cinq décembre dernier, sont comparus à la maison commune les citoyens Nicolas Rouyer, manouvrier demeurant à Chemin âgé de quarante-six ans, et Claude Guyonnet, régent d'école demeurant à Graffigny âgé de trente-six ans, le premier père le second ami de **Jean Rouyer**, fils de **Nicolas Rouyer** et de **Marguerite Renaut** ; lesquels Nicolas Rouyer et Claude Guyonnet m'ont déclaré que ledit Jean Rouyer, âgé de vingt et un jour, est mort ce jourd'hui (29 novembre 1793) à cinq heures du matin au domicile dudit Nicolas Rouyer son père ; d'après cette déclaration, je me suis sur le champ transporté au lieu de ce domicile, je me suis assuré du décès dudit Jean Rouyer et j'en ai dressé le présent acte que Nicolas Rouyer et Claude Guyonnet ont (Page 216, 110/124) signé avec moi. Fait en la maison commune de Graffigny Chemin les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé : N Rouyer, Guyonnet, Lepage

Aujourd'hui, vingt-quatre frimaire, l'an deuxième de la république française une et indivisible (14 décembre 1793), par devant moi Jean Baptiste Vauvier, maire de la commune de Graffigny Chemin, pour empêchement du citoyen Nicolas Lepage, membre du conseil général de Graffigny Chemin, département de la Haute Marne, élu le cinq décembre dernier pour recevoir les actes destinés à constater la naissance, le mariage et le décès des citoyens, sont comparus en la maison commune Joseph Lepage, homme de loi, juge au tribunal de district de Bourmont âgé de cinquante-trois ans, domicilié dans la municipalité de Bourmont, et Jacques Antoine Huot, homme de loi demeurant audit Bourmont, âgé de trente-trois ans, le premier

oncle, le second beau-frère de **Marie Madeleine Widrange** âgée de trente-six ans, demeurant dans ladite municipalité, épouse de **Nicolas Lepage**, greffier de la justice de paix du canton de Soulaucourt et officier public de cette commune, lesquels Joseph Lepage et Jacques Antoine Huot m'ont déclaré que ladite Marie Madeleine Widrange est morte hier vingt-trois présent mois (13 décembre 1793) à cinq heures du soir à son domicile audit Graffigny ; d'après ces déclarations, je me suis sur le champ transporté au lieu de ce domicile, je me suis assuré du décès de ladite Marie Madeleine Widrange et j'en ai dressé le présent acte que Joseph Lepage et Jacques Antoine Huot ont signé avec moi. Fait en la maison commune de Graffigny Chemin les jours mois et an ci-dessus.

Ont signé : Page, Huot, Lepage, JB Vauvier, maire

Aujourd'hui quatre nivôse de l'an second de la république une et indivisible (24 décembre 1793) à huit heures du matin, par devant (Page 217, 109^{ème} feuillet, 110/124) moi Nicolas Lepage, membre du conseil général de la commune de Graffigny Chemin, demeurant à Graffigny, département de la Haute Marne, élu le cinq décembre mil sept cent quatre-vingt-treize pour recevoir les actes destinés à constater la naissance, le mariage et le décès des citoyens ensuite des délibérations dudit conseil du cinq décembre dernier, sont comparus à la maison commune Claude Gillot le jeune, vigneron, et Nicolas Gillot, marchand, demeurant tous les deux à Chemin, le premier beau-frère âgé de cinquante-sept ans, le second neveu âgé de soixante-deux ans de **Damien Chauzet**, mendiant demeurant audit Chemin âgé de soixante-neuf ans ; lesquels Claude Gillot le jeune et Nicolas Gillot m'ont déclaré que ledit Damien Chauzet est mort hier, trois du présent mois de nivôse (23 décembre 1793) à quatre heures du soir en son domicile audit Chemin ; d'après cette déclaration je me suis transporté sur le champ au lieu de ce domicile, je me suis assuré du décès dudit Damien Chauzet et j'en ai dressé le présent acte que Claude Gillot le jeune et Nicolas Gillot ont signé avec moi. Fait en la maison commune de Graffigny Chemin les jour moi et an ci-dessus.

Ont signé : C Gillot, Nicolas Gillot, Lepage

Aujourd'hui huit nivôse, l'an deuxième de la république une et indivisible (28 décembre 1793), à dix heures du matin, par devant moi Nicolas Lepage, membre du conseil général de la commune de Graffigny Chemin, demeurant à Graffigny, département de la Haute Marne, élu le cinq décembre dernier pour recevoir les actes destinés à constater la naissance, le (Page 218, 111/124) mariage et le décès des citoyens ensuite des délibérations dudit conseil du cinq décembre dernier, sont comparus à la maison commune les citoyens Jean Marot, marchand demeurant à Chemin, âgé de trente-deux ans, et Claude Guyonnet, régent d'école âgé de trente-six ans demeurant à Graffigny, le premier père, le second ami de **Claude Marot**, âgé de quinze jours, fils dudit **Jean Marot**, comparant, et **d'Elisabeth Collin** ses père et mère ; lesquels Jean Marot et Claude Guyonnet m'ont déclaré que ledit Claude Marot est mort ce jourd'hui huit nivôse (28 décembre 1793) à cinq heures du matin au domicile dudit Jean Marot ; d'après cette déclaration je me suis transporté sur le champ au lieu de ce domicile, je me suis assuré du décès dudit Claude Marot et j'en ai dressé le présent acte que Jean Marot et Claude Guyonnet ont signé avec moi. Fait en la maison commune de Graffigny Chemin les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé : Guyonnet témoin, Jean Marot, Lepage

Aujourd'hui treizième jour du mois de nivôse, l'an deuxième de la république une et indivisible (2 janvier 1794) à neuf heures du matin, par devant moi Nicolas Lepage, membre du conseil général de la commune de Graffigny Chemin, demeurant à Graffigny, département de la Haute Marne, élu le cinq décembre dernier pour recevoir les actes destinés à constater la naissance, le mariage et le décès des citoyens ensuite des délibérations dudit conseil du cinq décembre dernier, sont comparus à la maison commune les citoyens Jean Marot, marchand forain demeurant Chemin âgé de trente-deux ans et Claude Guyonnet régent d'école âgé de trente-six ans demeurant à Graffigny, le premier père et le second ami de **Nicolas Marot**, âgé de dix-neuf jours, fils dudit **Jean Marot** comparant et **d'Elisabeth Collin** ses père et mère ; lesquels Jean Marot et Claude Guyonnet (Page 219, 110^{ème} feuillet, 111/124) m'ont déclaré que ledit Nicolas Marot est mort hier douze nivôse présent mois (1 janvier 1794) à onze heures du matin, au domicile dudit Jean Marot à Chemin, d'après cette déclaration je me suis sur le champ transporté au lieu de ce domicile ; je me suis assuré du décès dudit Nicolas Marot et j'en ai dressé le présent acte que Jean Marot et Claude Guyonnet ont signé avec moi. Fait en la maison commune de Graffigny Chemin les jours mois et an ci-dessus.

Ont signé : Guyonnet, Jean Marot, Lepage

Extrait d'un acte de décès de la municipalité de Mareil (?), district de Gonesse, département de Seine et Oise transmis en conformité de l'article six du titre cinq de la loi du vingt septembre 1792. Le treize nivôse.

Aujourd'hui dimanche neuvième jour du mois de nivôse de l'an second de la république Française (28 décembre 1793), à dix heures du matin, par devant moi Claude Nicolas Lionnet, membre du conseil général de la commune de Mareil (?), élu le huit janvier dernier vieux style pour dresser les actes destinés à constater la naissance, le mariage et le décès des citoyens, sont comparus en la maison commune de Mareil (?) le citoyen Jean Dupille âgé de trente ans, charretier domicilié dans notre commune, lequel assisté de Jean Baptiste Sague, jardinier âgé de quarante-neuf ans, et (trois mots illisibles) tailleur d'habits âgé de cinquante-cinq ans, tous deux domiciliés dans notre commune, voisin dudit **Jean Dupille**, lequel m'ont déclaré que **Marguerite Quartier** son épouse en légitime mariage est décédée hier huitième jour du mois de nivôse (27 décembre 1793) en son domicile situé ruelle de l'église, à cinq heures du soir, âgée de quarante ans, native de la municipalité de Chemin, district de Bourmont, département de la Haute Marne ; d'après cette déclaration je me suis sur le (Page 220, 112/124) champ transporté au lieu de ce domicile ; je me suis assuré du décès de ladite Marguerite Quartier et j'ai dressé le présent acte que Jean Baptiste Sagret (?) et Marc Simon Devange ont signé avec moi, excepté Jean Dupille qui a déclaré ne savoir signer de ce interpellé selon la loi. Fait en la maison commune de Mareil (?) les jour, mois et an ci-dessus. Signé Marc Simon Devange (?) Jean Baptiste Sagret (?), et Claude Nicolas Lionnet, officier public. Délivré par moi Claude Nicolas Lionnet officier public le dix nivose de l'an second de la république française. Certifié conforme à l'expédition par moi officier public soussigné.

Signé Lepage

Ce jourd'hui dix-sept pluviôse, l'an second de la république une et indivisible (5 février 1794), à neuf heures du matin, par devant moi Nicolas Lepage, membre du conseil général de la commune de Graffigny Chemin, demeurant à Graffigny, département de la Haute Marne, élu le cinq décembre dernier pour recevoir les actes destinés à constater la naissance, le mariage et le décès des citoyens ensuite des délibérations dudit conseil du cinq décembre

dernier, sont comparus à la maison commune les citoyens François Diez, marchand demeurant à Graffigny, âgé de soixante-deux ans, et Claude Remi Reine, cabaretier demeurant audit lieu âgé de trente-cinq ans, le premier frère le second gendre de **Nicolas Diez**, maréchal demeurant audit Graffigny, âgé de cinquante-six ans ; lesquels François Diez et Claude Remi Reine m'ont déclaré que ledit Nicolas Diez est mort hier seize pluviôse présent mois (4 février 1794) à trois heures après midi, dans son domicile situé audit Graffigny ; d'après cette déclaration, je me suis sur le champ transporté au lieu de ce domicile, je me suis assuré du décès dudit Nicolas Diez (Page 221, 111^{ème} feuillet, 112/124) et j'en ai dressé le présent acte que François Diez et Claude Remi Reine ont signé avec moi. Fait en la maison commune de Graffigny Chemin les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé : C Remi Reine, François Diez, Lepage

(Mention en haut de la page 221) Supplément de registre contenant douze feuillets destiné à constater les décès de la commune de Graffigny Chemin pendant les jours de la deuxième année républicaine ; coté et paraphé par premier et dernier par moi vice-président du district de Bourmont soussigné ; le 11 nivôse de l'an deux de la république une et indivisible. Signé Delacour

Ce jourd'hui vingt-huit pluviôse, l'an second de la république une et indivisible (16 février 1794), à trois heures après midi, par devant moi Nicolas Lepage, membre du conseil général de la commune de Graffigny Chemin, demeurant à Graffigny, département de la Haute Marne, élu le cinq décembre dernier pour recevoir les actes destinés à constater la naissance, le mariage et le décès des citoyens ensuite des délibérations dudit conseil du cinq décembre dernier, sont comparus à la maison commune les citoyens Nicolas Chauchard, tonnelier âgé de cinquante-quatre ans et François Chauchard, marchand âgé de vingt-quatre ans, demeurant tous les deux à Graffigny, le premier oncle, le second cousin germain de **Nicolas Chauchard**, menuisier demeurant à Chemin, âgé de vingt-huit ans ; lesquels Nicolas Chauchard et François Chauchard m'ont déclaré que ledit Nicolas Chauchard est mort ce jourd'hui (16 février 1794) à huit heures du matin dans son domicile situé audit Chemin (Page 222, 113/124) ; d'après cette déclaration, je me suis sur le champ transporté au lieu de ce domicile, je me suis assuré du décès dudit Nicolas Chauchard et j'en ai dressé le présent acte que Nicolas Chauchard et François Chauchard ont signé avec moi. Fait en la maison commune de Graffigny Chemin le jour mois et an ci-dessus.

Ont signé : N Chevallier, N Chauchard, F Chauchard, Lepage

Aujourd'hui, neuf ventôse an deuxième de la république une et indivisible (27 février 1794), à neuf heures du matin, par devant moi Nicolas Lepage, membre du conseil général de la commune de Graffigny Chemin, demeurant à Graffigny, département de la Haute Marne, élu le cinq décembre dernier pour recevoir les actes destinés à constater la naissance, le mariage et le décès des citoyens ensuite des délibérations dudit conseil du cinq décembre dernier, sont comparus à la maison commune **Nicolas Quentin**, laboureur âgé de quarante-neuf ans et François Reine, marchand âgé de vingt-quatre ans, demeurant tous les deux dans ladite municipalité, le premier père et le second cousin germain de **Marie Quentin**, âgée de sept ans et demi, fille dudit Quentin et de **Barbe Marchal** son épouse, demeurant dans ladite municipalité ; lesquels Nicolas Quentin et François Reine m'ont déclaré que ladite Marie Quentin est morte hier (26 février 1794) à dix heures du matin au domicile des susdits père et mère audit Chemin ; d'après cette déclaration je me suis sur le champ transporté au lieu de ce

domicile ; je me suis assuré du décès de ladite Marie Quentin et j'en ai dressé le présent acte que Nicolas Quentin et François (Page 223, 112^{ème} feuillet, 113/124) Reine ont signé avec moi. Fait en la maison commune de Graffigny Chemin les jour, mois et an susdits.

Ont signé : N Quentin, François Reine, Lepage

Aujourd'hui, vingt-neuf ventôse, l'an second de la république une et indivisible (19 mars 1794), à huit heures du matin, par devant moi Nicolas Lepage, membre du conseil général de la commune de Graffigny Chemin, demeurant à Graffigny, département de la Haute Marne, élu le cinq décembre dernier pour recevoir les actes destinés à constater la naissance, le mariage et le décès des citoyens ensuite des délibérations dudit conseil du cinq décembre dernier, sont comparus à la maison commune les citoyens **Jean Baptiste Mercier**, tonnelier âgé de cinquante-neuf ans, demeurant à Graffigny, et Jean-Baptiste Mercier, ministre du culte catholique âgé de trente et un an, demeurant à Germainvillers, le premier Mari, le second fils de **Marie Regnault**, femme dudit Jean Baptiste Mercier ci-dessus dénommé, âgé de soixante-sept ans huit mois, lesquels Jean Baptiste Mercier père et fils m'ont déclaré que ladite Marie Renaud est morte hier (18 mars 1794) à une heures du soir en son domicile audit Graffigny ; d'après cette déclaration je me suis sur le champ transporté au lieu de son domicile, je me suis assuré du décès de ladite Marie Regnault et j'en ai dressé le présent acte que les citoyens Jean Baptiste Mercier père et Jean Baptiste Mercier fils ont (Page 224, 114/124) signé avec moi. Fait en la maison commune de Graffigny Chemin les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé : JB Mercier, Mercier ministre du culte, Lepage

Ce jourd'hui quinze floréal, an deuxième de la république une et indivisible (4 mai 1794), à six heures du matin, par devant moi Nicolas Lepage, membre du conseil général de la commune de Graffigny Chemin, demeurant à Graffigny, département de la Haute Marne, élu le cinq décembre dernier pour recevoir les actes destinés à constater la naissance, le mariage et le décès des citoyens ensuite des délibérations dudit conseil du cinq décembre dernier, sont comparus à la maison commune les citoyens Jean Baptiste Boileau, épinglier demeurant à Blevaincourt, âgé de soixante ans et Nicolas Chevallier, juge de paix du canton de Soulaucourt demeurant à Graffigny, âgé aussi de soixante ans, le premier père, le second ami et voisin de **Marie Anne Boileau**, couturière âgée de dix-huit ans, fille dudit **Jean Baptiste Boileau** et de défunte **Elisabeth Gerdolle** ; lesquels Jean Baptiste Boileau et Nicolas Chevallier m'ont déclaré que ladite Marie Anne Boileau, originaire de Blevaincourt est morte hier quatorze floréal présent mois (3 mai 1794) à cinq heures du soir au domicile de Joseph (Page 225, 113^{ème} feuillet, 114/124) Drouot, menuisier demeurant à Graffigny son oncle ; d'après cette déclaration je me suis transporté sur le champ au lieu de ce domicile, je me suis assuré du décès de ladite Marie Anne Boileau et j'en ai dressé le présent acte que les citoyens Jean Baptiste Boileau et Nicolas Chevallier ont signé avec moi. Fait en la maison commune de Graffigny Chemin les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé : N Chevallier, JB Boileau, Lepage

Ce jourd'hui vingt-six floréal an second de la république une et indivisible (15 mai 1794), à dix heures du matin, par devant moi Nicolas Lepage, membre du conseil général de la commune de Graffigny Chemin, demeurant à Graffigny, département de la Haute Marne, élu le cinq décembre dernier pour recevoir les actes destinés à constater la naissance, le mariage et le décès des citoyens ensuite des délibérations dudit conseil du cinq décembre dernier, sont

comparus à la maison commune Jean Baptiste Drouot, marchand âgé de soixante-cinq ans et Joseph Denis Drouot, menuisier âgé de trente-six ans, demeurant tous les deux à Graffigny, le premier père le second oncle de **Rose (?) Drouot**, âgée de dix-huit ans, fille dudit **Jean Baptiste Drouot** (Page 226, 115/124) et de **Madeleine Chevallier** ; lesquels Jean Baptiste Drouot et Joseph Denis Drouot m'ont déclaré que ladite Rose Drouot est morte aujourd'hui vingt-six floréal (15 mai 1794) à cinq heures du matin en son domicile situé audit Graffigny ; d'après cette déclaration, je me suis sur le champ transporté au lieu de ce domicile , je me suis assuré du décès de ladite Rose Drouot et j'en ai dressé le présent acte que les citoyens Jean Baptiste Drouot et Joseph Denis Drouot ont signé avec moi. Fait en la maison commune de Graffigny Chemin les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé : JB Drouot, F Drouot, Drouot, Lepage

Extrait d'un acte de décès de la commune de Toul transcrit le sept prairial en conformité de l'article six du titre cinq de la loi du vingt septembre mil sept cent quatre-vingt-douze (vieux style) extrait des registres de la commune de Toul servant à inscrire les actes de décès de la section de la liberté.

Aujourd'hui dix-huit germinal, l'an second de la république française une et indivisible (7 avril 1794), par devant moi, Georges Nicolas Pilloment (?) officier municipal et public de cette commune, y demeurant, en l'absence (Page 227, 114^{ème} feuillet, 115/124) du citoyen Félix Joseph Villemteur (?), aussi officier public, est comparu Jean Claude Cherbert, directeur de l'hôpital ambulat du faubourg de la paix près Toul, y demeurant, lequel m'a déclaré que **Pierre Jacquot**, brigadier au quatrième régiment de cavalerie, compagnie de La Planche, natif de Graffigny, district de Bourmont, département de la Haute Marne, entré audit hôpital le quatre du présent mois (24 mars 1794), y est mort hier, dix-sept germinal aussi présent mois (6 avril 1794). D'après cette déclaration et après m'être assuré du décès dudit Jacquot, j'ai rédigé le présent acte que ledit Cherbert a signé avec moi après lecture faite. Signé Cherbert et Pillement officier public pour copie conforme à l'original. Signé Pillement officier public.

Nous, maire de la commune de Toul, certifions que la signature ci-dessus est celle du citoyen Pillement, officier municipal et public de cette commune, que foi doit être ajoutée ; en témoignage de quoi nous avons signé et fait apposer le sceau de la commune. Fait à la municipalité de Toul le dix-huit germinal, l'an second de la république française une et indivisible (7 avril 1794). Signé Généraux, maire et Stainville (?) secrétaire adjoint.

Certifié conforme à l'expédition par moi, officier public de la commune de Graffigny Chemin ; soussigné ledit jour sept prairial. Signé Lepage

Aujourd'hui, seize prairial an second de la (Page 228, 116/124) république une et indivisible (4 juin 1794), à onze heures du matin, par devant moi Nicolas Lepage, membre du conseil général de la commune de Graffigny Chemin, demeurant à Graffigny, département de la Haute Marne, élu le cinq décembre dernier pour recevoir les actes destinés à constater la naissance, le mariage et le décès des citoyens ensuite des délibérations dudit conseil du cinq décembre dernier, sont comparus à la maison commune les citoyens Jean Baptiste Mercier, tonnelier âgé de soixante ans et Nicolas Chauchard, marchand de bois âgé de cinquante-quatre ans, demeurant tous les deux à Graffigny, l'un et l'autre oncle maternel de **Marie Elisabeth Renault**, couturière âgée de vingt et un an demeurant audit Graffigny, fille de feu **Antoine**

Joseph Renaut et d'Elisabeth Mercier ; lesquels Jean Baptiste Mercier et Nicolas Chauchard m'ont déclaré que ladite Marie Elisabeth Renaut est morte aujourd'hui seize prairial (4 juin 1794) à huit heures du matin en son domicile situé audit Graffigny ; d'après cette déclaration, je me suis sur le champ transporté au lieu de ce domicile, je me suis assuré du décès de ladite Marie Elisabeth Renaut et j'en ai dressé le présent acte que les citoyens Jean Baptiste Mercier et Nicolas Chauchard ont signé avec moi. Fait en la maison commune de Graffigny Chemin les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé : (une signature illisible), JB Mercier, N Chauchard, Lepage

Aujourd'hui vingt-trois prairial de la république une et indivisible (11 juin 1794), à huit heures du matin (Page 229, 115^{ème} feuillet, 116/124) par devant moi Nicolas Lepage, membre du conseil général de la commune de Graffigny Chemin, demeurant à Graffigny, département de la Haute Marne, élu le cinq décembre mil sept cent quatre-vingt-douze pour recevoir les actes destinés à constater la naissance, le mariage et le décès des citoyens ensuite des délibérations dudit conseil du cinq décembre dernier, sont comparus à la maison commune les citoyens Jean Baptiste Mercier, laboureur demeurant à Graffigny âgé de cinquante ans et Nicolas Cablan, marchand demeurant à Chemin âgé de cinquante et un an, le premier mari le second beau-frère de **Barbe Collin** âgée de quarante-neuf ans, lorsqu'elle vivait femme dudit **Jean-Baptiste Mercier** ; lesquels Jean Baptiste Mercier et Nicolas Cablan m'ont déclaré que ladite Barbe Collin est morte hier, vingt-deux prairial présent mois (10 juin 1794) à deux heures du soir en son domicile situé audit Graffigny ; d'après cette déclaration je me suis sur le champ transporté au lieu de ce domicile, je me suis assuré du décès de ladite Barbe Collin et j'en ai dressé le présent acte que les citoyens Jean Baptiste Mercier et Nicolas Cablan ont signé avec moi. Fait en la maison commune de Graffigny les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé : JB Mercier, N Cablant, Lepage

Aujourd'hui six messidor, an second de la république une et indivisible (24 juin 1794) à huit heures du matin, par devant moi Nicolas Lepage, membre du conseil général de la commune de Graffigny Chemin, demeurant à Graffigny, département de la Haute Marne, élu le cinq décembre mil sept cent quatre-vingt-douze pour recevoir les actes destinés à constater la naissance, le mariage et le décès des citoyens ensuite des délibérations dudit conseil du cinq décembre dernier, sont comparus à la maison commune les citoyens (Page 230, 117/124) Nicolas Quentin, laboureur âgé de quarante-neuf ans et Joseph Verdet, aussi laboureur âgé de soixante-cinq ans, demeurant tous les deux à Chemin, l'un et l'autre neveu de **Claude Quentin**, ancien cultivateur âgé de quatre-vingt-six ans demeurant audit Chemin ; lesquels Nicolas Quentin et Joseph Verdet m'ont déclaré que ledit Claude Quentin est mort hier cinq messidor (23 juin 1794) à six heures du soir en son domicile situé audit Chemin ; d'après cette déclaration, je me suis sur le champ transporté au lieu de ce domicile, je me suis assuré du décès dudit Claude Quentin et j'en ai dressé le présent acte que les citoyens Nicolas Quentin et Joseph Verdet ont signé avec moi. Fait en la maison commune de Graffigny les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé : J Verdet, N Quentin, Lepage

Aujourd'hui sept messidor, an second de la république une et indivisible (25 juin 1794), à sept heures du matin, par devant moi Nicolas Lepage, membre du conseil général de la commune de Graffigny Chemin, demeurant à Graffigny, département de la Haute Marne, élu le cinq

décembre dernier pour recevoir les actes destinés à constater la naissance, le mariage et le décès des citoyens ensuite des délibérations dudit conseil du cinq décembre dernier, sont comparus à la maison commune les citoyens François Ozaine, menuisier âgé de soixante-dix ans et Joseph Brachard (Page 231, 116^{ème} feuillet, 117/124) marchand forain âgé de trente-trois ans, le premier père, le second beau-frère de **Jean-Baptiste Ozaine**, aussi menuisier âgé de trente-sept ans, demeurant tous à Graffigny ; lesquels François Ozaine et Joseph Brachard m'ont déclaré que ledit Jean Baptiste Ozaine est mort hier six messidor présent mois (24 juin 1794) à onze heures du soir, en son domicile situé audit Graffigny ; d'après cette déclaration je me suis sur le champ transporté au lieu de ce domicile, je me suis assuré du décès dudit Jean Baptiste Ozaine et j'en ai dressé le présent acte que les citoyens François Ozaine et Joseph Brachard ont signé avec moi. Fait en la maison commune de Graffigny Chemin les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé : J Brachard, F Ozaine, Lepage

Aujourd'hui dix-huit messidor de la république une et indivisible (6 juillet 1794), à cinq heures du soir, par devant moi Nicolas Lepage, membre du conseil général de la commune de Graffigny Chemin, demeurant à Graffigny, département de la Haute Marne, élu le cinq décembre mil sept cent quatre-vingt-douze pour recevoir les actes destinés à constater la naissance, le mariage et le décès des citoyens ensuite des délibérations dudit conseil du cinq décembre dernier, sont comparus à la maison commune les citoyens François Dufer, marchand forain demeurant ordinairement à Chemin et Toussaint Dufer, laboureur demeurant à Graffigny, le premier père âgé de trente-quatre (Page 232, 118/124) ans, le second oncle âgé de trente-six ans, de **Marie Madeleine Dufer**, fille dudit **François Dufer** et de **Marie Barbe Quentin**, ses père et mère, ladite Marie Madeleine Dufer âgée de deux mois et demi demeurant audit Chemin ; lesquels François Dufer et Toussaint Dufer m'ont déclaré que ladite Marie Madeleine Dufer est morte aujourd'hui dix-huit messidor (6 juillet 1794) heure de midi en son domicile situé audit Chemin ; d'après cette déclaration, je me suis sur le champ transporté au lieu de ce domicile, je me suis assuré du décès de ladite Marie Madeleine Dufer et j'en ai dressé le présent acte que les citoyens François Dufer et Toussaint Dufer ont signé avec moi. Fait en la maison commune de Graffigny Chemin les jour, mois et an susdits.

Ont signé : F Dufer, T Dufer, Lepage

Aujourd'hui vingt et un messidor, an second de la république une et indivisible (9 juillet 1794), à huit heures du matin, par devant moi Nicolas Lepage, membre du conseil général de la commune de Graffigny Chemin, demeurant à Graffigny, département de la Haute Marne, élu le cinq décembre dernier pour recevoir les actes destinés à constater la naissance, le mariage et le décès des citoyens ensuite des délibérations dudit conseil du cinq décembre mil sept cent quatre-vingt-douze, sont comparus en (Page 233, 117^{ème} feuillet, 118/124) la maison commune le citoyen Laurent Didier, fontainier âgé de cinquante-deux ans, et Claude Didier, aussi fontainier âgé de cinquante-trois ans, demeurant tous les deux à Graffigny, le premier père le second oncle de **Michel Didier**, âgé de quatre heures, fils dudit **Laurent Didier** et de **Marie Sylvestre** ses père et mère ; lesquels Laurent Didier et Claude Didier m'ont déclaré que ledit Michel Didier est mort hier, vingt messidor présent mois (8 juillet 1794) à huit heures du soir, en son domicile situé audit Graffigny ; d'après cette déclaration, je me suis sur le champ transporté au lieu de ce domicile, je me suis assuré du décès dudit Michel Didier et

j'en ai dressé le présent acte que les citoyens Laurent Didier et Claude Didier ont signé avec moi. Fait en la maison commune de Graffigny Chemin les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé : Laurent Didier, Claude Didier, Lepage

Aujourd'hui vingt et un messidor de la république une et indivisible (9 juillet 1794), à six heures du soir, par devant moi Nicolas Lepage, membre du conseil général de la commune de Graffigny Chemin, demeurant à Graffigny, département de la Haute Marne, élu le cinq décembre mil sept cent quatre-vingt-douze pour recevoir les actes destinés à constater la naissance, le mariage et le décès des citoyens ensuite des délibérations dudit conseil du cinq décembre dernier, sont comparus à la maison (Page 234, 119/124) commune les citoyens François Ozaine, menuisier âgé de soixante-dix ans et Joseph Brachard, marchand forain âgé de trente-trois ans, demeurant tous les deux à Graffigny, le premier aïeul, le second oncle de **François Ozaine** âgé de deux mois huit jours, fils de feu **Jean Baptiste Ozaine**, menuisier à Graffigny et y décédé, et **Marie Grandpierre** ses père et mère ; lesquels dits François Ozaine et Joseph Brachard m'ont déclaré que ledit François est mort aujourd'hui, vingt et un messidor présent mois (9 juillet 1794) heure de midi en son domicile situé audit Graffigny ; d'après cette déclaration, je me suis sur le champ transporté au lieu de ce domicile, je me suis assuré du décès dudit François Ozaine et j'en ai dressé le présent acte que François Ozaine et Joseph Brachard ont signé avec moi. Fait en la maison commune de Graffigny Chemin les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé : J Brachard, F Ozaine, Lepage

Aujourd'hui quatre fructidor, an second de la république française une et indivisible (21 août 1794), à huit heures du matin, par devant moi Nicolas Lepage, membre du conseil général de la commune de Graffigny Chemin, demeurant à Graffigny, département de la Haute Marne, élu le cinq décembre mil sept cent quatre-vingt-douze à l'effet de dresser (Page 235, 118^{ème} feuillet, 119/124) les actes destinés à constater la naissance, le mariage et le décès des citoyens ensuite des délibérations dudit conseil du cinq décembre dernier, sont comparus à la maison commune les citoyens Florentin Larcher, manouvrier âgé de cinquante-trois ans, et Mathieu Rouyer, charron âgé de soixante ans, demeurant tous les deux à Graffigny, le premier mari, le second oncle paternel de **Marie Anne Rouyer** âgée de quarante-trois ans, femme dudit **Florentin Larcher** ; lesquels dits Florentin Larcher et Mathieu Rouyer ont déclaré que ladite Marie Anne Rouyer est morte hier trois fructidor présent mois (20 août 1794) à onze heures du matin en son domicile situé audit Graffigny ; d'après cette déclaration je me suis sur le champ transporté au lieu de ce domicile, je me suis assuré du décès de ladite Marie Anne Rouyer et j'en ai dressé le présent acte que Florentin Larcher et Mathieu Rouyer ont signé avec moi. Fait en la maison commune de Graffigny Chemin les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé : Florentin Larcher, Mathieu Rouyer, Lepage

Extrait d'un acte de décès de la commune de Toul transcrit le dix-sept fructidor an second de la république française une et indivisible (3 septembre 1794), en conformité de l'article six du titre cinq de la loi du vingt septembre mil sept cent mil sept cent quatre-vingt-douze (vieux style).

Extrait des registres mortuaires de la commune de Toul.

Aujourd'hui quatre thermidor an second de la république française une et indivisible (22 juillet 1794), par devant moi, officier municipal et public de la commune de (Page 236, 120/124) de Toul soussigné, est comparu le citoyen Gottard, directeur de l'hôpital militaire et sédentaire de cette commune, lequel m'a déclaré que le citoyen **Jean Christophe Mouzon**, cavalier au quatrième régiment de cavalerie, compagnie Laplanche, natif de Graffigny, district de Bourmont, département de la Haute Marne, entré audit hôpital le deux messidor dernier (20 juillet 1794) est mort aujourd'hui quatre thermidor présent mois (22 juillet 1794) ; après m'être assuré de la vérité de cette déclaration, j'ai rédigé le présent acte que le susdit Goffard a signé avec moi officier public après lecture faite. Pour extrait conforme à la minute, signé Villemseus (?) officier public.

Nous officiers municipaux de la commune de Toul certifions la vérité et la sincérité de la signature du citoyen Villemseur (?) officier public de cette commune et que foi doit y être ajouté. Fait à Toul en la maison commune et sous le sceau d'icelle le neuf fructidor, an second de la république française une et indivisible. Signé F (?) Hataille officier municipal, L Pillement officier municipal, François FG.

Certifié conforme à l'expédition par moi Nicolas Lepage, notable et officier public de la commune de Graffigny Chemin soussigné ; ledit jour dix-sept fructidor. Signé Lepage

(Page 237, 119^{ème} feuillet, 120/124)

Aujourd'hui dix-sept fructidor, an second de la république française une et indivisible (3 septembre 1794), à sept heures du matin, par devant moi Nicolas Lepage, membre du conseil général de la commune de Graffigny Chemin, demeurant à Graffigny, département de la Haute Marne, élu le cinq décembre mil sept cent quatre-vingt-douze pour recevoir les actes destinés à constater la naissance, le mariage et le décès des citoyens ensuite des délibérations dudit conseil du cinq décembre dernier, sont comparus à la maison commune les citoyens Nicolas Chauchard, tonnelier âgé de cinquante-quatre ans et Claude Remi Reine, cabaretier âgé de trente-cinq ans, demeurant tous les deux à Graffigny, voisins du citoyen **Jean François Claude**, notaire public demeurant audit Graffigny, lesquels dits Nicolas Chauchard et Claude Remi Reine m'ont déclaré que ledit Jean François Claude est mort hier seize fructidor présent mois (2 septembre 1794) à onze heures du matin en son domicile situé audit Graffigny, âgé de cinquante-six ans ; d'après cette déclaration, je me suis sur le champ transporté au lieu de ce domicile, je me suis assuré du décès dudit Jean François Claude et j'en ai dressé le présent acte que Nicolas Chauchard et Claude Remi Reine ont signé avec moi. Fait à la maison commune de Graffigny Chemin les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé : N Chauchard, C Remy Reine, Lepage

(Page 238, 121/124)

Aujourd'hui décadi vingt fructidor, an second de la république française une et indivisible (6 septembre 1794) à huit heures du matin, par devant moi Nicolas Lepage, membre du conseil général de la commune de Graffigny Chemin, demeurant à Graffigny, département de la Haute Marne, élu le cinq décembre mil sept cent quatre-vingt-douze pour recevoir les actes destinés à constater la naissance, le mariage et le décès des citoyens ensuite des délibérations dudit conseil du cinq décembre dernier, sont comparus à la maison commune les citoyens Claude Pigeon (Pinjon), marchand âgé de trente et un an, et Nicolas Chauchard, tonnelier âgé de cinquante-quatre ans, demeurant tous les deux audit Graffigny, le premier père le second

voisin de **Marie Anne Pigeon** (Pinjon), âgée de cinq heures, fille dudit **Claude Pigeon** et **d'Anne Victoire Reine**, ses père et mère ; lesquels dits Claude Pigeon (Pinjon) et Nicolas Chauchard m'ont déclaré que ladite Marie Anne Pigeon (Pinjon) est morte hier dix-neuf fructidor (5 septembre 1794) présent mois à neuf heures du soir en son domicile situé audit Graffigny ; d'après cette déclaration, je me suis sur le champ transporté au lieu de ce domicile, je me suis assuré du décès de ladite Marie Anne Pigeon et j'en ai dressé le présent acte que Claude Pigeon (Pinjon) et Nicolas Chauchard ont signé avec moi. (Page 239, 120^{ème} feuillet, 121/124) Fait en la maison commune de Graffigny Chemin les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé : N Chauchard, C Pinjon, C Remy Reine, Lepage

Aujourd'hui, tridi vingt-trois fructidor an second de la république française une et indivisible (9 septembre 1794), à huit heures du matin, par devant moi Nicolas Lepage, membre du conseil général de la commune de Graffigny Chemin, demeurant à Graffigny, département de la Haute Marne, élu le cinq décembre mil sept cent quatre-vingt-douze pour recevoir les actes destinés à constater la naissance, le mariage et le décès des citoyens ensuite des délibérations dudit conseil du cinq décembre dernier, sont comparus à la maison commune les citoyens Joseph Mercier, manouvrier âgé de trente-trois ans demeurant à Chemin et Jean Baptiste Mercier, marchand demeurant audit Chemin âgé de trente ans, le premier père, le second oncle **d'Elisabeth Mercier** âgée de six semaines, fille dudit **Joseph Mercier** et de **Catherine Magné** ses père et mère ; lesquels Joseph Mercier et Jean Baptiste Mercier m'ont déclaré que ladite Elisabeth Mercier est morte aujourd'hui (9 septembre 1794) à une heure du matin, en son domicile situé audit Chemin ; d'après cette déclaration, je me suis sur le champ transporté au lieu de ce domicile, je me suis assuré du décès (Page 240, 122/124) de ladite Elisabeth Mercier et j'en ai dressé le présent acte que Joseph Mercier et Jean Baptiste Mercier ont signé avec moi. Fait en la maison commune de Graffigny Chemin les jour, mois et an, ci-dessus.

Ont signé : Joseph Mercier, Jean Baptiste Mercier, Lepage

Aujourd'hui sextidi vingt-six fructidor, an second de la république française une et indivisible (12 septembre 1794), à huit heures du matin, par devant moi Nicolas Lepage, membre du conseil général de la commune de Graffigny Chemin, demeurant à Graffigny, département de la Haute Marne, élu le cinq décembre mil sept cent quatre-vingt-douze pour recevoir les actes destinés à constater la naissance, le mariage et le décès des citoyens ensuite des délibérations dudit conseil du cinq décembre dernier, sont comparus à la maison commune les citoyens Louis Morizot, maréchal-ferrant demeurant à Chemin, âgé de trente-deux ans et Jean Baptiste Mercier, marchand demeurant audit lieu âgé de trente ans, le premier mari, le second voisin et ami de **Marie Scolastique Mouzon**, âgée de vingt-sept ans, épouse dudit Louis Morizot ; lesquels dits Louis Morizot et Jean Baptiste Mercier m'ont déclaré que ladite Marie Scolastique Mouzon est morte hier vingt-cinq fructidor (11 septembre 1794) à huit heures du soir en son domicile situé audit Chemin ; d'après cette déclaration, je me suis sur le champ transporté au lieu de ce domicile, je me suis assuré du décès (Page 241, 121^{ème} feuillet, 122/124) de ladite Marie Scolastique Mouzon et j'en ai dressé le présent acte que Louis Morizot et Jean Baptiste Mercier ont signé avec moi. Fait en la maison commune de Graffigny Chemin les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé : Louis Morizot, Jean Baptiste Mercier, Lepage

Aujourd'hui nonidi vingt-neuf fructidor an second de la république française une et indivisible (15 septembre 1794), à onze heures du matin, par devant moi Nicolas Lepage, membre du conseil général de la commune de Graffigny Chemin, demeurant à Graffigny, département de la Haute Marne, élu le cinq décembre mil sept cent quatre-vingt-douze pour recevoir les actes destinés à constater la naissance, le mariage et le décès des citoyens ensuite des délibérations dudit conseil du cinq décembre dernier, sont comparus à la maison commune les citoyens Nicolas Bonhomme, maréchal-ferrant demeurant à Chaumont la Ville, âgé de soixante et onze ans, et Joseph Brachard, marchand demeurant à Graffigny, âgé de trente-trois ans, le premier beau-frère, le second fils de **Catherine Didier**, âgée de soixante-quatre ans, épouse de feu Joseph Brachard ; lesquels dits Nicolas Bonhomme et Joseph Brachard m'ont déclaré que ladite Catherine Didier est morte aujourd'hui vingt-neuf fructidor (15 septembre 1794) à dix heures du matin, en son domicile situé à Graffigny ; d'après ces déclarations je me suis sur le champ transporté au lieu de ce domicile, je me suis assuré du décès de ladite Catherine Didier et j'en ai dressé le présent acte que Nicolas Bonhomme et Joseph Brachard ont signé avec moi. Fait en la maison commune de Graffigny Chemin les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé : N Bonhomme, J Brachard, Lepage

(Page 242, 123/124)

Aujourd'hui deuxième des sans-culottides de l'an second de la république française une et indivisible (18 septembre 1794), à deux heures après midi, par devant moi Nicolas Lepage, membre du conseil général de la commune de Graffigny Chemin, demeurant à Graffigny, département de la Haute Marne, élu le cinq décembre mil sept cent quatre-vingt-douze pour recevoir les actes destinés à constater la naissance, le mariage et le décès des citoyens ensuite des délibérations dudit conseil du cinq décembre dernier, sont comparus à la maison commune les citoyens Louis Morizot, maréchal-ferrant demeurant à Chemin, âgé de trente-deux ans, et Jean Baptiste Mercier, marchand demeurant audit lieu âgé de trente ans, le premier père le second voisin de **Marie Morizot** âgée de quinze jours demeurant à Chemin, fille dudit **Louis Morizot** et de feu **Marie Scolastique Mouzon** ses père et mère ; lesquels dits Louis Morizot et Jean Baptiste Mercier m'ont déclaré que ladite Marie Morizot est morte aujourd'hui (18 septembre 1794) à deux heures du matin au domicile dudit son père situé à Chemin ; d'après cette déclaration je me suis (Page 243, 122^{ème} feuillet, 123/124) sur le champ transporté au lieu de ce domicile, je me suis assuré du décès de ladite Marie Morizot et j'en ai dressé le présent acte que Louis Morizot et Jean Baptiste Mercier ont signé avec moi. Fait en la maison commune de Graffigny Chemin les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé : Louis Morizot, Jean Baptiste Mercier, Lepage.

Table par ordre alphabétique des actes de décès de la commune de Graffigny Chemin contenu au présent registre, rédigée au prescrit de l'article 8 du titre 2 de la loi du 20 septembre 1792.

(Numéro)	(nom des décédés)	(Page)
1	Aubriot Anne	15
2	Aubriot Jean	14
3	Aubriot Jeanne	17
4	Barbé Jean	5
5	Boileau Marie Anne	32
6	Bourgon Marie, veuve Joseph Quentin	11

7	Brachard Marie, veuve Nicolas Cuny	2
8	Chauchard Nicolas	29
9	Chauset Damien	24
10	Claude Jean François	45
11	Clavigni Marie Anne	10
12	Collin Barbe, femme de Jean Baptiste Mercier	36
13	Delois Florentin	7
14	Didier Catherine, veuve Joseph Brachard	49
	(Page 244, 124/124)	
15	Didier Michel	40
16	Diez Nicolas	28
17	Drouot Rose	33
18	Dufer Marie Madeleine	39
19	Dufer Toussaint	15
20	Fallot Jean Baptiste	6
21	Guillaume Ursule, femme de Maurice Guyonnet	18
22	Guillery Marie Anne	3
23	Jacquot Pierre	34
24	Joly Thérèse femme de Joseph Cuny	19
25	Marchal Amélie	10
26	Marchal Anne veuve Jean Mercier	8
27	Marchal Joseph	12
28	Marchal Claude	25
29	Marot Nicolas	26
30	Martin Joseph	21
31	Mercier Elisabeth	47
32	Morel Nicolas	9
33	Morizot Marie	?
34	Mouzon Jean Christophe	?
35	Mouzon Marie Scolastique femme à Louis Morizot	?
36	Ozaine François	?
37	Ozaine Jean Baptiste	38
38	Perrin Barbe	13
39	Pinjon Marie Anne	46
40	Pinjon Nicolas Claude	1
41	Pissotte Barbe, veuve François Reine	22
42	Quentin Claude	37
43	Quentin Elisabeth	4
44	Quentin Marguerite femme à Jean Dupille	27
45	Quentin Marie	30
46	Ravier Elisabeth	?
47	Renaut Catherine femme a Nicolas Chauset	?
48	Renaut Marie, femme à Jean Baptiste Mercier	31
49	Renaut Marie Elisabeth	35
50	Rouyer Jean	23
51	Rouyer Marie Anne, femme à Florentin Larcher	42
52	Rouyer Nicolas	16
53	Vaillant Claude	5

54	Widrange Marie Madeleine, épouse de Nicolas Lepage	24
----	--	----

Signé Lepage, notable et officier public

FIN DU REGISTRE E dépôt 10 374 – BMS Graffigny Chemin 1790 – 1794

SOMMAIRE

Année	Nature des inscriptions	N° de page
1790	BMS Graffigny du 2 janvier au 18 décembre 1790	5
1790	BMS Chemin du 28 janvier au 27 septembre 1790	11
1791	BMS Graffigny du 12 janvier au 25 décembre 1791	14
1791	BMS Chemin du 15 janvier au 30 novembre 1791	22
1792	BMS Graffigny du 5 janvier au 3 décembre 1792	28
1792	La commune de Graffigny Chemin s'est approprié le registre des BMS de Graffigny le 11 décembre 1792. Un acte de décès est ajouté à la date du 13 décembre 1792	34
1792	BMS Chemin du 17 janvier au 4 décembre 1792	35
	Le registre des BMS de Chemin est remis à la commune le 9 décembre 1792	38
1792	Publication de mariage GC du 30 décembre 1792	39
1793 - 1794	Naissances GC du 2 février 1793 au 5 septembre 1794 (ans I et II de la république)	39
1793 - 1794	Publications de mariage du 6 janvier 1793 au 23 juillet 1794 (ans I et II de la république)	62
1793 - 1794	Mariages GC du 18 janvier 1793 au 3 mars 1794	72
1793 - 1794	Décès GC du 14 janvier 1793 au 18 septembre 1794	85

BMS : Baptêmes, mariages et sépultures (actes paroissiaux)

NMD : Naissances, mariages et décès (actes de l'état-civil républicain)

GC : Graffigny - Chemin